

# Bulletin du Conseil communal

N° 14



**Lausanne**

Séance du 17 février 2015 – Deuxième partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 17 février 2015

14<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 17 février 2015, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

**Sommaire****Deuxième partie**..... 524**Communications – Dépôts**Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Lausanne amie des enfants à Beaulieu » ..... 524

Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour un usage payant de certains W.C. publics » ..... 524

Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Locate my bike » ..... 524

**Politique municipale en matière de prévention et de vie nocturne. Réponses aux :**  
**Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts intitulé : « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises ».** **Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina et consorts intitulé : « Un suivi « post-biture » avec les TSHM ».** **Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina et consorts intitulé : « Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les nuits lausannoises ».** **Postulat de M. Vincent Rossi et consorts intitulé : « Des spotters pour les nuits lausannoises ».** **Motion de M. Mathieu Blanc et consorts intitulée : « Pour l'organisation d'Etats généraux de la nuit ».** **Pétition de M<sup>mes</sup> Tamara Primmaz et Cristina Kupfer-Roque : « Pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises ».** **Pétition des jeunes libéraux radicaux Vaud : « Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! »**

Rapport-préavis N° 2014/79 du 13 novembre 2014..... 525

Rapport..... 553

Discussion..... 556

**Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfiques, aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? De la transparence et de l'anticipation, svp ! »**

Développement polycopié..... 568

Discussion..... 569

Réponse de la Municipalité..... 569

## Deuxième partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Laurianne Bovet, Muriel Chenaux Mesnier, Thérèse de Meuron, Nicolas Gillard, Claude Nicole Grin, Pierre-Antoine Hildbrand, Anne-Lise Ichtters, André Mach, Gianna Marly, Manuela Marti, Vincent Mottier, Pierre Oberson, Pierre-Yves Oppikofer, Johan Pain, Roland Philippoz, Janine Resplendino, Marlène Voutat, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : --

Membres présents	81
Membres absents excusés	19
Membres absents non excusés	--
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

### Communication – Dépôt

Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Lausanne amie des enfants à Beaulieu »

Lausanne, le 10 février 2015

(Signé) *Anne-Françoise Decollogny*

---

### Communication – Dépôt

Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour un usage payant de certains W.C. publics »

Lausanne, le 11 février 2015

(Signé) *Guy Gaudard*

---

### Communication – Dépôt

Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Locate my bike »

Lausanne, le 11 février 2015

(Signé) *Henri Klunge et 2 cosignataires*

---

## **Politique municipale en matière de prévention et de vie nocturne**

### **Réponses aux :**

**Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts intitulé :** « *Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises* »

**Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina et consorts intitulé :** « *Un suivi « post-biture » avec les TSHM* »

**Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina et consorts intitulé :** « *Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les nuits lausannoises* »

**Postulat de M. Vincent Rossi et consorts intitulé :** « *Des spotters pour les nuits lausannoises* »

**Motion de M. Mathieu Blanc et consorts intitulée :** « *Pour l'organisation d'Etats généraux de la nuit* »

**Pétition de M<sup>mes</sup> Tamara Primmaz et Cristina Kupfer-Roque :** « *Pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises* »

**Pétition des jeunes libéraux radicaux Vaud :** « *Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances !* »

Rapport-préavis N° 2014/79 du 13 novembre 2014

Logement et sécurité publique, Enfance, jeunesse et cohésion sociale

### **1. Objet du rapport-préavis**

La vie nocturne lausannoise a connu d'importantes évolutions ces dernières années. Elle s'est fortement développée faisant de Lausanne un centre de la vie nocturne reconnu en Suisse romande. Si ce statut a d'indéniables aspects positifs, il engendre également son lot de désagréments, en termes de sécurité, de santé publique et de cohabitation entre noctambules et habitants.

La Municipalité a déjà pris de nombreuses mesures visant à pacifier la vie nocturne et à concilier au mieux l'offre importante de divertissement de nuit (20'000 noctambules en moyenne, jusqu'à 30'000 lors des week-ends les plus attractifs) avec la tranquillité, la sécurité et la santé publiques.

Les mesures réglementaires suivantes ont été introduites dans le courant de l'année 2013 :

- interdiction de la vente d'alcool dans les commerces à partir de 20 heures les vendredi et samedi soir<sup>1</sup> ;
- modification des conditions de prolongation d'horaire d'ouverture des établissements nocturnes (concepts de sécurité pour les clubs<sup>2</sup>) et extension horaire possible jusqu'à 6 heures sans vente d'alcool entre 5 et 6 heures du matin<sup>3</sup> ;
- limitation, selon l'article 77 RPGA, des heures d'ouverture des établissements de nuits à 3 heures dans les zones d'habitat prépondérant, afin de préserver la tranquillité publique ;
- modification de plusieurs dispositions du règlement général de police (saisie des boissons alcooliques en cas de trouble à l'ordre public, saisie des armes et objets dangereux, etc.).

La loi cantonale sur les auberges et débits de boisson (LADB) en cours de révision complétera encore les dispositions réglementaires en lien avec la vie de nuit. La possibilité d'un double horaire pour les communes devrait être introduite ainsi que des restrictions de vente d'alcool le soir dans les commerces sur l'ensemble du canton.

<sup>1</sup> Cette restriction s'applique aussi aux commerces de la gare de Lausanne suite à une décision des CFF de se caler sur la réglementation en vigueur sur le territoire communal.

<sup>2</sup> Certaines dispositions des concepts de sécurité ont été invalidées par arrêt du Tribunal cantonal en novembre 2014. Elles sont suspendues à la suite des procédures juridiques.

<sup>3</sup> Cette disposition ne pourra toutefois entrer en vigueur qu'après la modification de la LADB et l'introduction du double horaire. A ce jour, les prolongations, moyennant respect des concepts de sécurité, ne sont possibles que jusqu'à 5 heures du matin.

En 2012, la Municipalité avait indiqué que ce premier train de mesures règlementaires serait suivi d'un deuxième rapport-préavis traitant plus spécifiquement des questions de prévention. C'est l'objet du présent texte, qui répond également à quatre postulats, une motion et deux pétitions. Par ce préavis, la Municipalité propose la création d'équipes « SIP (sécurité, intervention, prévention)<sup>4</sup> » chargées de réguler l'usage de l'espace public durant les soirées et les nuits de fin de semaine à Lausanne. D'autres projets préventifs, à l'adresse du grand public et des noctambules en particulier, sont également proposés, tels que l'amélioration de l'offre nocturne en transports publics, la diversification des loisirs nocturnes ou la formalisation d'une plateforme sur la vie nocturne à Lausanne dans le prolongement des Etats généraux de la nuit de 2013 et 2014.

Lausanne disposera ainsi d'un dispositif cohérent, constitué non seulement de mesures structurelles et règlementaires mais aussi de mesures préventives et dissuasives, axées spécifiquement sur le comportement des noctambules et du grand public. A ce propos, il est utile de rappeler la marge de manœuvre limitée des Communes en matière de santé publique, même si Lausanne a dans ce domaine porté de nombreuses initiatives (voir chapitre 5.1).

Le tableau ci-dessous présente de manière schématique les mesures prises en 2012 et proposées en 2014 pour améliorer la qualité de vie de nuit :

#### 2012 – Mesures structurelles et règlementaires

Public/ objet-cible	Sécurité	Tranquillité	Santé
<b>Clubs</b>	Modification des conditions de prolongation des horaires d'ouverture des clubs		
<b>Espace public</b>	Nouvelles dispositions du règlement général de police		
		Définition de zones à « habitat prépondérant »	
<b>Commerces</b>	Restrictions horaires sur la vente d'alcool en soirée		

#### 2014 – Mesures comportementales et stratégiques

Public-cible	Sécurité	Tranquillité	Santé
<b>Noctambules</b>	Prévention des incivilités, encadrement (SIP)		
			Campagne d'information et de prévention axée sur la réduction des risques en milieu festif
<b>Tout public</b>	Augmentation de la fréquence des bus nocturnes Ouverture prolongée des salles de gym		
<b>Réseau professionnel</b>	Lieux d'animation variés et décentrés Mise en place d'une plateforme de la vie nocturne impliquant tous les acteurs		

<sup>4</sup> Dénomination provisoire reprise de la terminologie en vigueur à Zürich.

La création d'équipes « SIP » a fait l'objet de discussions nourries dans le cadre des « Etats généraux de la nuit » en novembre 2013 et en mai 2014. Afin de bien définir le cadre et la pertinence du projet, la Municipalité a décidé d'organiser une consultation large des milieux intéressés (services de l'administration concernés, organismes privés ou parapublics de prévention, clubs, partis politiques, associations professionnelles des commerçants et établissements publics, sociétés de développement, Conseil des jeunes, centres de quartiers, CHUV) pendant l'été 2014. La rédaction du présent rapport-préavis tient largement compte des remarques et commentaires formulés dans le cadre de la consultation dont principaux résultats sont exposés chapitre 6.1.1.4. Les éléments financiers en lien avec les mesures proposées, parmi lesquels un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2015, sont indiqués dans les chapitres 6.1, 6.2 et 8.

## 2. Table des matières

[Supprimée]

## 3. Evolution de la vie de nuit à Lausanne

Pour gérer en moyenne 20'000 noctambules, la Ville et d'autres partenaires publics, privés, et parapublics spécialisés se mobilisent pour réguler et accueillir cette forme de tourisme nocturne, ainsi que pour prévenir et réprimer les éventuels actes d'incivilités ou les délits, favorisés par la densité de population dans certains espaces, l'anonymat qui en découle et les effets de la consommation d'alcool.

Les différents services de l'Administration communale sont ainsi vivement mis à contribution : au surcoût vient s'ajouter des travaux de ramassage des déchets et débris dans les parcs et sur la voie publique<sup>5</sup>. Les actes de vandalisme dans les préaux d'école coûtent plus de 300'000 francs depuis plusieurs années, et deux tiers des interventions de Police-secours sont effectués durant les nuits de jeudi, vendredi et samedi ; les coûts liés à la gestion des nuits de week-end, soit le travail supplémentaire engendré par la dégradation et le nettoyage du domaine public, des préaux ou des parcs ainsi que les charges de police sont estimés entre 5'000'000 et 6'500'000 francs<sup>6</sup>.

En outre, l'étude Nightlife<sup>7</sup> réalisée en 2012 et 2013 a analysé le sentiment de sécurité des noctambules. Globalement, comme le révèlent d'autres enquêtes de ce type, il en ressort que les femmes se sentent moins en sécurité que les hommes. Au total, tous genres confondus, 13.3 % des répondant-e-s ne sentent pas du tout en sécurité seul-e-s après 22 heures. Parmi les jeunes filles de 16 à 19 ans, trois sur quatre ne se sentent globalement pas en sécurité lorsqu'elles se promènent le soir seules après 22 heures : 50.7 % ne sont « pas très en sécurité », et 26 % « pas du tout en sécurité ». Les hommes, par contre se sentent en majorité en sécurité, ce indépendamment de la tranche d'âge considérée. Par ailleurs, un tiers des personnes interrogées et ayant rencontré des problèmes (altercations physiques, dommages matériels, refus d'entrée ou exclusion d'un établissement, problèmes avec la police, hospitalisation, accident de la circulation) au cours de leur dernière sortie affirment qu'elles étaient fortement sous influence de substances psychoactives.

Pour faire face aux problèmes de sécurité constatés à Lausanne, la Municipalité a décidé d'augmenter les effectifs de police de 60 ept entre 2012 et 2016. Ces moyens supplémentaires et un redéploiement de l'activité de la police a permis d'être depuis 2013 plus présent dans les rues les nuits de fin de semaines. Un effort qui est appelé à se renforcer en parallèle au renforcement des effectifs. Une brigade vie nocturne est aussi en place depuis 2013.

<sup>5</sup> Respectivement 10'000 et 6'000 heures supplémentaires pour le nettoyage non-horticole et le ramassage des déchets au petit matin (chiffres du rapport préavis N° 58/2012).

<sup>6</sup> Chiffres du rapport-préavis N° 58/2012.

<sup>7</sup> Réalisé en soirée sur la base de 553 questionnaires récoltés à Lausanne entre octobre 2012 et septembre 2013 et publié en 2014 ; le rapport est téléchargeable sur [www.relais.ch](http://www.relais.ch).

Les problèmes de sécurité et de sentiment de sécurité les nuits de fin de semaine à Lausanne sont en partie expliqués par l'attractivité de sa vie nocturne et la consommation d'alcool ou d'autres produits psychoactifs. Outre le rapport de l'étude Nightlife Vaud, la corrélation entre consommation et sécurité est confirmée par les résultats d'une étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), montrant que la moitié des cas de violence physique ou verbale donnant lieu à une intervention de la police est caractérisée par une consommation d'alcool de l'auteur-e. Ainsi, l'alcool joue un rôle prépondérant dans des infractions telles que le tapage nocturne (76 % des cas liés à l'alcool), les disputes (74 %), les voies de fait (70 %) ou encore les lésions corporelles (73 %). En conclusion, l'OFSP lance un appel à une collaboration plus étroite entre services de prévention et forces de police<sup>8</sup>.

#### 4. Consommation excessive d'alcool

Lausanne est confrontée à l'augmentation de la consommation d'alcool parmi les jeunes adultes notamment. Elle n'est pas isolée, mais particulièrement exposée en raison de l'attractivité de ses nuits le week-end.

Ainsi, pour la tranche d'âge concernée en premier chef par les sorties le week-end à Lausanne, soit les 18-30 ans, plusieurs enquêtes indiquent une augmentation des quantités absorbées et des alcoolisations massives. Par exemple, une enquête menée auprès des recrues suisses de 19 ans révèle que près de la moitié d'entre elles (47.8 %) ont connu une alcoolisation massive deux fois par mois ou plus lors de l'année précédant l'enquête<sup>9</sup>. Pour cette catégorie de recrues, plus de 20 % ont affirmé avoir connu des problèmes avec la police et près de la moitié avoir fait quelque chose qu'elles regrettent.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête Nightlife portant sur les habitudes de sortie à Lausanne montrent que plus d'un-e jeune sur cinq entre 16 et 24 ans déclare s'être senti « fortement sous influence » de substances (alcool ou autres) lors de sa dernière sortie. Les hommes de cette tranche d'âge sont un peu plus d'un quart dans cette situation. Toujours pour cette tranche d'âge, près de trois personnes sur quatre affirment avoir bu de l'alcool fort ou (au moins un) cocktail lors de leur dernière soirée et 80 % disent avoir consommé de la bière.

Outre les quantités absorbées, les modes de consommation d'alcool ont changé depuis une dizaine d'années. L'évolution la plus significative se caractérise par le succès remporté par la pratique de la « préchauffe » qui consiste à boire de l'alcool - parfois une quantité très importante - en groupe dans l'espace public avant de se rendre dans les bars et les clubs. Elle est associée à une série de problèmes à la fois sécuritaires et sanitaires concernant en premier lieu les jeunes entre 18 et 30 ans.

Selon Addiction Suisse<sup>10</sup>, cette « préchauffe » est pratiquée par un tiers des personnes interrogées entre 20 et 26 ans, dans l'espace public ou à domicile, principalement pour des raisons financières, sous prétexte qu'elle permettrait de réduire la consommation en deuxième partie de soirée. Cette étude montre que la quantité d'alcool consommée en début de soirée ne se substitue pas à celle achetée ensuite dans les bars et clubs, mais s'y ajoute<sup>11</sup>. Cette pratique provoque des situations à risques, comme intoxications aiguës, violences et vandalisme, et devient une cible de prévention essentielle.

<sup>8</sup> Toutes les informations : <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/13088/14811/index.html?lang=fr>.

<sup>9</sup> Jean-Bernard Daepfen, Frédéric Anex, Joëlle Leutwyler, Roland Gammeter, Roger Darioli, Alain Pécoud (2005), « Binge drinking in 19 year old men », *Swiss Med Wkly*; 135 : 179-183 (<http://www.smw.ch/docs/pdf200x/2005/11/smw-10883.pdf>). On entend par « binge drinking » la consommation de plus de cinq boissons (une boisson signifiant 250 ml de bière, 100 ml de vin ou 25 ml de liqueur consommée pure sous forme de « shot » soit mélangée à un cocktail).

<sup>10</sup> Labhart, F., & Kuntsche, E. (2012), « Du canapé au bistro – suivi de l'évolution de la consommation d'alcool des jeunes adultes durant les soirées de fin de semaine ». *Dépendances*, 47, 26-31.

<sup>11</sup> L'enquête montre que les participant-e-s ayant bu avant de sortir ont consommé près de deux fois plus que celles et ceux qui n'ont fréquenté qu'un (ou plusieurs) établissement(s) public(s) (7.1 verres avec « préchauffe » contre 4.2 sans).

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation de la consommation excessive d'alcool en Suisse et à Lausanne :

- la densité des points de vente : à Lausanne, plus de 200 commerces vendent de l'alcool, dont septante jusqu'à 22 heures en semaine, respectivement 20 heures les vendredis et samedis depuis l'été 2013 ;
- une politique nationale du prix de l'alcool très libérale. En Suisse, il est par exemple possible d'acheter une bouteille de vodka pour dix francs environ. Ces bas prix s'expliquent par un taux de TVA inférieur à celui pratiqué au sein de l'UE et par un faible impôt sur l'alcool (spiritueux et bière)<sup>12</sup>. Selon l'étude « Alcohol policy in Europe »<sup>13</sup>, basée sur une série d'indicateurs liés aux restrictions légales dans le domaine de l'alcool, la Suisse se classe au quatrième rang des pays les plus libéraux en la matière ;
- le non-respect par les commerces, établissements ou autres débits de boissons des normes réglementaires sur la vente d'alcool aux moins de 16 et 18 ans<sup>14</sup> : dans le canton de Vaud, il est en effet interdit de vendre de l'alcool aux moins de 16 ans révolus et aux moins de 18 ans en ce qui concerne les boissons distillées (spiritueux, liqueurs) ;
- l'accès facilité à l'alcool se retrouve aussi souvent dans les foyers. Plusieurs enquêtes montrent pourtant que les enfants attendent un positionnement ferme de leurs parents et que les parents sous-évaluent leur consommation<sup>15</sup>.

Même si l'alcool est interdit à la vente pour les mineur-e-s et les moins de 16 ans, son accès demeure donc aisé. Cette accessibilité, couplée à d'autres variables (culturelles, sociales, économiques, individuelles ou liées aux effets de groupe et de l'âge), influence la consommation, notamment celle des plus jeunes. Les études les plus récentes montrent que la proportion des jeunes consommant régulièrement de l'alcool est en augmentation depuis une vingtaine d'années<sup>16</sup> et qu'ils semblent avoir développé une « culture de consommation aiguë d'alcool en week-end »<sup>17</sup>. Les hospitalisations au CHUV en témoignent : de 2000 à 2011, le nombre de personnes âgées de 18 à 30 ans hospitalisées avec une alcoolémie positive ( $\geq 0.5$ /<sup>00</sup>) a presque quintuplé (125 situations en 2000, 544 en 2011)<sup>18</sup>.

## 5. Actions de régulation et de prévention déjà en place

### 5.1 Prévention alcool

Pour limiter les dangers que représente une consommation excessive et précoce d'alcool, la Confédération, les cantons et les communes disposent de compétences spécifiques :

<sup>12</sup> En 1999, un taux d'imposition unique appliqué entre spiritueux indigènes et étrangers a été appliqué, réduisant le prix des alcools importés jusqu'à 50 %. Cette diminution a provoqué une augmentation moyenne de la consommation de près de 40 % (et 75 % pour les hommes de moins de 30 % par exemple). Données tirées de l'étude de l'ISPA, 2003 ([www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)).

<sup>13</sup> « Alcohol policy in Europe : Evidence from AMPHORA, 2012 : <http://www.amphoraproject.net/w2box/data/e-book/AMPHORA%20ebook.pdf>. L'enquête a porté non pas sur les pays de l'Union européenne *stricto sensu*, mais sur l'« UE-27 » et des pays tels que la Norvège, l'Islande, la Macédoine ou la Turquie.

<sup>14</sup> En 2011 et 2013, dans le canton de Vaud, 80 % des petits commerces ne respectaient pas cette législation. Ce chiffre atteignait près de 94 % et 84 % deux ans après dans les cafés-restaurants, bars ou hôtels, c.f. « Etude de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme », 2011 : [http://www.fva.ch/textes/pdf/communiqués/201207\\_FVA\\_achats-tests\\_Resume.pdf](http://www.fva.ch/textes/pdf/communiqués/201207_FVA_achats-tests_Resume.pdf).

<sup>15</sup> Voir notamment Donzé S., « Mes parents face à l'alcool. Le point de vue des ados sur l'attitude de leurs parents face à la consommation d'alcool à l'adolescence », Enquête FEGPA, rapport d'enquête, novembre 2011 et « Mon ado et les substances. Le point de vue des parents sur la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis à l'adolescence », Enquête FEGPA, rapport d'enquête financé par la FVA, le CIPRET (Genève) et la FEGPA, décembre 2012.

<sup>16</sup> Le monitoring suisse des addictions indique, pour l'année 2012, que près d'un tiers des 15-19 ans s'enivre au mois une fois par mois, et que cette proportion augmente à plus de 40 % pour les 20-24 ans. Les quantités totales d'alcool ingérées stagnent cependant depuis 2006, après avoir connu une importante augmentation entre 1998 et 2002.

<sup>17</sup> Le même recensement auprès de jeunes recrues suisses montre que 70 % ont une consommation hebdomadaire excessive (plus de quatre ou cinq verres d'alcool par occasion) c.f. Kuntsche et Cooper (2010), « Drinking to have fun and to get drunk : Motives as predictors of weekend drinking over and above usual drinking habits », *Drug and Alcohol Dependence*, 110 (2010), 259-262.

<sup>18</sup> Chiffres délivrés par le Service d'alcoologie du CHUV.

- La Confédération règle l'imposition ainsi que les dispositions liées à la publicité et à l'importation des spiritueux. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pilote les mesures de prévention, de promotion de la santé et de détection précoce. Il a défini un « Programme national alcool » (PNA) et finance différents projets de prévention parmi lesquels la « Semaine alcool », à laquelle la Ville de Lausanne participe depuis 2012. L'Office fédéral des assurances sociales pilote quant à lui le programme national de prévention de la violence juvénile<sup>19</sup>.
- Les cantons disposent de compétences étendues dans le domaine de la prévention et peuvent mettre en place des mesures structurelles (âge limite de vente des boissons alcooliques par exemple) et comportementales. Le Canton de Vaud a défini un plan d'action (PAct-Alcool 2007-2012) afin de coordonner l'action sanitaire et sociale entre les différents acteurs cantonaux, tant au niveau de la prévention que de l'aide et des soins<sup>20</sup>. Des activités pédagogiques sont proposées également par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)) et le Service de la santé publique (SSP). Une convention de prestations a été signée entre le Canton de Vaud et la Commune de Lausanne pour prévenir notamment les dépendances ou soutenir les projets de santé communautaire, promouvant en particulier la qualité de vie. Sur l'initiative du Département cantonal de la santé et de l'action sociale, l'Équipe mobile d'urgences sociales (EMUS), composée de binômes de professionnel-le-s du secteur sanitaire et social, vient en aide aux personnes en situation d'urgence sociale et oriente les personnes fragilisées, ceci toutes les nuits de 21 heures à 7 heures dans la région de Lausanne.

S'y ajoutent les initiatives de prévention alcool et de coordination émanant des établissements parapublics ou privés.<sup>21</sup> Les établissements publics doivent remplir aussi leurs obligations en ce qui concerne la surconsommation dans les débits de boissons : les agent-e-s de sécurité doivent refuser l'entrée aux personnes visiblement alcoolisées, alors que les serveuses et serveurs ne sont pas autorisés à servir de l'alcool aux personnes en état d'ébriété, comme le prévoit l'article 50 de la LADB. Enfin, les parents sont également responsables lorsque la consommation se fait à domicile<sup>22</sup>.

- Les communes jouent un rôle complémentaire dans ce domaine. Outre les nouvelles dispositions réglementaires mises en place par le rapport-préavis N° 2012/58, la Municipalité a proposé en 2010 un ensemble de mesures visant à prévenir les consommations excessives dans l'espace public et les établissements de nuit, et leurs conséquences sur la santé et la sécurité publiques (modification de l'heure d'ouverture des établissements de jours ; développement d'une approche pédagogique au sein de la Brigade de la jeunesse (BJ) de la police judiciaire (PJ) de Lausanne<sup>23</sup> et travail davantage axé sur la prévention auprès de l'auteur-e après délit<sup>24</sup> ; développement

<sup>19</sup> La Ville de Lausanne siège d'ailleurs dans le comité de pilotage de ce programme, et a bénéficié d'un soutien pour certaines de ses actions de prévention.

<sup>20</sup> 21 institutions (associations, fondations subventionnées, acteurs privés ou publics) délivrent des prestations en la matière à l'attention des jeunes entre 13 et 25 ans. Le volet « Information et prévention » (formation des restaurateurs et des vendeurs, sensibilisation et coaching des collectivités locales, outils de communication pour le public, sensibilisation sur l'alcool au volant) est confié à la FVA par le Service de la santé publique.

<sup>21</sup> La FVA qui travaille avec les établissements de nuit ainsi qu'en milieu festif ouvert ; Addiction Suisse qui présente très régulièrement des études épidémiologiques et assure un monitoring de la consommation d'alcool par les jeunes ; le Groupement romande d'étude des addictions (GREAA), qui propose de nombreuses formations, conférences et séminaires pour le grand public et les professionnels sur le thème de l'alcool et la fondation RADIX qui propose d'accompagner les pouvoirs publics locaux dans l'implantation d'une stratégie de prévention de la consommation d'alcool et de tabac ainsi que des interventions ciblées dans les écoles.

<sup>22</sup> Pour information, lorsque des mineur-e-s sont hospitalisé-e-s pour intoxication aiguë à l'alcool, les parents sont automatiquement avertis et invités à venir rechercher leur enfant.

<sup>23</sup> Rencontres annuelles avec les quelque 150 classes de 8<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> année scolaires (anciennement 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>) abordant la thématique de l'alcool.

<sup>24</sup> Travail préventif de jour comme de nuit en week-end, de 20 heures à 4 heures du matin. Les missions spécifiques liées à cette tranche horaire consistent à assurer une présence dissuasive et préventive lors d'événements et fêtes pour les jeunes, dans les établissements publics ou les magasins pour ce qui concerne la vente d'alcool aux mineur-e-s, dans les parcs publics,

d'une politique active d'information et de prévention<sup>25</sup> en matière d'alcool, renforcement des patrouilles pédestres qui se dédient en priorité à la présence dissuasive et à la prévention des délits et incivilités).

S'y ajoute l'action menée par la division du groupe sanitaire du Service de protection et sauvetage de la Ville de Lausanne (SPSL) qui secourt les personnes gravement intoxiquée à l'alcool, en particulier lors des nuits en fin de semaine.

Enfin d'autres activités annexes sont proposées au niveau communal, comme la sensibilisation des écolières et écoliers par le théâtre Forum, le travail d'éducation quotidien effectué par le personnel de la délégation à la jeunesse du SJL (TSHM<sup>26</sup>, médiateur sportif et éducateurs de la Permanence Jeunes Borde) ou encore le travail préventif des Services de santé et prévention et de psychologie scolaire.

## 5.2 *Lutte contre les incivilités*

La consommation d'alcool, l'anonymat que peut procurer la foule, les effets de groupe et la propension à vouloir « dépasser les limites » propres à l'âge d'une majorité de noctambules et à la fête de manière générale, créent un terreau malheureusement favorable à la commission d'incivilités, notamment sur les lieux de consommation d'alcool. Les parcs ou autres espaces publics sont, comme mentionné plus haut, de plus en plus fréquentés en première moitié de nuit. Les actes d'incivilité (abandon de déchets, vandalisme sur le mobilier urbain et les parcs, nuisances sonores, etc.) s'y multiplient et mettent les services de la Ville de Lausanne à rude épreuve.

Pour lutter contre ces incivilités, les pouvoirs publics jouent un rôle à la fois préventif et répressif. Du point de vue de la prévention, outre le rôle prioritaire que doivent jouer les parents (lorsqu'il s'agit de jeunes), l'école, les TSHM, les centres de quartier, les concierges d'immeubles, la police ou encore les diverses campagnes d'éducation (par exemple celle menée par le Service de la jeunesse et des loisirs « L'éducation, c'est l'affaire de tous » en 2004 et la campagne d'éducation « moi et les autres » en 2012-2013) jouent notamment un rôle important.

Sur le terrain, la police (notamment par l'intermédiaire de la Brigade jeunesse de la police judiciaire) exerce un effet dissuasif important par sa présence et a également la possibilité d'identifier et d'interpeller les contrevenant-e-s.

Le Groupe propreté espace public (GPEP) du Service des routes et de la mobilité effectuée depuis 2011 un travail de sensibilisation et de répression auprès du public fréquentant les parcs, places et autres espaces publics pour réduire la quantité de déchets abandonnés notamment, en se basant sur l'article 105 du Règlement général de police (RGP)<sup>27</sup>. Les quatre intervenant-e-s (sous la responsabilité du délégué à la propreté) parcourent les parcs et places publiques à vélo ou à pied pour effectuer une sensibilisation, voire pour interpeller les contrevenant-e-s sur la base du RGP, sous réserve de l'adoption de la LVAO (Loi vaudoise sur les amendes d'ordre). Le personnel est en effet assermenté et procédera à des dénonciations à la Commission de police. Le groupe est actif de 5 heures du matin à 22 heures, du lundi au dimanche (sur planification). Outre le littering, l'action des

---

dans les établissements nocturnes et d'effectuer les contrôles, identifications (parfois de masses dans certains lieux) et éventuelles dénonciations.

<sup>25</sup> Mise sur pied par le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) de la Ville de Lausanne de la campagne de mai 2013 à l'attention des 13-18 ans « Bourré... de risques ? » en collaboration avec le Service de santé et prévention (SSPr) ainsi que du projet cantonal « Nightlife », en collaboration avec l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) du CHUV, Rel'ier de la Fondation Le Relais, la FVA, ProFa et la Fondation accueil à bas seuil (ABS) visant à obtenir une meilleure connaissance du public et de ses pratiques festives à Lausanne.

<sup>26</sup> La Municipalité considère que l'unité TSHM se concentre principalement sur les jeunes entre 13 et 18 ans en risque de désaffiliation sociale en allant à leur rencontre et en construisant avec eux des projets d'intégration. Ils font à la fois des suivis de groupe et individuels. Ils ont principalement un rôle de passeurs et leur action se situe dans les interstices du réseau social lausannois. Plus d'informations : <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/enfance-jeunesse-et-cohesion-sociale/jeunesse-et-loisirs/delegation-jeunesse/a-propos.html>.

<sup>27</sup> Cet article comprend l'interdiction d'uriner sur la voie publique et ses abords, de cracher sur les trottoirs et autres surfaces affectées à l'usage des piétons ou de jeter du papier, des débris ou autre(s) objet(s) sur la voie publique.

intervenant-e-s porte sur les tags, l’affichage sauvage et se fait également à l’attention des établissements publics ou des entreprises. Le GPEP réalise encore des campagnes de sensibilisation et de communication au grand public.

## **6. Actions municipales proposées**

Au vu des problématiques liées à la vie de nuit telles que décrites ci-dessus et des actions de régulation et de prévention déjà en place, la Municipalité propose de compléter son action préventive selon trois axes complémentaires :

### **Axe 1 : encadrement des noctambules, prévention des incivilités et des nuisances**

- création d’une unité de « Sécurité, intervention et prévention » (SIP) ;
- amélioration de l’offre nocturne des Transports publics lausannois (TL).

### **Axe 2 : prévention de la consommation**

- prévention auprès des patient-e-s pris-es en charge par les ambulances pour intoxication alcoolique ;
- amélioration de la variété de l’offre en loisirs nocturnes ;
- action de prévention dans le domaine de la consommation d’alcool et de drogues festives.

### **Axe 3 : amélioration de la coordination entre tous les acteurs de la vie nocturne**

- création d’une plateforme de la vie nocturne lausannoise intégrant l’ensemble des milieux intéressés.

La Municipalité propose de mettre en place ces mesures pour une phase pilote de deux ans assortie d’une évaluation. Cas échéant, la Municipalité pourra soumettre au Conseil communal à l’issue des deux ans un nouveau préavis pour pérenniser toute ou partie des mesures proposées ci-dessus.

## **6.1 Axe 1 : encadrement des noctambules et prévention des incivilités**

### **6.1.1. Création d’une unité de « Sécurité, intervention et prévention » (SIP)**

La densité du nombre d’établissements de nuit, la foule, l’anonymat, et de nouveaux modes de consommation d’alcool dans l’espace public constituent des facteurs de risque de violence, dégâts sur la voie publique, nuisances sonores, suralcoolisations, accidents, etc.

Face à ce constat, des mesures de régulation et de prévention d’ordre structurel<sup>28</sup> ont été proposées en 2012 à l’intention prioritairement des clubs et commerces délivrant de l’alcool en soirée ainsi qu’un renforcement des patrouilles de police. Pour accompagner ces mesures, une action de responsabilisation des noctambules et de régulation des comportements dans l’espace public, complémentaire au travail que peut accomplir la police, est nécessaire.

Une présence préventive et de rappel des règles dans les lieux de rassemblement serait utile pour agir en amont, *avant* que les problèmes d’ordre public (tapage nocturne, bagarres, déchets sur la voie publique, vandalisme) ne surviennent et pour passer, de manière subsidiaire, un message sur les risques encourus en cas de consommation et de suralcoolisation. Ces interventions ont pour objectif principal de diminuer les nuisances sonores et matérielles sur l’espace public et de délivrer un message responsabilisant aux noctambules pour préserver une vie nocturne de qualité à Lausanne.

<sup>28</sup> On distingue les mesures structurelles, qui visent à influencer les conditions et l’environnement du groupe cible, des mesures comportementales, s’adressant directement aux acteurs (consommateur-trice-s, personnel éducatif ou parents notamment). Des études montrent que la combinaison de mesures comportementales et structurelles est la plus efficace en matière de lutte contre les problèmes de santé publique et d’addictions.

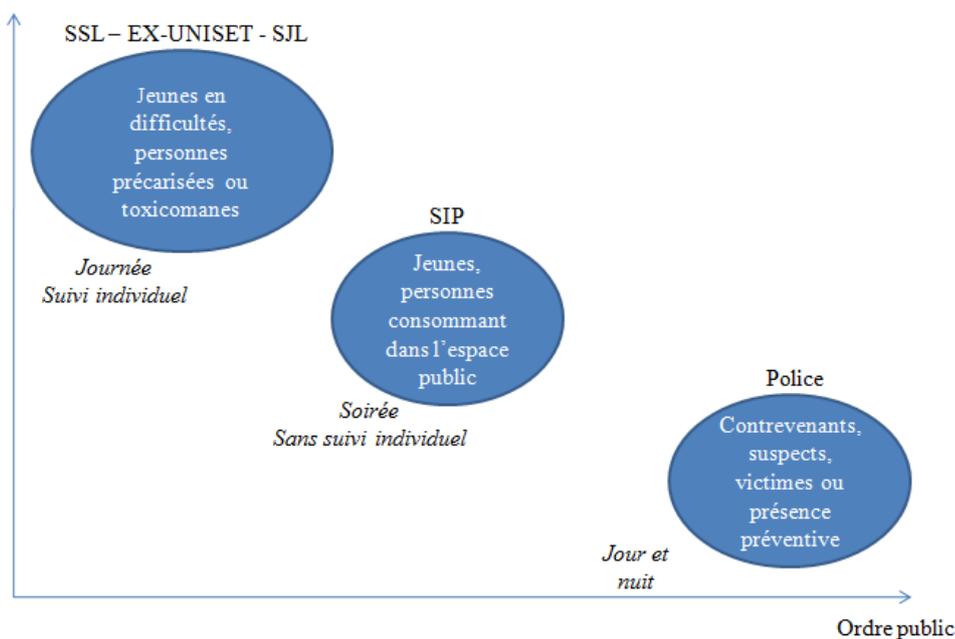
La Municipalité entend donc créer une nouvelle unité active dans les espaces publics les soirs de week-end à Lausanne dénommée « SIP » (« Sécurité, intervention et prévention »). Elle considère que l'introduction d'un accompagnement préventif et de régulation de l'espace public en début de soirée est complémentaire (d'un point de vue fonctionnel et temporel) au travail de la police ainsi que de plusieurs services internes et externes à l'administration :

- d'une part, elle vient compléter de manière opportune le travail effectué dans le domaine de la régulation de l'espace public (police, services d'assainissement, des parcs et domaines, des routes et de la mobilité) en agissant directement sur les noctambules ;
- de manière subsidiaire, elle complète également, sur les lieux mêmes de consommation, le travail de prévention effectué par d'autres services de la Ville (Service de la jeunesse et des loisirs, prévention dans les écoles par le Service de santé et prévention et la Brigade jeunesse) et par d'autres organismes privés ou parapublics actifs dans le domaine de la consommation d'alcool ou d'autres produits psychoactifs.

Ainsi, il est avéré que ce travail d'accompagnement, de régulation des comportements et de prévention des risques ne se fait actuellement pas de manière systématique dans les lieux fréquentés et auprès du public cible et constitue un manque dans la gestion de la vie nocturne lausannoise. Le tableau suivant illustre la complémentarité de l'unité « SIP » en regard des autres prestations existantes. Il distingue également les missions sociales et préventives de celles d'ordre public, effectuées par différents acteurs de l'Administration communale.

**De la prestation sociale à l'ordre public**  
Acteurs communaux et public-cible

Prestation préventive



Ainsi, les SIP ont pour objectif premier de réguler l'usage de l'espace public en soirée, et subsidiairement d'informer et d'orienter les noctambules vers des services spécialisés en fonction de la problématique constatée (urgence sanitaire ou sociale, dépendances, isolement, etc.).

### 6.1.1.1 Objectifs

#### *Objectif premier : la régulation de l'espace public*

En matière de prévention de la criminalité (au sens large), on distingue :

- prévention primaire : avant qu'un crime ne soit commis, pour tout public ;
- prévention secondaire : avant un crime imminent, action sur l'auteur-e potentiel-le, le lieu à risque ;
- prévention tertiaire : après un crime, travail sur l'auteur-e<sup>29</sup>.

La mesure proposée ici fait référence à la prévention secondaire, ciblée sur le lieu et le public à risques. Les « SIP » constituent le chaînon manquant entre le travail préventif effectué par différents services publics ou parapublics de proximité (travail social, éducation) et le travail d'abord répressif des forces de l'ordre. Ils permettent de mener un travail de prévention secondaire de délits dits « infra-pénaux » commis en raison, souvent, de la consommation excessive d'alcool, en allant directement à la rencontre des noctambules les soirs de fin de semaine. Les intervenant-e-s n'ont pas de compétence de police ; ils peuvent bien entendu recourir aux forces de l'ordre en cas de problème mais leur principal outil demeure le dialogue.

Les objectifs concrets sont :

- informer et responsabiliser les noctambules sur le respect des règles en vigueur (RGP notamment) ;
- diminuer la quantité de déchets abandonnés par les usager-ère-s par la dissuasion et l'information ;
- diminuer les dommages et déprédations commis dans l'espace public (mobilier urbain, parcs) par la dissuasion et l'information ;
- faire diminuer les nuisances sonores dans certains lieux sensibles (certains parcs à proximité d'habitations par exemple) ;
- prévenir et désamorcer les conflits entre usager-ère-s et avec le voisinage par la communication constructive ou/et la médiation.

#### *Objectif secondaire : information et orientation*

De la même manière, la prévention en matière de santé et d'addictions se décline en trois axes :

- prévention primaire, qui empêche l'apparition de symptômes ;
- prévention secondaire, qui évite que ces derniers ne deviennent chroniques ;
- prévention tertiaire, qui s'emploie à éviter les complications de troubles déjà existants et à prévenir les rechutes<sup>30</sup>.

Les objectifs subsidiaires de la future unité « SIP » sont donc de l'ordre de l'information, de la prévention et de l'orientation de certain-e-s usager-ère-s vers d'autres structures spécialisées :

- faire passer un message de prévention sur les risques liés à la consommation d'alcool auprès des jeunes gens sur différentes thématiques : solidarité entre pairs en cas de vulnérabilité ou situation urgente, distribution d'éthylotests ou/et préservatifs par exemple, consommation responsable, informations sur les conséquences des abus, etc. ;

<sup>29</sup> Voir Manon Jendly (2013), *Prévenir la criminalité : oui... mais comment ?*, édition de l'Hèbe, Charmey.

<sup>30</sup> Tiré de « Concept et prévention des dépendances », Addiction Suisse ([www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)).

- informer et orienter les noctambules vers des services spécialisés en fonction de la problématique constatée (urgence sociale, dépendances, isolement, etc.).

Cet objectif s'intègre dans un dispositif plus large de prévention primaire, secondaire et tertiaire en matière de santé et de consommation d'alcool (voir chapitre 5.1). Pour ne pas brouiller le message et le rôle des futur-e-s intervenant-e-s, cet objectif reste secondaire. Il vise également à créer une relation de confiance avec les noctambules, nécessaire pour augmenter la réceptivité aux messages de prévention des incivilités et autres débordements. Le volet « réduction des risques » du dispositif communal sera pris en charge plus spécifiquement dans le cadre du projet « Nighlife Vaud » ou par divers organismes de prévention (voir chapitre 6.2.3). Le volet « orientation » de cet objectif s'intégrera dans une chaîne socio-sanitaire développée par le Service d'alcoologie du CHUV, avec d'autres partenaires actifs pendant les nuits lausannoises (ambulanciers, EMUS, policiers, infirmiers du CHUV, médecins de garde) pour déterminer de manière concertée l'orientation la plus indiquée selon les situations rencontrées (domicile, urgences, centre de dégrisement). Cette nouvelle procédure fait suite à la création, en janvier 2015, d'un « centre de dégrisement »<sup>31</sup> au CHUV afin de désengorger les urgences. Les SIP pourront donc également être formés à cette procédure d'orientation.

#### *6.1.1.2 Une prestation éprouvée dans d'autres villes suisses*

Un service de ce type existe déjà dans plusieurs villes suisses, comme Zurich, Berne, Lucerne, Vernier ou Bienne.

#### Les SIP (Sicherheit, Intervention, Prävention) de Zurich

Zurich a fait office de pionnière. Introduit en 2000, le service comprend aujourd'hui 55 personnes et couvre des domaines variés d'intervention pour 32 équivalents plein temps, dont vingt affectés uniquement au travail en rue, du lundi au dimanche (avec des horaires spécifiques pour les fins de semaine, allant jusqu'à 3 heures 30 du matin).

Leurs tâches premières consistent à réguler l'usage de l'espace public et les éventuelles consommations d'alcool. Les binômes parcourent à la fois le centre, les espaces festifs, les parcs publics et les quartiers d'habitation pour s'assurer que les « règles de civilité » sont respectées et délivrer un message de prévention en cas de consommation d'alcool. La majorité des interventions sont liées à l'ivresse des noctambules, et ne provoquent généralement pas de réaction vindicative. La mission de l'unité « SIP » s'est depuis étendue à d'autres publics (requérant-e-s d'asile, prostitué-e-s par exemple). Les SIP ont participé activement à la pacification des quartiers autrefois difficiles, dont l'espace public avait été confisqué par certains groupes ou qui étaient perçus comme dangereux. Le solde du travail se fait en journée (règlement de litiges, suivi et orientation vers d'autres services compétents, médiations, projets divers).

#### Les Pinto (Prävention, Intervention, Toleranz) de Berne

Plus modeste que celle de Zurich, la prestation bernoise est axée sur la résolution de conflits et l'accompagnement social des usagères et usagers rencontré-e-s dans l'espace public. Se définissant lui-même comme un service « d'assistance sociale mobile », Pinto s'attache à améliorer la situation sociale des individus et des groupes tout en limitant les comportements nuisant à l'ordre et à la bonne cohabitation dans l'espace public. Les intervenant-e-s assurent donc un suivi personnalisé des bénéficiaires en situation d'urgence sociale rencontré-e-s dans la rue. Le service est actif de 9 heures à 23 heures 30 et compte treize collaboratrices et collaborateurs pour un taux d'activité total de 920 %. Les formations des intervenant-e-s sont diverses, allant de l'assistance sociale aux métiers de la sécurité, en passant par la médiation. Le personnel joue un rôle important en matière de règlement de conflits de voisinage. La prestation bernoise s'éloigne passablement du type de service que Lausanne souhaiterait proposer. Elle est semblable à l'Unité socio-éducative

<sup>31</sup> Le « centre de dégrisement » évite un transfert automatique des personnes suralcoolisées aux urgences, tout en permettant une supervision médicale légère pour réduire les risques de complication ou d'accidents éventuels.

de terrain (UNISSET) que la ville avait mise sur pied en 2002 : il s'agissait avant tout d'une prestation sociale de proximité, offerte à des individus identifiés, bénéficiant d'un suivi régulier, voire quotidien. Cette unité avait pour public-cible les personnes toxicomanes fréquentant l'espace public, et plus particulièrement (presque uniquement) la place de la Riponne.

#### Les correspondant-e-s de nuit de Vernier

A Vernier, les « correspondant-e-s de nuit » effectuent depuis 2011 un travail analogue, dans un environnement plus résidentiel. Leurs tâches sont d'ordre social et sécuritaire et portent également sur la médiation en cas de conflit de voisinage. La majorité des usagères et usagers se disent « très satisfaits » ou « satisfaits » de cette prestation et affirment que le quartier a positivement évolué<sup>32</sup>. La Commune a d'ailleurs décidé en 2013 de doubler les effectifs, passant de cinq à neuf intervenant-e-s, et d'étendre leur rayon d'action ainsi que les plages horaires (tous les jours de 18 heures à 2 heures et jusqu'à 4 heures du matin les soirs de week-end).

Cette présentation n'est pas exhaustive puisqu'il existe d'autres services analogues, comme à Lucerne ou encore à Bienne. Les dispositifs présentés ci-dessus reflètent néanmoins bien les principales orientations, Zurich visant principalement à instaurer une bonne cohabitation dans l'espace public, Berne s'attachant à la sécurité, à la résolution des conflits et au suivi individuel et social des bénéficiaires et Vernier s'exerçant dans un espace résidentiel, avec des prérogatives liées à la médiation.

Le concept lausannois s'apparente au modèle zurichois : conçu sous une forme plus légère, ciblé sur les sorties de fin de semaine et agissant sur un public spécifique, fréquentant l'espace public en soirée.

Il se distancie également de l'expérience menée avec l'Unité socio-éducative de terrain (UNISSET), créée en 2002 et abandonnée en décembre 2012. Celle-ci permet de tirer des enseignements utiles, même si les futurs objectifs des SIP seront différents :

- UNISSET avait pour public-cible les personnes souffrant de toxicomanie se tenant dans l'espace public ; les SIP s'adressent à un autre public, les noctambules ;
- Un suivi social individuel était effectué par UNISSET, les interventions visaient l'individu ; les SIP ont une mission de prévention et de régulation de l'espace public et s'adressent à des groupes, sans prise en charge individuelle. Il s'agit d'un travail de prévention principalement liées aux problèmes de sécurité et d'ordre public. L'action a lieu *hic et nunc*, sans exclure une éventuelle orientation vers d'autres services (dispositifs socio-sanitaires, TSHM par exemple).

#### *6.1.1.3 Procédure de consultation*

Des « Etats généraux de la nuit » ont été organisés en novembre 2013, puis en mai 2014. La première soirée avait pour objectif de faire un état des lieux de la situation de la vie de nuit lausannoise et d'envisager des pistes d'améliorations ; la création d'une unité « SIP » y a été abordée, notamment par le biais d'une présentation du concept zurichois. La deuxième a été essentiellement dédiée à la présentation des résultats de l'enquête Nightlife. Le public présent (environ 200 personnes issues de des organismes de prévention, CHUV, clubs, transports publics, associations de quartier, partis politiques notamment ainsi que les médias) a pu se familiariser avec ce type de prestation publique.

En été 2014, la Municipalité a souhaité ouvrir une procédure de consultation avant la présentation du rapport-préavis. Cette procédure a touché 35 organisations (partis politiques, organismes (para)publics de prévention, associations de quartier, habitant-e-s, clubs, commerçants, Conseil des jeunes, services de l'administration concernés). Un texte de présentation du projet de « SIP » leur a été envoyé, accompagné d'un questionnaire y

<sup>32</sup> Selon l'évaluation externe du dispositif effectuée en 2013.

relatif. A noter que les partenaires étaient appelés à se prononcer sur l'opportunité de créer une telle unité, sans aborder les éléments financiers.

Cette consultation a permis de faire ressortir les éléments suivants :

- non-satisfaction quasi unanime quant à la situation actuelle en matière de régulation de l'espace public et de prévention des suralcoolisations, les soirs de week-end à Lausanne ; l'utilité d'un renforcement de l'action publique dans ces domaines est donc clairement partagée ;
- très large adhésion aux objectifs stratégiques et opérationnels de cette unité tout comme à son mode d'organisation ;
- très large soutien à la création d'une telle unité de la part des services actifs dans le nettoyage, l'assainissement et la remise en état de la voie publique et des parcs ;
- soutien réservé des services de prévention actifs dans le domaine de la santé quant à l'efficacité d'une unité de ce type sur la consommation d'alcool ;
- nécessité d'inscrire cette nouvelle unité dans un dispositif existant et de la coordonner avec les partenaires internes et externes à l'administration ;
- recentrage des missions de l'unité sur ses objectifs de régulation de l'espace public et éventuelle prolongation des horaires jusqu'à 5 ou 6 heures du matin ; cette demande émane principalement des organismes de prévention et de certains groupes politiques (les Verts, PLR par exemple) ;
- prolongation de la durée du projet à quatre ans versus réduction à un an et demi.

Pour tenir compte des remarques ci-dessous, le projet a été adapté. Les objectifs du projet ont été clarifiés et recentrés sur la prévention des incivilités et la régulation de l'espace public devient l'objectif principal des SIP.

#### *6.1.1.4 Synthèse du projet*

##### *Objectifs stratégiques :*

- préserver l'attractivité tout comme la qualité de la vie nocturne lausannoise ;
- préserver l'espace et la tranquillité publics en prévenant les délits, incivilités et nuisances le soir et la nuit.

##### *Objectif premier - régulation de l'espace public :*

- informer et responsabiliser les noctambules sur le respect des règles en vigueur (RGP notamment) ;
- diminuer la quantité de déchets abandonnés par les usager-ère-s ;
- diminuer les dommages et déprédations commis dans l'espace public (mobiliers urbains, parcs) ;
- faire diminuer les nuisances sonores dans certains lieux sensibles (certains parcs à proximité d'habitations par exemple) ;
- prévenir et désamorcer les conflits entre usager-ère-s et avec le voisinage par la communication constructive ou/et la médiation.

##### *Objectif secondaire - information sur les risques de la consommation aiguë d'alcool et orientation éventuelle vers d'autres services compétents :*

- faire passer un message simple de prévention et de réduction des risques liés à la consommation d'alcool sur différentes thématiques : solidarité entre pairs en cas de vulnérabilité ou situation urgente, distribution d'éthylotests ou/et préservatifs par exemple, consommation responsable, informations sur les conséquences des

abus, etc. ;

- informer et orienter les noctambules vers des services spécialisés en fonction de la problématique constatée (urgence sociale, dépendances, isolement, etc.).

*Public cible et horaire :*

- jeunes adultes fréquentant l'espace public du jeudi au samedi soir (18-30 ans environ) ;
- toute personne présentant des comportements à risque liés à la consommation d'alcool et troublant l'ordre public.

*Particularités :*

- aucune compétence de police (identification, interpellation, contrainte) ;
- équipe pluridisciplinaire et identifiable par le port d'un vêtement spécifique pour stimuler la dissuasion ;
- appel des forces de l'ordre en cas de besoin ;
- aucune prise en charge sociale de la population rencontrée de la part des intervenant-e-s mais orientation vers les structures compétentes ;
- établissement d'une charte afin de délimiter clairement les compétences respectives (police et intervenant-e-s).

#### 6.1.1.5 Organisation

Le concept lausannois prévoit la présence de quatre à six intervenant-e-s entre 17 heures et 2 heures, modulable selon le jour de la semaine, la saison et l'affluence, ce qui correspond à une dotation de 5 ept, à répartir entre une dizaine d'intervenant-e-s à temps partiel. Un-e coordinateur-trice / chef-fe d'équipe sera également engagé pour faire le lien entre les intervenant-e-s et les autres organismes et services, gérer le personnel, établir les horaires de travail, mener l'équipe et donner les instructions. La majorité du travail s'effectuera sur le terrain. Au total, un effectif de 6 ept est donc prévu.

Les candidat-e-s recherché-e-s devront disposer de formations interdisciplinaires (enseignement, travail pédagogique, travail social, psychologie, sécurité ou soins infirmiers notamment), de manière à former des équipes aux compétences complémentaires. Une formation de base et des formations continues seront également mises en place : médiation, premiers secours, communication non violente, principes de santé publique notamment.

Les lieux de visite et les missions seront adaptés en fonction des saisons : en hiver, le personnel sera amené à effectuer davantage de travail au sein et autour des manifestations, centres socioculturels, lieux de loisirs, établissements de nuit et quartiers d'habitation, alors que l'été, l'activité se concentrera dans les parcs et espaces publics fréquentés par les noctambules pour la « préchauffe », notamment dans les lieux ci-dessous :

- Place de l'Europe ;
- Place de la Cathédrale, parc du MUDAC et placettes du quartier de la Cité ;
- Parc de Montbenon ;
- Parc de la Grenouille (promenade derrière Derrière-Bourg) ;
- Toit de la FNAC ;
- Flon-Ville ;
- Place Chauderon ;
- Parc de l'ERACOM ;

- Parc Bourget et Vidy ;
- Place de la Gare ;
- Préaux des collègues ;
- Parkings souterrains ;
- Éventuels lieux de rassemblement dans les quartiers d'habitation.

#### 6.1.1.6 Mise en œuvre, évaluation

La Municipalité propose de créer une unité « SIP » et de l'expérimenter sur deux ans. Il s'agira d'évaluer cette prestation au regard des objectifs fixés. Il est donc proposé d'engager le personnel sur la base de contrats de travail à durée déterminée et d'évaluer d'une part le fonctionnement opérationnel de l'unité, et d'autre part son effet sur l'espace public et la population concernée. Deux aspects du projet devront être évalués :

1. Les effets de cette nouvelle prestation sur l'espace public (déchets, dommages sur les parcs par exemple) *avant* et *après* que les intervenant-e-s aient été engagé-e-s. Dans ce sens, des contacts ont été établis avec l'Institut de criminologie de l'Université de Lausanne ;
2. Les améliorations possibles quant au fonctionnement et l'organisation de l'unité. Il s'agira donc de :
  - vérifier la réalisation des objectifs fixés ;
  - vérifier sur le terrain la notoriété ainsi que la perception de l'unité « SIP » en fonction des objectifs fixés ;
  - évaluer l'effet des mesures prises dans les différents contextes en s'entretenant avec différents acteurs de la nuit (police, hôpitaux, établissements de jour et de nuit, autres services administratifs, etc.) ;
  - évaluer le fonctionnement de l'unité et proposer d'éventuelles améliorations, en fonction des constats faits sur le terrain, de mesures statistiques et des divers entretiens menés.

Les données récoltées permettront à la Municipalité d'évaluer la pertinence de l'expérience et de proposer ou non la pérennisation de l'unité au Conseil communal.

Afin de marquer son caractère transversal, cette nouvelle unité sera placée sous la responsabilité de l'Observatoire de la sécurité, au sein du Secrétariat général de la Direction du logement et de la sécurité publique. L'Observatoire de la sécurité dépend sur le plan politique d'une délégation municipale à la sécurité et à la prévention (directions du Logement et de la sécurité publique, de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, de l'Administration générale et de la culture ainsi que des Sports, de l'intégration et de la protection de la population), ce qui lui confère un ancrage transversal parmi les services de l'Administration communale.

Parallèlement, un groupe de suivi opérationnel, formé de différents acteurs communaux et de partenaires externes impliqués dans la vie de nuit et la santé, permettra d'échanger sur les évolutions constatées sur le terrain, de coordonner les tâches respectives. Des protocoles de collaboration seront établis selon les besoins constatés avec les autres acteurs de terrain (Police municipale, Service de la jeunesse et des loisirs, Service des routes et de la mobilité, Service de protection et sauvetage (SPSL, etc.). Ce groupe de suivi sera formé des partenaires suivants :

- Service de la jeunesse et des loisirs ;
- Service des routes et de la mobilité ;
- Service des parcs et domaines ;

- Police municipale ;
- Service des écoles primaires et secondaires ;
- Service de protection et sauvetage ;
- Partenaires publics et parapublics externes en lien avec la santé et la prévention ;
- Clubs.

#### 6.1.1.7 Calendrier

Le tableau financier ci-dessous se base sur le calendrier suivant (sous réserve de modification) :

- adoption du préavis par le Conseil communal : hiver 2014-2015
- démarrage du projet : été 2015

#### 6.1.1.8 Incidences financières

Il est prévu de créer 6 ept à répartir entre une dizaine d'intervenant-e-s (5 ept) et un poste de coordination (1 ept). Le coût total est estimé à 1'400'000 francs pour une expérience pilote de deux ans, comprenant les évaluations du dispositif et de son impact ainsi que les frais d'exploitation de l'unité (loyer du local à fournir, matériel informatique, bureaux, téléphones portables, formation initiale des intervenant-e-s et production de supports de communication notamment). Le montant nécessaire pour l'exercice 2015 a d'ores et déjà été mis au budget.

##### a) Charges de personnel

6 ept (cinq intervenant-e-s et un-e coordinateur-trice)	1'120'000 francs
Formation	60'000 francs
<b>Total</b>	<b>1'180'000 francs</b>

##### b) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont les suivantes :

Mobilier, postes informatiques, fournitures	13'500 francs
Téléphonie mobile et fixe, communications et abonnements	20'000 francs
Communication, annonces (engagements flyers, graphisme, imprimés, etc.)	10'000 francs
Matériel de corps (vestes, t-shirts, lampes, etc.)	6'000 francs
Mandats d'évaluation du projet	50'000 francs
<b>Total</b>	<b>99'500 francs</b>

##### c) Charges locatives

Des locaux de travail sont nécessaires pour le travail administratif, les réunions et l'entreposage du matériel utile à la fonction. Aucun projet de bail n'étant à ce jour établi, le montant indiqué est une estimation.

Loyer avec charges (nettoyage, eau, chauffage, électricité)	140'000 francs
<b>Total</b>	<b>140'000 francs</b>

## 6.1.1.9 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel supplémentaire (en ept)	6.0	6.0	6.0	0.0	6.0
<b>(en milliers de CHF)</b>					
Charges de personnel	480.0	560.0	140.0	0.0	1'180.0
Charges d'exploitation	97.0	120.0	22.5	0.0	239.5
<b>Total charges suppl.</b>	<b>577.0</b>	<b>680.0</b>	<b>162.5</b>	<b>0.0</b>	<b>1'419.5</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>577.0</b>	<b>680.0</b>	<b>162.5</b>	<b>0.0</b>	<b>1'419.5</b>

## 6.1.2 Amélioration de l'offre nocturne des Transports publics lausannois (tl)

L'actuelle offre des tl en région lausannoise les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche est assurée par les services Pyjama, le Taxibus nuit et Potron-minet. Le service standard s'étend jusqu'à environ minuit (0 heure 45 pour le m2).

Avant l'entrée en service proprement dite des bus pyjama, le service de Taxibus Nuit permet de circuler du centre-ville vers l'agglomération par les principales lignes de bus du réseau habituel. Cinq départs par station sont proposés entre minuit et 1 heure 30, à partir des dix principaux arrêts de l'agglomération. Un titre de transport valable et un supplément de 4 francs sont nécessaires. Le Taxibus fait la dépose à domicile dans les communes du périmètre des zones 11 et 12 de la communauté tarifaire vaudoise. Une réservation est nécessaire au moins trente minutes avant l'heure de départ fixée.

Le Service pyjama commence actuellement à 1 heure, pour se terminer à 4 heures. Les bus desservent Lausanne et son agglomération (Moudon, Lutry, Denges, Mex, etc.) en fonction des six « couloirs de desserte », s'arrêtant uniquement aux arrêts sollicités par les client-e-s, après annonce. Les bus effectuent des détours parfois importants afin de desservir plusieurs lieux et n'embarquent pas de nouveaux client-e-s aux arrêts. Les départs se font depuis le Flon à des horaires variables selon les lignes, chacune effectuant deux départs par nuit (2 heures et 4 heures ou 1 heure et 3 heures, ou encore 1 heure 45 et 3 heures 45).

La demande en transport nocturne est forte et mérite donc d'être améliorée. Ainsi, sur demande de la Municipalité notamment, les tl étofferont dès le printemps 2015 leur offre nocturne avec des horaires étendus, tout en rendant le réseau de nuit plus efficace, facile d'utilisation et rapide. Cette amélioration conservera les mêmes principes généraux d'exploitation et le même supplément (4 francs).

**6.2 Axe 2 : prévention de la consommation Prévention auprès des patient-e-s pris-es en charge par les ambulances pour intoxication alcoolique** Le SPSL de la Ville de Lausanne assure la prise en charge médicale d'urgence à la population, ceci 24h/24<sup>33</sup>. Ainsi, les personnes présentant une intoxication alcoolique aiguë sont secourues en urgence et amenées à l'hôpital pour traitement. Cette prestation fait l'objet d'une facturation au patient ou à la patiente par courrier selon les dispositions de la LAMal. La Municipalité propose de joindre à la facture un feuillet de sensibilisation et d'information qui rappelle les dangers potentiels des intoxications alcooliques et propose une liste de prestataires actifs dans le suivi psychosocial, l'information et la prévention. Ce document devrait contenir des informations utiles à la fois aux mineur-e-s et aux parents ainsi qu'aux adultes. Le coût lié à l'édition de ce document peut être pris en charge par les fonds consacré à la prévention alcool géré par le Service de la jeunesse et des loisirs (S JL), à l'occasion de la « Semaine alcool », manifestation à laquelle participera le S JL en mai 2015.

<sup>33</sup> Le périmètre d'action des ambulancier-ère-s comprend toute l'agglomération lausannoise, de St-Sulpice à l'ouest, Echallens au nord jusqu'à Rivaz à l'est. En tout, la Division Groupe Sanitaire (DGS) effectue en moyenne 9'000 interventions par année et est mobilisable 24h/24 par la centrale d'appel 144.

## 6.2.2 Amélioration de l'offre alternative de loisirs nocturnes

### 6.2.2.1 Favoriser l'organisation responsable de soirées par les jeunes dans des lieux divers

La concentration des lieux de loisirs présente des avantages en termes d'accessibilité ou de concentration du bruit dans des zones déterminées, mais comporte des inconvénients pour la sécurité et la santé (la densité des points de vente d'alcool encourageant la consommation). La sortie en ville les soirs de fin de semaine est désormais très répandue parmi les 18-30 ans à Lausanne, mais ne doit pas constituer l'unique loisir. Encourager les loisirs alternatifs et décentrer les lieux de réunion de la jeunesse, tout en encadrant ces activités, permet – à moyen terme – de valoriser d'autres façons de s'amuser que celle proposée par l'offre commerciale en centre-ville.

L'offre lausannoise en loisirs nocturnes comprend effectivement de nombreux établissements de nuit privés à but lucratif, alors que les lieux mis à disposition des associations et permettant à des collectifs d'organiser leurs propres soirées et de privilégier des modes d'expressions culturels sans buts lucratifs se font rares. Donner une certaine liberté d'organisation et de gestion aux jeunes permet de les intégrer et de les responsabiliser tant sur le plan de la santé que de la sécurité. Enfin, l'offre en salles de concert, de manifestations ou en lieux de culture ne répond que partiellement à la demande.

La Municipalité souhaite mener, de concert avec les principaux partenaires de la jeunesse<sup>34</sup>, une réflexion sur la mise à disposition de lieux alternatifs dans les différents quartiers, que les jeunes pourraient s'approprier en assumant des responsabilités. Ces mesures pourront cas échéant faire l'objet d'un préavis spécifique le moment venu en fonction des pistes qui seront ou non retenues.

### 6.2.2.2 Ouvertures prolongées des salles de gym

Depuis 2004, le Service de la jeunesse et des loisirs organise, avec les Services des écoles et des sports, en charge de leur entretien, la mise à disposition des jeunes (13-25 ans) de salles de sport situées dans cinq lieux différents (St-Roch, Béthusy, Grand-Vennes, Montoie et Barre). Le concept s'appuie sur la libre adhésion des participants, favorisant ainsi l'accès au plus grand nombre, en limitant les contraintes de participation. Les ouvertures s'étendent du mois d'octobre à avril, du mardi au dimanche à partir de 14 heures à 18 heures ou de 18 heures à 22 heures selon les jours, pour un total de 39 heures 30 en moyenne (fermeture anticipée selon la fréquentation). Les jeunes peuvent s'adonner à différents sports<sup>35</sup> et sont encadrés par deux ou trois moniteurs selon la fréquentation (adultes ou pairs).

Cette offre rencontre au fil des ans un important succès, attesté par la fréquentation des salles, le bon déroulement des activités mises en place et la confirmation de la part des jeunes de l'utilité de ce type de prestation. Cette activité est en effet un des moyens proposé par le Service de la jeunesse et des loisirs pour agir directement dans le domaine de la prévention (violence et dépendances) et de l'encouragement de l'activité physique des jeunes. Il n'est plus à démontrer que le sport est un outil de travail social et est vecteur d'intégration. Un des éléments essentiels est la structuration des activités, la mixité des participant-e-s (âge et milieu social) et la présence d'une supervision par un adulte ou un pair.

<sup>34</sup> Conseil des jeunes, Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, Centre vaudois d'aide à la jeunesse, TSHM et éducateurs de proximité, etc.

<sup>35</sup> Actuellementment football, basket, fitness, danse hip-hop ou « parkour » (art du déplacement urbain).

En s'appuyant sur ce constat et dans le but d'offrir aux jeunes une offre renforcée de loisirs en soirée, la Municipalité propose d'étendre les horaires d'ouverture de certaines salles (Prélaz, Coteau-fleuri, Malley, Bellevaux et Rouvraie ou Vieux-Moulin) jusqu'à minuit, tout en se laissant la possibilité d'adapter, le cas échéant, les créneaux horaires précis et les lieux choisis, pour que cette offre corresponde précisément aux besoins des usagers – ainsi qu'aux objectifs de promotion de l'activité physique et de prévention primaire. Cette amélioration de l'offre représente un temps de présence en personnel supplémentaire (deux à trois moniteurs), pour arriver à 14 heures d'ouverture additionnelle<sup>36</sup>.

Ce projet a pour objectif, dans un premier temps, d'identifier et stimuler la demande de pratique du sport comme alternative à la sortie et à la fête. Les effets d'un tel changement sur la vie nocturne au centre-ville ne pourront être visibles qu'en cas de pérennisation de ce projet à moyen terme. Après deux saisons de test (quatorze mois au total, sur deux ans), la pertinence de poursuivre l'expérience – moyennant les adaptations idoines – pourra être proposée sur la base d'un premier bilan du Service de la jeunesse et des loisirs.

Ce développement est imaginé en partenariat avec des associations de jeunes, actives dans les sports concernés, mais aussi en partenariat avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL). Le service des écoles et le service des sports seront également des partenaires importants pour la mise à disposition et le prêt des salles de gym.

#### a) Incidences financières

Les saisons s'étendent d'octobre à avril. Le début de ces ouvertures de salles prolongées est fixé à octobre 2015. La fin de cette phase test est donc prévue à la fin du mois d'avril 2017 :

- pour assurer l'encadrement des activités, les charges salariales supplémentaires sont estimées au total à 50'532 francs<sup>37</sup> pour les deux saisons ;
- les frais de nettoyage et de conciergerie (remise en état de la salle, système de fermeture) se montent eux à 11'550 francs<sup>38</sup> par saison de sept mois pour ce qui concerne les salles de sport nouvellement utilisées pour ces horaires nocturnes ;
- pour que les salles des sports des collèges non appropriées à l'accueil de ces activités (par exemple Prélaz), puisse être adaptées en terme de fermeture et d'équipements, un montant de 10'000 francs est nécessaire par saison ;
- afin de communiquer sur cette offre et stimuler la fréquentation des salles, une communication adéquate est nécessaire, estimée à 1'000 francs par saison ;
- les charges pour 2015, de l'ordre de 25'000 francs, seront prises sur les budgets des services concernés.

#### b) Charges de personnel

Personnel d'encadrement auxiliaire additionnel (25'266 francs x 2 saisons, arrondi)	51'000 francs
Frais de conciergerie et de nettoyage (11'550 francs x 2 saisons, arrondi)	24'000 francs
<b>Total</b>	<b>75'000 francs</b>

<sup>36</sup> Selon les salles ouvertes, deux à trois moniteurs sont présents pour assurer l'encadrement. Un moniteur touche un maximum de 26.60 francs/heure (avec charges patronales).

<sup>37</sup> 14 heures additionnelles par semaine x 56 semaines x 2 moniteurs à 26.54 francs/heure. Un supplément de 336 heures, soit l'équivalent de trois mois de prolongations horaires pour deux moniteurs, est ajouté en cas d'exploitation d'une salle ou d'engagement de moniteurs supplémentaires.

<sup>38</sup> Trois heures de nettoyage x 4 salles x 43.75 francs/heure (avec charges patronales) x 22 semaines = 11'550 francs.

**c) Charges d'infrastructures**

Adaptation des lieux 20'000 francs

**d) Charges de communication**

Flyers, graphisme 2'000 francs

**e) Incidences sur le budget de fonctionnement de la DEJCS**

	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel supplémentaire (en ept)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>(en milliers de CHF)</b>					
Charges de personnel	16.0	38.0	21.0	0.0	75.0
Charges d'exploitation	11.0	11.0	0.0	0.0	22.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>27.0</b>	<b>49.0</b>	<b>21.0</b>	<b>0.0</b>	<b>97.0</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>27.0</b>	<b>49.0</b>	<b>21.0</b>	<b>0.0</b>	<b>97.0</b>

**6.2.3 Soutien aux actions de prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de drogues festives**

Le rapport « Nightlife Vaud » fait état de la consommation d'alcool et de drogues festives par les noctambules à Lausanne. Ce rapport met en lumière la consommation d'alcool, mais aussi de substances psychoactives illégales telles que cocaïne, cannabis et haschich, ecstasy, cocaïne, GHB, LSD ou héroïne.

Le tableau ci-dessous<sup>39</sup> présente la proportion de noctambules attestant avoir consommé une des substances indiquées au cours de leur vie. Nous n'avons considéré que les tranches d'âges 20-24 et 25-29 ans, constituant les groupes les plus concernés par les sorties en ville à Lausanne.

Notons que la notion de « au cours de la vie » ne donne pas d'indication sur la fréquence de la consommation de ces produits. Mais elle indique néanmoins le risque pris au moins une fois, par la prise de l'une ou plusieurs de ces substances lors d'une soirée.

<sup>39</sup> Les informations concernant les drogues ci-dessous sont tirées de [www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch).

		Alcool	Cannabis <sup>40</sup>	Ecstasy <sup>41</sup>	Cocaïne <sup>42</sup>	Psilocybine <sup>43</sup>	Poppers <sup>44</sup>	LSD <sup>45</sup>	Autres <sup>46</sup>
20-24 ans	H	93.6 %	67.5 %	23.1 %	22.1 %	16.7 %	11.5 %	10.3 %	4.8 %
	F	98.6 %	64 %	9.2 %	9.5 %	9.1 %	11.7 %	5.2 %	3.7 %
25-29 ans	H	98 %	62 %	20 %	30.6 %	8 %	10 %	10 %	5.5 %
	F	100 %	63.2 %	7.9 %	10.5 %	7.9 %	5.3 %	5.3 %	3.8 %

La prise de drogues en milieu festif, notamment le mélange de plusieurs d'entre elles (y compris l'alcool) au cours de la même soirée, entraîne des risques importants pour la santé. Les chiffres ci-dessus montrent qu'une action de prévention et d'information sur le terrain est nécessaire, comme le signale l'une des recommandations du rapport Nightlife : « Intervenir sur des thématiques généralistes et développer le volet des substances illégales ».

Si la politique de santé est de compétence cantonale, la Ville peut agir de manière subsidiaire sur le terrain pour mettre en place, encourager ou soutenir des projets de prévention et de réduction des risques en milieu festif (clubs, festivals, manifestations ou autres manifestations publiques).

Dans le cadre de l'enveloppe allouée par le Conseil communal (rapport-préavis N° 2010/18) au Service de la jeunesse et des loisirs en 2010 pour des projets de prévention et de réduction des risques en milieu festif (par exemple Nightlife Vaud et campagne fédérale bisannuelle de prévention alcool), la Municipalité propose de soutenir en 2015, 2016 et 2017 des actions de prévention sur ce thème, en appoint des financements cantonaux. Il appartiendra au canton d'effectuer l'évaluation des projets soutenus conjointement.

### **6.3 Axe 3 : amélioration de la coordination entre les acteurs de la vie nocturne**

#### **6.3.1 Création d'une plateforme sur la vie nocturne lausannoise**

L'accroissement de l'activité nocturne a d'indéniables avantages (économiques, culturels, sociaux), mais comporte également des conflits d'usage, notamment entre les habitants qui dorment et ceux qui sont en activité largement évoqués dans ce préavis. Le renforcement de la coordination entre les acteurs de la nuit, de l'économie privée ou des pouvoirs publics devient donc indispensable, tout comme une vision stratégique de la manière de faire coexister les usagers et les usages de la ville pendant la nuit.

<sup>40</sup> Chanvre dont les feuilles (marijuana) ou la résine (hachisch) sont fumées, souvent mélangées au tabac. Les effets recherchés sont la détente ou la bonne humeur. Parmi les risques liés à sa consommation figurent les bronchites chroniques, le cancer des voies respiratoires, ou une diminution de l'attention et de la mémoire, la psychose et des dépressions chez les fumeurs de longue durée.

<sup>41</sup> Drogue de synthèse (formule chimique : MDMA) se présentant généralement sous la forme de pilules multicolores promettant bien-être et plaisir accru dans le cadre des fêtes. Elle comporte des dérivés (MMDA, MDA, MDEA et MDBM) et peut se présenter également sous forme de poudre ou être injectée après dissolution dans un liquide. Elle peut être mortelle en cas de surconsommation ou d'association avec d'autres substances (alcool par exemple).

<sup>42</sup> Drogue obtenue à partir des feuilles des arbres à coca transformées en poudre blanche, dont les effets escomptés sont notamment le sentiment de puissance intellectuelle, d'euphorie et de stimulation physique et sexuelle. Sa consommation occasionne les risques suivants : hémorragies cérébrales, troubles du rythme cardiaque, arrêt respiratoire ou encore, à plus long terme, psychose, dégâts cérébraux, diminution des capacités intellectuelles, troubles de l'attention ou de la vue, bronchites, lésions du foie, troubles cardiovasculaires notamment.

<sup>43</sup> Champignons hallucinogènes : modifie la vision et l'auto-perception, pouvant être positive ou négative. Sa consommation occasionne les risques suivants : hémorragies cérébrales, troubles du rythme cardiaque, arrêt respiratoire ou encore, à plus long terme, psychose, dégâts cérébraux, diminution des capacités intellectuelles, troubles de l'attention ou de la vue, bronchites, lésions du foie, troubles cardiovasculaires notamment.

<sup>44</sup> Les poppers se présentent sous forme de flacon de liquide très volatile à inhaler, dont les effets recherchés sont relativement brefs et analogues à ceux de l'alcool. Ils présentent des risques immédiats (vomissements, maux de tête, toux, etc.) et à long terme (lésions des muqueuses, affections pulmonaires, crises cardiaques notamment).

<sup>45</sup> Hallucinogène de composition chimique : sa consommation occasionne les risques suivants : accidents psychiatriques, angoisses, phobies, dépressions durables.

<sup>46</sup> Sont compris : amphétamines, kétamine, GHB, smart drugs, héroïne, méthamphétamines et les médicaments non prescrits. Plus d'informations : [www.nightlifevaud.ch](http://www.nightlifevaud.ch) ou [www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch).

En ce qui concerne la vie la nuit à Lausanne, une coordination existe entre les établissements de nuit et les services de la Ville à propos principalement des obligations légales des établissements publics et des questions relatives à la sécurité dans et autour des clubs ou des autres établissements. Une coordination se fait également, au cas par cas, entre services et avec divers partenaires privés.

Cela dit, au vu du développement de la vie nocturne lausannoise, et selon les besoins exprimés lors des États généraux de la nuit en 2013 et 2014, la nécessité de réunir les acteurs et spécialistes de la vie de nuit sur des questions stratégiques a été observée.

En considérant que la vie de nuit est un levier de la cohésion sociale et de l'attractivité culturelle et économique de la ville, la Municipalité propose de créer une plateforme sur la vie de nuit, en lui attribuant les objectifs suivants :

- anticiper les problématiques futures qui affecteront la nuit à Lausanne ;
- proposer des mesures ou des projets spécifiques pour améliorer la qualité de vie la nuit ;
- mieux cerner la vie nocturne à Lausanne par l'apport ponctuel ou régulier de spécialistes dans des domaines variés (géographie, urbanisme, sociologie, criminologie, économie notamment).

Cette plateforme se base notamment sur les expériences novatrices menées dans quelques villes européennes, à savoir constituer un organe - plus ou moins directement rattaché à l'administration selon les modèles - visant à appréhender la ville en considérant ses spécificités nocturnes<sup>47</sup>.

Elle se réunira deux à trois fois par année et se composera de représentant-e-s de la Municipalité et des services de la Ville concernés, de représentant-e-s des groupes politiques représentés au Conseil communal, des milieux de la santé et de la prévention, de partenaires privés en lien avec la nuit, de représentants de la société civile et de scientifiques. Ses membres seront nommés par la Municipalité.

Ce groupe pourra aborder les thèmes suivants : délits diurnes versus nocturnes à Lausanne, où sont-ils localisés, comment les prévenir ? Les activités de loisirs des jeunes en fin de semaine et en soirée à Lausanne ou ailleurs : pourquoi « sortir faire la fête » ? Les centralités et circulations nocturnes à Lausanne (nouveaux aménagements, nouveaux transports nocturnes ?) ; La lumière en ville, quelle influence, quelles priorités pour Lausanne, etc.

Avec un dispositif global composé d'un groupe de suivi opérationnel et cette nouvelle plateforme sur la vie nocturne, la Municipalité concrétise le besoin de concertation, de consultation et de prospection nécessaire à la gestion et à l'amélioration de la qualité de vie de nuit à Lausanne.

## 7. Réponses aux interventions

### 7.1. *Postulat de M. Mivelaz Philippe et crts « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises »*

Le postulat, déposé le 19 juin 2012 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 15 mai 2013, demande d'examiner :

- des mesures de prévention de santé publique accrues, notamment par un travail spécifique en milieu scolaire et dans les autres lieux de formation ;
- l'engagement d'intervenants de nuit et de médiateurs de rue ;

<sup>47</sup> Citons les « maires de nuit » de plusieurs villes françaises (Paris, Nantes, Toulouse), la création d'« observatoires de la nuit » à Bruxelles ou du « Grand conseil de la nuit » à Genève ou encore les « Bureaux des temps » (de manière plus générale, bureaux administratifs ayant pour mission de diagnostiquer les usages de la ville en fonction du temps, débouchant parfois sur une adaptation des horaires des services municipaux, créés dans plusieurs villes de France, d'Italie, d'Espagne ou d'Allemagne).

- la création d'un « label pour les manifestations avec autorisation pour les lieux de fêtes permanents » ;
- une coordination des mesures de prévention avec les autres acteurs institutionnels ainsi qu'une évaluation, sur la durée, des mesures prises. Ces dernières devront être fondées sur une évaluation scientifique.

Réponse de la Municipalité :

Les intentions du postulant rejoignent largement la volonté de la Municipalité.

Ainsi, depuis 2011, la Brigade de la jeunesse de la police de Lausanne, par sa chargée de prévention, effectue des visites dans les 150 classes de 8 et 10<sup>ème</sup> et aborde entre autres la consommation d'alcool et la violence. Par ailleurs, l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) du DFJC, en collaboration avec le service de santé et prévention à la DEJCS met sur pied des animations dans les classes. La Ville finance le tiers des coûts engendrés dans le cadre de cette mission. La Municipalité estime avoir répondu ainsi à la première demande du postulant.

Parallèlement, la création d'une unité « SIP » et l'évaluation de ses futures prestations (mandat(s) externe(s)) répondent de manière circonstanciée à la demande du postulant d'engager des intervenants de nuit / médiateurs de rue et de conduire une évaluation sérieuse des mesures engagées. La création du « groupe de suivi opérationnel » et la « plateforme vie de nuit » répondent au besoin de coordination exprimé dans ce postulat. Il convient également de relever que la mise en place, pour une phase pilote de deux ans, du programme « SIP » repose non seulement sur des expériences éprouvées dans d'autres villes suisses mais également sur différentes études sérieuses. Une enquête récente porte sur les lieux de consommation d'alcool privilégiés par les jeunes en soirée ainsi que sur la consommation avant la sortie dans les clubs ou bars<sup>48</sup>. Dans le cadre du mandat financé par le PNA « Jeunes, alcool et espaces public, renforcer la collaboration entre les acteurs », le GREA et RADIX ont également publié plusieurs études sur cette problématique<sup>49</sup>. Le projet « Nightlife », dont les résultats ont été dévoilés en mai 2014, a donné un éclairage scientifique à la politique proposée par la Ville de Lausanne et confirme la nécessité d'apporter un encadrement aux nouvelles formes de consommation dans l'espace public notamment. Le soutien à la prévention des risques liés à la consommation de drogues festives va dans ce sens également.

Enfin, la Municipalité estime avoir largement répondu à la demande de création d'un « label » pour les lieux de fête permanents en mettant en place des « concepts de sécurité » propres à chaque établissement public de nuit (c.f. rapport-préavis N° 2012/58)<sup>50</sup> : ces derniers constituent en effet une forme de label fixant les conditions minimales à respecter pour exploiter et bénéficier de prolongations horaires. Par ailleurs, le pool des clubs lausannois étudie actuellement la création d'un label fixant un certain nombre de principes communs à la gestion de leurs établissements. Quant aux fêtes et manifestations extérieures, elles doivent faire l'objet d'autorisations spécifiques et respecter les exigences fixées par la Police du commerce.

Par les différentes mesures évoquées ci-dessus, la Municipalité estime avoir répondu aux demandes du postulant.

<sup>48</sup> Voir Labhart, F., & Kuntsche, E. (2012), « Du canapé au bistro – suivi de l'évolution de la consommation d'alcool des jeunes adultes durant les soirées de fin de semaine ». *Dépendances*, 47, 26-31. Ou Labhart, F., & Kuntsche, E. (2012), « Buvois jeune, buvois mobile : étude sur les lieux de consommation d'alcool préférés des jeunes adultes grâce aux téléphones portables ». *Dépendances*, 42, 30-35.

<sup>49</sup> Une synthèse est disponible ici : [http://www.grea.ch/sites/default/files/synthese\\_jeunesalcoolesppub\\_2012\\_1.pdf](http://www.grea.ch/sites/default/files/synthese_jeunesalcoolesppub_2012_1.pdf).

<sup>50</sup> Certaines dispositions de ces concepts ont été invalidées par arrêt du Tribunal cantonal en novembre 2014. Elles sont suspendues à la suite des procédures juridiques.

**7.2. Postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina et crts « Un suivi « post-biture » avec les TSHM »**

Le postulat, déposé le 19 juin 2012 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 15 mai 2013, demande d'examiner la mise en place d'un suivi des jeunes, le jour suivant l'intoxication à l'alcool par les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de la Ville.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité partage pleinement le constat de la postulante sur la nécessité d'effectuer un suivi auprès des personnes ayant subi une intoxication alcoolique. Ce type de mesures s'inscrit dans le cadre d'une prévention secondaire et tertiaire indispensable à un dispositif de prévention cohérent et relève prioritairement de la politique de santé publique qui est de compétence cantonale.

Par le biais du centre de dégrisement évoqué au chapitre 6.1.1.2, le Service d'alcoologie du CHUV proposera des mesures de prévention secondaire au patient ayant fait l'objet d'une alcoolisation massive (bilan de consommation et de ses répercussions, orientation vers un service social, le médecin traitant ou un-e psychiatre notamment). Un suivi est également prévu par le biais d'entretiens brefs (téléphone, entrevue, courriers) mais prolongés, jusqu'à 24-36 mois après l'épisode d'alcoolisation massive.

Il y a par ailleurs lieu de rappeler qu'en cas d'hospitalisation de mineur-e-s pour intoxication aiguë à l'alcool, le service d'alcoologie du CHUV prévient les parents. Le programme DEPART (Repérage, évaluation et accompagnement d'adolescents consommateurs de substances) propose enfin aux adolescents, à leurs parents et aux professionnels des consultations gratuites en cas de trouble d'addiction ou de consommations problématiques, ou encore des formations diverses.

Par ailleurs, toutes les interventions de la Brigade de la jeunesse font généralement l'objet d'un avis aux parents. En cas d'intervention plus conséquente, suite à une prise en charge médicalisée, les parents sont invités à participer à une discussion. De plus, une action de prévention sera réalisée par les ambulanciers du Service de protection et sauvetage en partenariat avec le Service de la jeunesse et des loisirs (chapitre 6.2.1).

Par les mesures évoquées ci-dessus, la Municipalité estime avoir répondu aux préoccupations de la postulante.

**7.3. Postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina et crts « Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les nuits lausannoises »**

Le postulat, déposé le 19 juin 2012 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 15 mai 2013, demande de :

- faire un état des lieux de la situation de la vie de nuit à Lausanne d'un point de vue de la santé et de la sécurité (profil des clients, lieux de résidence, plaintes, incivilités, comas éthyliques, etc.) ;
- faciliter le retour des noctambules en transports publics à l'aube pour disperser la population et prévenir les tensions ;
- porter les discussions des Etats généraux de la nuit (demandées par une autre motionnaire) sur la responsabilité des clubs autour de et dans leurs établissements ;
- distribuer gratuitement de l'eau à l'entrée des clubs ou à l'achat d'alcool, de faire la promotion de la vente de petits pains, de proposer des bières légères ou sans alcool, de distribuer de l'eau gratuitement avec le billet d'entrée ou encore du café à la sortie des établissements ;
- comparer les politiques d'autres villes pour que la Ville s'en inspire, évaluer fréquemment les mesures prises ;
- augmenter les effectifs de police au-delà des trente postes déjà annoncés.

Réponse de la Municipalité :

Ce postulat comporte plusieurs mesures importantes permettant d'analyser, prévoir et solutionner les problèmes de santé et de sécurité consécutifs aux consommations excessives d'alcool. La Municipalité abonde donc dans le sens de cette demande, en précisant les éléments suivants, relatifs à chaque point soulevé par la postulante :

- Le présent rapport-préavis complète les rapports-préavis N° 2010/18 et N° 2012/58 visant à pacifier les nuits lausannoises et à prévenir les consommations massives ou abusives dans l'espace public et les établissements de nuit. Tous trois dressent un état des lieux des problématiques sécuritaire et sanitaire qui y sont liées. Par ailleurs, les résultats du projet Nightlife, permettent d'avoir une vue claire des problématiques soulevées par la postulante. Citons encore la future étude « Youth@night », qui portera sur les déplacements et facteurs d'influence de consommation d'alcool (aménagement de l'espace, lumière, etc.) des noctambules à Lausanne et Zurich<sup>51</sup> ;
- Les nouvelles dispositions municipales découlant du rapport-préavis n° 2012/58 permettront de retarder l'heure de fermeture à 6 heures, sans consommation d'alcool entre 5 heures et 6 heures, pour autant que l'article y relatif de la LADB soit adopté par le Grand Conseil. Cela facilitera le retour des noctambules qui pourront prendre les transports publics de la région lausannoise, le service commençant généralement vers 6 heures. Les établissements de nuits lausannois étant majoritairement regroupés au centre ville, il n'est pas opportun d'envisager des horaires de fermeture différenciés comme c'est le cas à Zurich et comme le suggère la postulante ;
- La première soirée des États généraux de la nuit, organisée en novembre 2013, a permis d'aborder le thème de la responsabilité des exploitant-e-s en matière de sécurité dans et autour de leurs clubs (zones de conciliation et d'observation). Par ailleurs, des rencontres périodiques permettent d'échanger autour des problématiques rencontrées par chacune des parties et de rappeler les obligations respectives, dont les responsabilités des clubs quant au pourtour de leur établissement ;
- La Ville de Lausanne, ainsi que divers organismes spécialisés, encouragent les établissements de nuit à mettre sur pied des actions de prévention au sein des clubs. Elle ne dispose pas de base légale les contraignant à mettre de l'eau gratuite à disposition des client-e-s ;
- La Municipalité s'appuie sur les expériences des autres villes afin de proposer des mesures dont l'efficacité est éprouvée ; la création d'une unité SIP qui fait l'objet du présent rapport-préavis s'appuie directement sur l'expérience de diverses villes suisses et de plusieurs visites dans les villes concernées. De son côté, le Service de la jeunesse et des loisirs a présenté un rapport sur les bonnes pratiques de prévention existantes dans ce domaine<sup>52</sup>, dans le cadre de la préparation de la campagne de prévention « Bourré... de risques ? » menée en mai 2013 ;
- Enfin, entre 2012 et 2016, les effectifs du corps de police auront été augmentés de 60 ept (hors service du trafic et stationnement), bien au-delà des trente postes évoqués dans le postulat. Les effectifs ainsi réadaptés permettent déjà, et permettront encore par étape, au Corps de police d'assurer une présence plus importante dans l'espace public et de faire face à l'évolution de sa vie de nuit.

La Municipalité estime que les mesures mises en œuvre et celles proposées dans le présent rapport-préavis satisfont aux propositions faites dans ce postulat.

#### **7.4. Postulat de M. Vincent Rossi et crts « Des spotters pour les nuits lausannoises »**

Le postulat, déposé le 19 juin 2012 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 15 mai 2013, demande d'examiner la possibilité de former des « spotters » pour

<sup>51</sup> Plus d'information sur : <https://www.youth-night.ch/> ou <http://p3.snf.ch/project-150181>.

<sup>52</sup> Rapport de la FVA disponible à cette adresse : [www.lausanne.ch/preventionalcool](http://www.lausanne.ch/preventionalcool).

les nuits lausannoises ; il s'agit de policiers agissant en civil à l'instar de ce qui se pratique avec les supporters de football ou de hockey-sur-glace. Ce dispositif permettrait de mieux connaître et surveiller les auteurs de troubles et de transmettre les informations ainsi recueillies à d'autres services, en particulier aux TSHM.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité partage le souci du postulant qui relève les lacunes en matière de sensibilisation des jeunes noctambules (à l'exception du travail effectué par la brigade de la jeunesse) qui ne relève ni du travail social, ni service d'ordre à proprement parler les soirs de sortie.

La Municipalité estime que la création des équipes « SIP » constitue une réponse appropriée à la demande du postulant. Cette mesure présente l'avantage de se fonder sur des expériences éprouvées dans d'autres villes suisses et d'éviter la confusion des rôles en séparant le travail de prévention de celui de la police. La formule est plus souple et permet de mieux adapter le travail au groupe-cible : une population de nombreux noctambules, venant d'horizons très différents et variables selon les soirs, constituées de groupes difficilement identifiables.

Dès lors, la Municipalité est d'avis que la création des « SIP » constitue une réponse adéquate à la demande du postulant : elle permet d'agir en amont, de désamorcer les situations conflictuelles ou d'observer les groupes dits « à risque » dans l'espace public, lors des soirées de fin de semaine. La Municipalité adhère par ailleurs pleinement au souci de coordination entre les différents services de la Ville, c'est pourquoi elle a décidé de créer un groupe de suivi opérationnel et une plateforme sur la vie nocturne lausannoise.

Par la présente, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Vincent Rossi.

**7.5. Motion de M. Mathieu Blanc « Pour l'organisation rapide d'Etats généraux de la nuit à Lausanne »**

La motion, déposée le 22 mai 2012 et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 15 mai 2013, demande la convocation des différents acteurs de la vie de nuit (forces de police, gérants de bars et discothèques, commerçants, autorités sanitaires et autorités politiques, associations d'habitants concernés, etc.), afin de discuter d'éventuelles propositions d'amélioration des nuits lausannoises, tout en les valorisant et en respectant les habitant-e-s.

Réponse de la Municipalité :

L'observatoire de la sécurité a organisé le 20 novembre 2013 une première soirée des États généraux de la nuit à la Salle des Fêtes du Casino de Montbenon et défini le programme en accord avec le postulant. Cette soirée publique, rassemblant près de 200 personnes, a permis de faire le point sur les mesures prises pour pacifier les nuits lausannoises, de présenter le projet des « SIP » de Zurich et de débattre. La deuxième soirée, organisée le 14 mai 2014, a réuni environ 150 personnes. Les résultats de l'enquête « Nightlife Vaud » ont été dévoilés à cette occasion. D'autres soirées pourraient être organisées sur le même mode à l'avenir, cas échéant sous la houlette de la plate-forme sur la vie nocturne lausannoise. Le présent rapport-préavis a en outre intégré nombre de constats issus de ces deux premières soirées.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu favorablement à la demande du postulant.

**7.6. Pétition de Mme Tamara Primmaz, Mme Cristina Kupfer-Roque et csrts « Pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises »**

Cette pétition munie de 2'030 signatures a été déposée le 25 septembre 2012 et transmise le 28 mai 2013 à la Municipalité pour réponse.

Plusieurs requêtes sont formulées dans cette pétition :

- mise en place de campagnes d'information et de prévention sur l'alcool et les stupéfiants ;
- régulation, voire interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique ;
- fermeture des clubs à 6 heures, sans service de boissons alcooliques entre 5 heures et 6 heures ;
- interdiction des couteaux et objets contondants ;
- création de nouveaux postes de TSHM pour effectuer un travail de prévention, de contrôle social et de médiation entre les jeunes et les structures ordinaires.

Réponse de la Municipalité :

Cette pétition a été déposée quelques semaines après les événements tragiques d'août 2012, durant lesquels un homme a été poignardé à Lausanne une nuit de fin de semaine.

Les requêtes exprimées par les pétitionnaires ont pour la plupart déjà fait l'objet de mesures par le biais des du rapport-préavis N° 2012/58 :

- possibilité de saisie par la police des bouteilles d'alcool en cas de trouble de l'ordre public ;
- interdiction des armes blanches dans les établissements publics et contrôle par détecteurs de métaux ;
- introduction d'un double horaire, permettant de différencier l'heure de vente d'alcool de la fermeture de l'établissement, avec prolongation de l'ouverture des clubs de 5 heures à 6 heures, sans vente d'alcool pendant cette période, sous réserve de l'adoption de l'article de la LADB offrant aux communes la possibilité de l'introduire ;
- modification des dispositions relatives aux armes et objets dangereux sur le domaine public (dans les limites autorisées par le droit fédéral) ;
- modification des conditions de prolongation des horaires d'ouverture des clubs (concepts de sécurité)<sup>53</sup>.

Par ailleurs, conformément à la requête des pétitionnaires, une campagne de prévention de la consommation d'alcool pour les jeunes entre 13 et 18 ans intitulée « Bourré... de risques ? », s'est tenue en mai 2013 à l'occasion de la « Semaine alcool ». Le même type de campagne est prévu pour 2015.

La prestation de « SIP » proposée dans ce rapport-préavis répond à la demande de création de nouveaux postes pour assurer davantage de présence, de prévention et de contrôle social dans l'espace public.

La Municipalité considère avoir répondu aux demandes des pétitionnaires au travers des mesures proposées dans le présent préavis et dans le rapport-préavis N° 2012/58.

**7.7. Pétition des jeunes libéraux radicaux Vaud « Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! »**

Cette pétition de 2'423 signatures, déposée le 29 janvier 2013, propose d'autoriser les établissements de nuit à fermer au moment où les transports publics entrent en service. Les pétitionnaires estiment que le rapport-préavis N° 2012/58 portant sur les nuits lausannoises va dans la mauvaise direction, dans la mesure où une fermeture à 3 heures du matin aurait un effet inverse aux résultats escomptés, puisque les noctambules seraient forcés d'attendre dans l'espace public sans rien faire, ce qui provoquerait des nuisances.

<sup>53</sup> Certaines dispositions de ces concepts ont été invalidées par arrêt du Tribunal cantonal en novembre 2014. Elles sont suspendues à la suite des procédures juridiques.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité n'a pas restreint les heures d'ouverture des établissements de nuits, mis à part ceux situés dans les zones d'habitation soumises à l'article 77 RPGA. A cette exception près, les prolongations jusqu'à 5 heures demeurent possibles et sont largement utilisées par la grande majorité des établissements de nuits ; les prolongations sont cependant conditionnées au respect des concepts de sécurité (respect de la légalité, exigences de sécurité, etc.)<sup>54</sup>.

Sous réserve de l'adoption de la révision de la LADB au niveau cantonal, les établissements de nuit pourront même demander des prolongations jusqu'à 6 heures, sans vente d'alcool à partir de 5 heures. Ainsi, les noctambules pourront emprunter les transports publics au petit matin avec plus de facilité.

En parallèle, l'offre de transports publics nocturnes sera renforcée en 2015 comme indiqué dans le chapitre 6.1.2. Par les mesures déjà en vigueur depuis 2013 et les modifications annoncées de la LADB, la Municipalité estime ainsi avoir répondu à la pétition des jeunes libéraux radicaux Vaud.

**8. Récapitulation des incidences financières sur le budget de fonctionnement**

	2015	2016	2017	2018	Total
(en milliers de CHF)					
Unité « SIP »	577.0	680.0	162.5	0.0	1'419.5
Salles de gym	27.0	49.0	21.0	0.0	97.0
<b>Total</b>	<b>604.0</b>	<b>729.0</b>	<b>183.5</b>	<b>0.0</b>	<b>1'516.5</b>

Le montant nécessaire à la création de l'unité « SIP » a déjà été inscrit au budget 2015 du Secrétariat général de la direction du logement et de la sécurité publique.

**9. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2014/79 de la Municipalité, du 13 novembre 2014 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte de l'inscription au budget 2015 du secrétariat général de la direction du logement et de la sécurité publique d'un montant de 577'000 francs pour le projet « SIP » ;
2. d'approuver la réponse municipale au postulat de M. Philippe Mivelaz et crts « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises » ;
3. d'approuver la réponse municipale au postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina et crts « Un suivi « post-biture » avec les TSHM » ;
4. d'approuver la réponse municipale au postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina et crts « Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les nuits lausannoises » ;
5. d'approuver la réponse municipale au postulat de M. Vincent Rossi et crts « Des spotters pour les nuits lausannoises » ;

<sup>54</sup> Certaines dispositions de ces concepts ont été invalidées par arrêt du Tribunal cantonal en novembre 2014. Elles sont suspendues à la suite des procédures juridiques.

6. d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Mathieu Blanc « Pour l'organisation rapide d'Etats généraux de la nuit à Lausanne » ;
7. d'approuver la réponse municipale à la pétition Mme Tamara Primmaz, Mme Cristina Kupfer-Roque et crts « Pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises » ;
8. d'approuver la réponse municipale à la pétition des jeunes libéraux radicaux Vaud : « Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Henri Klunge (PLR), rapporteur, Eliane Aubert (PLR), Caroline Alvarez Henry (Soc.), Jean-Luc Chollet (UDC), Benoît Gaillard (Soc.), Xavier de Haller (PLR), Alain Hubler (La Gauche), Gaëlle Lapique (Les Verts), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

### **Rapport polycopié de M. Henri Klunge (PLR), rapporteur**

Présidence : Henri Klunge.

Membres présents : Mme Eliane Aubert (remplace M. Mathieu Blanc), Mme Caroline Alvarez Henry, M. Jean-Luc Chollet (remplace M. Claude-Alain Voiblet), M. Benoît Gaillard, M. Xavier de Haller, M. Alain Hubler, Mme Gaëlle Lapique (remplace M. Vincent Rossi), Mme Natacha Litzistorf, Mme Anna Zürcher.

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Grégoire Junod, directeur du Logement et de la sécurité publique ; Mme Estelle Papaux, cheffe du service de la jeunesse et des loisirs.

Notes de séances : M. Mathias Schaer, que je remercie ici pour l'excellence de son travail.

Lieu : Salle E1, Place Chauderon 9, Lausanne

Date : 07 janvier 2015

Début et fin de la séance : 14 h 00 – 16 h 30

### **Discussion générale**

Après avoir présenté les personnes qui l'accompagnent, M. Junod rappelle que la création de « SIP » (Ndlr. le nom SIP sera utilisé dans ce rapport, nous vous rappelons cependant qu'il n'est pas définitif) a fait l'objet d'une large consultation auprès des milieux concernés et que le préavis a été modifié suite à cette consultation. Il rappelle aussi que ce rapport-préavis est la suite des mesures mises en place et votées par le Conseil communal en 2012.

M. le directeur explique que les SIP ont déjà été mises en place dans des formes similaires dans d'autres grandes villes de Suisse (telle Zurich, connue pour sa vie nocturne) et que chaque expérience est actuellement un succès. Le but des SIP est de prévenir les incivilités dues au noctambulisme en amont de la police. Ses buts sont donc sécuritaires et totalement différents des TSHM (Travailleur Sociaux Hors Mur) qui eux tenteront d'aider les gens en difficulté. Cette différenciation a été provoquée par l'échec d'UNISSET.

M. le Municipal ajoute que d'autres mesures complémentaires à la création des SIP telles que l'ouverture d'un centre de dégrisement sont nécessaires ; ce rapport-préavis propose d'ailleurs d'autres mesures visant à retarder l'alcoolisation des jeunes personnes (ouverture prolongée des salles de gym, mise à disposition de locaux sous la responsabilité des jeunes, soutien à des projets de réduction des risques en milieu festif ou encore création d'une plateforme de discussion pluridisciplinaire sur la vie de nuit).

Un commissaire salue les propositions faites, mais estime que les unités SIP pourraient être évaluées en une année seulement et que leur présence pourrait s'avérer utile à 3h00 voire 5h00 du matin, horaire de fermeture des bars et des boîtes de nuits.

Un commissaire salue la démarche consultative, mais met en garde les membres de la commission sur la confusion que l'utilisation du terme « prévention » peut amener lorsque qu'il est utilisé pour parler d'« incivilité » plutôt que de « réduction des risques sanitaires ».

Un commissaire rappelle que les nuits lausannoises se sont déjà bien calmées depuis le premier paquet de mesure. Il est appuyé par un autre membre de la commission qui salue la vision d'ensemble que permet ce rapport-préavis et apporte son soutien aux différentes mesures proposées.

Plusieurs commissaires estiment qu'une durée de deux cycles de saisons est un minimum pour se faire une idée objective de l'utilité des SIP. L'un d'eux se dit par contre préoccupé par le profil qu'auront les personnes engagées dans ces unités et la présence des dits profils sur le marché du travail.

Les représentants de la municipalité expliquent qu'il n'y a effectivement pas de formation officielle pour ce métier et que le chef de service ainsi que la cheffe d'équipe devront avoir du flair pour trouver les bonnes personnes. Elles pourront cependant s'aider de mises en situation pratique.

Certains commissaires se demandant si des stages dans d'autres villes, à l'académie de police de Savatan ou autres seront possibles, M. Junod répond qu'il est prévu plusieurs formations avant et en cours d'emploi dont différents stages et des sensibilisations aux cadres légaux (RPG, LStup, ...)

Un commissaire rappelle que l'échec d'UNISSET a, en partie, été dû à un manque de compréhension entre l'unité et le corps de police. Il s'inquiète donc de savoir si quelque chose a été prévu pour éviter que ce scénario ne se répète. Il est rapidement rassuré, une « charte de collaboration » étant prévue.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe à la discussion détaillée.

## **Discussion chapitre par chapitre**

### **Chapitre 1 à 6**

Une commissaire se demande quels sont les bénéfices de la vie nocturne lausannoise, les coûts en étant largement connus. M. le directeur ne peut donner la réponse, mais il serait possible, en passant par les recettes fiscales des différents établissements publics, de les évaluer. Un commissaire regrette que le coût humain ne soit pas plus pris en compte. Il entend par là, la qualité de vie des personnes devant passer derrière les noctambules pour réparer les pots cassés.

Il s'en suit plusieurs questions sur le Groupe propreté espace public (GPEP) quant à son horaire de fonctionnement et l'évaluation de son travail. Les représentants de la Municipalité expliquent aux commissaires que les horaires de travail ont été adaptés au mieux par rapport au personnel disponible et que peu d'indicateurs objectifs permettent une évaluation juste, mais qu'aucune critique n'a jamais été établie à son encontre.

Suites au questionnement de plusieurs commissaires sur les synergies qu'auront les différents groupes actifs de nuit (GPEP, SIP, Police,...) pour éviter de se marcher dessus, les représentants de la Commune expliquent qu'un groupe sera créé qui réunira tous les acteurs concernés pour assurer l'échange d'informations. Les SIP ayant un rôle principal sur le terrain, le but de ce groupe interservice ne sera pas de créer une trop grande charge administrative en rapports et autres. Une commissaire propose alors d'intégrer le canton et les associations actives dans la réduction des risques à ce groupe.

Le responsable du projet présente alors en quelques mots le mode d'évaluation prévu de l'impact des SIP. Il précise que deux évaluations seront faites. La première, mandatée à un organisme privé externe, s'attachera à évaluer les pistes d'amélioration de l'unité d'un point de vue de son fonctionnement et de ses modes d'action, ou encore l'appréciation qui en sera faite par les parties prenantes (hôpitaux, exploitants, public, organisations de prévention, etc.). L'autre évaluation tentera d'évaluer l'impact des intervenant-e-s sur la salubrité et la propreté de l'espace public. Pour cela, une collaboration avec l'Institut de criminologie de l'Université de Lausanne est prévue. La méthode sera assez expérimentale, même si le prof. Kuhn, référent pour ce projet, est habitué en ce qui concerne les domaines d'études connexes (impact de la lumière, de la présence policière ou des fêtes de quartier sur le sentiment de sécurité des habitants par ex.). L'idée est de procéder à des observations de la propreté de lieux fréquentés le soir par les noctambules. Il s'agira de faire ces observations que les « SIP » aient été actifs dans le lieu en question, ou pas.. Puis, d'éventuelles différences seront cherchées pour évaluer l'impact des intervenant-e-s. Des entretiens à la fois avec les observateurs mandatés et d'autres parties prenantes permettront de compenser les biais a priori relativement nombreux de cet exercice : la météo joue en effet un rôle important dans la fréquentation des lieux, tout comme les manifestations se tenant à Lausanne le soir étudié, le moment du mois où l'on se situe (début/fin de mois), etc.

Un commissaire s'inquiète de la potentielle reprise politique que pourrait avoir cette évaluation alors même que certains critères sont indépendants des compétences du personnel. Il lui est répondu que les données seront « brutes » et non personnelles. Le directeur assure que les buts et objectifs des SIP ne seront pas augmentés après un certain temps comme cela a été le cas à Zurich. Il explique aussi que la tranche d'âge des 18-30 ans représente la majorité des noctambules.

Une commissaire demande s'il serait possible d'étendre les objectifs de l'unité SIP à d'autres produits psychoactifs. Il lui est répondu que l'alcool reste fortement majoritaire et qu'il explique aussi majoritairement les incivilités.

La question sur les horaires revenant dans la discussion, il est précisé aux membres de la commission que les horaires et le nombre de personnes simultanément sur le terrain peut-être variable, mais que chaque acteur (SIP, Police, TSHM, Clubs, ...) doit jouer son rôle dans la tranquillité des nuits lausannoises.

Un commissaire se posant des questions sur les critères et les acteurs de l'évaluation, les commissaires sont informés que l'identification des critères d'évaluation et des acteurs de celle-ci sont en cours conjointement entre l'observatoire de la sécurité et l'EPFL. Le rapport sera d'ailleurs rédigé à l'intention de la Municipalité, mais à disposition du Conseil, de manière à ce que ce dernier puisse évaluer l'efficacité du dispositif.

Une commissaire demande si le canton ou Lausanne Région pourrait aider au financement de ces unités. Une demande de subvention a effectivement été refusée par le canton, qui se réserve le droit de revenir sur sa décision si le projet devait être pérennisé.

## **Chapitre 6.2 : Prévention de la consommation**

Suite à la question d'un commissaire, les représentants de la Commune expliquent qu'un feuillet explicatif sur les dangers de la consommation d'alcool sera envoyé à toutes les personnes prises en charge quel que soit le motif. Il y aura malgré tout deux documents, l'un destiné aux enfants, l'autre aux parents.

A la question de savoir d'où est venue l'idée d'augmenter l'horaire d'ouverture des salles de gym (offre saturée ou nouvelle mesure), il est répondu que l'offre est plutôt saturée, mais en plus de retarder l'alcoolisation des jeunes qui font du sport plus tard, elle crée une offre alternative et de proximité en périphérie.

### Chapitre 6.3 : Plateforme sur la vie nocturne

Suite à plusieurs interrogations des commissaires, M. le directeur confirme que les différents acteurs cantonaux devraient faire partie de ladite plateforme et que cette dernière n'est pas dépendante du bon fonctionnement et de la pérennisation de l'unité SIP.

Par rapport au financement, il est rappelé que le soutien aux prestations de réduction des risques de ce préavis est financé par les préavis votés en 2010 sur la prévention, mais que l'argent alloué au SIP sera prévu exclusivement pour cette unité et pas pour d'autres actions.

### Chapitre 7.7 : Pétition des jeunes Libéraux-Radicaux

Un commissaire rappelle que si le rapport-préavis diminue effectivement l'horaire à 3h00, il permet surtout de prolonger les horaires jusqu'à 5h00 voire 6h00 si la LADB est modifiée en ce sens. Il salue aussi les efforts faits par les transports publics en terme de cadence les soirs de fin de semaine.

#### Conclusion(s) de la commission :

- La conclusion 1 est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.
- Les conclusions 2 à 8 sont votées en bloc et acceptées à l'unanimité des commissaires présents.

Discussion

**M. Henri Klunge (PLR), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Lorsque j'ai déposé mon postulat « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises », qui faisait suite aux réflexions du groupe socialiste sur la problématique des nuits lausannoises, j'étais loin de m'imaginer à quel point cette question était aiguë ; je veux parler en particulier de la question de la surconsommation d'alcool. Le rapport-préavis montre bien que c'est une des principales causes d'incivilités et de problèmes ; c'est en tout cas ce que les études démontrent. Et que voit-on lorsque le Grand Conseil débat de la Loi sur les auberges et débits de boissons et de la limitation de la vente d'alcool le soir ? Les Jeunes Libéraux-Radicaux qui pétitionnent contre ce projet ! Du sirop à l'apéro, non ! disent-ils.

A peine secs derrière les oreilles, et voilà qu'ils se noient déjà dans l'alcool ! Si ce n'est pas malheureux ! (*Rires dans la salle.*) Il faut dire que leurs aînés ne donnent pas forcément le bon exemple quand ils expliquent que le vin ne soûle pas. Non seulement ces jeunes libéraux-radicaux veulent boire, mais encore jusqu'au bout de la nuit. Le rapport-préavis leur rappelle, en répondant à leur pétition sur l'extension des heures d'ouverture, qu'ils peuvent au moins rester au chaud. Non, nous ne mettrons jamais assez en garde contre les méfaits de l'alcool – la gonflée de Gilles n'est pas loin. La Loi sur les auberges et débits de boissons a passé. Elle donne une marge de manœuvre aux communes, que Lausanne utilisera ; nous nous en réjouissons.

Pour revenir au rapport-préavis, le groupe socialiste acceptera les conclusions, qui répondent parfaitement à ses préoccupations. Nous saluons la création des équipes SIP (sécurité, intervention, prévention). Nous relevons notamment que les projets reposent sur une consultation très large des milieux concernés et sur l'étude d'expériences concrètes. Les SIP s'inspirent en particulier de l'expérience zurichoise ; ils interviennent directement dans les espaces publics les soirs de week-end. C'est une des préoccupations du groupe de trouver des solutions pragmatiques et éprouvées, et que l'on puisse également évaluer les mesures prises, ce qui sera fait dans deux ans. Si les solutions préventives proposées reposent sur une consultation très large, elles gardent le cap donné par la Municipalité dans cette problématique des nuits lausannoises dans le premier volet, plus répressif, du rapport de 2012 « Politique municipale en matière d'animations et de sécurité nocturne ».

Pour terminer, il y a un aspect du rapport-préavis que je trouve intéressant, c'est le souci de veiller à une offre diversifiée dans la vie nocturne lausannoise, notamment pour les jeunes. C'est vrai que l'on parle beaucoup des clubs. Peut-être les nuits lausannoises souffrent-elles d'une forme de monoculture, ou du moins de culture dominante. Veiller à la diversité, c'est aussi veiller à ce que chacun trouve sa place et son expression. Si on remonte à notre propre jeunesse, ou au début des années huitante, on se plaignait surtout d'un manque d'activités nocturnes. L'idée que l'apparente effervescence actuelle cache parfois un manque me paraît une piste intéressante.

**M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique (Les Verts)** : – La vie nocturne lausannoise a de nouveau fait la une ces derniers jours, cette fois en termes plutôt positifs. Je ne sais pas si vous l'avez appris, mais plusieurs clubs et festivals électroniques lausannois ont obtenu le prestigieux prix Swiss Nightlife Award. On ne le répètera jamais assez, Lausanne peut être fière de sa vie nocturne.

Les Verts soutiendront ce rapport-préavis, qui s'inscrit dans une vision verte de la sécurité. En effet, cette proposition ne se fonde pas dans la facilité des solutions répressives. Ces SIP proposent de désamorcer les conflits en faisant intervenir de nouveaux types d'acteurs, s'inspirent de projets qui ont fait leurs preuves dans d'autres villes suisses, notamment en Suisse alémanique et, finalement, la Municipalité aura le courage de faire évoluer ce projet au bout de deux ans. Il faudra ensuite voir si les mesures mises sur pied, ces SIP, font vraiment leurs preuves et remplissent véritablement les objectifs poursuivis.

Les Verts remercient également la Municipalité d'avoir soumis une première mouture du projet à une phase de consultation, qui a permis d'améliorer sensiblement ce projet. En effet, nous avons émis plusieurs réserves et critiques qui ont été entendues, et qui ont permis d'améliorer ce projet. Ainsi, il nous semblait que les objectifs assignés à cette nouvelle équipe de SIP s'apparentaient un peu à un fourre-tout. Ces SIP devaient à la fois gérer les déchets, désamorcer les conflits, rappeler le Règlement général de police, mener des activités de prévention, etc. Il nous semble que, dans le projet, dans ce rapport-préavis, les objectifs ont été recentrés sur le désamorçage de conflits et, le cas échéant, sur la diffusion de quelques messages de prévention.

Dans ce concert de louanges, on va quand même émettre quelques réserves. On aimerait que certains aspects du projet fassent l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre de cette unité SIP. J'en soulignerai trois. Premièrement, le financement. Aux yeux des Verts, il n'est pas forcément évident que ce soit Lausanne qui paie pour tous les effets collatéraux qu'entraîne sa réputation de capitale romande de la vie nocturne. On aurait pu envisager que la Ville s'enquière des financements au niveau fédéral et cantonal, notamment en termes de fonds pour la prévention et les activités de la santé. Il y a aussi des financements disponibles au niveau de Lausanne Région. Finalement, on le voit avec ce projet, il devient plus urgent que jamais que la Ville de Lausanne réclame les fonds que le Canton peut obtenir dans le cadre de la RPC pour les villes-centres.

Deuxièmement, on voit que les SIP devront diffuser quelques messages de prévention de base, mais ces petits objectifs ne peuvent pas remplacer la mise sur pied d'une véritable politique de prévention et de réduction des risques en milieu nocturne. La marge de manœuvre existe, les solutions sont connues – elles sont dans le rapport *Nightlife Vaud*, qui a été cofinancé par la Ville de Lausanne. Donc, maintenant, nous attendons vraiment que cette politique de prévention soit mise sur pied.

Troisièmement, et j'en aurai terminé, il est temps, en 2015, qu'on arrête de se voiler la face en parlant uniquement de prévention en lien avec l'alcool. Il faut aussi parler de consommation excessive ou problématique de drogues illégales. Le dernier rapport d'Addiction Suisse montre qu'il y a une explosion de la consommation dans les milieux festifs et dans le cadre de loisirs d'ecstasy et d'autres substances psychoactives. Il est un peu limité de parler uniquement de messages de prévention en lien avec la consommation

excessive d'alcool, mais il est temps d'aborder les problématiques liées à la consommation des drogues illégales.

Finalement, on voit qu'on aura beau prendre de petites mesures, ou des mesures relativement importantes et qui vont dans le bon sens, mais tant qu'on n'aura pas une véritable politique de prévention et de réduction des risques en termes de consommation d'alcool, notamment dans le cadre de la révision de la Loi sur l'alcool, qui est débattue actuellement au Parlement suisse, ce sont les villes-centres qui en payent les pots cassés. Et on sait que la droite, la majorité bourgeoise, fait opposition à tout prix minimum, à toute fin d'*Happy Hour* et à toute réduction de la publicité. Nous attendons que ces parlementaires fédéraux, qui représentent notamment notre ville, s'engagent pour une politique qui fixe des prix minimums, qui interdise les *Happy Hour* et qui réduise la publicité pour l'alcool. C'est de cette manière qu'on pourra vraiment avoir une véritable politique de prévention pour limiter la consommation problématique d'alcool.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) :** – Je ne vais pas répéter ce que ma collègue Gaëlle Lapique a dit sur le soutien très large des Verts à ce rapport-préavis 2014/79. Je rajouterai simplement quelques éléments en complément.

Les Verts retrouvent dans ce rapport-préavis quelque chose qui leur tient très à cœur, soit de reconnaître que la sécurité et la sécurisation de la vie nocturne à Lausanne dépend – et se gagnera – avec le travail et l'engagement de plusieurs types acteurs. On évite de trop surcharger la police. Ce rapport-préavis montre bien la constellation d'acteurs qui va travailler de manière complémentaire et en cohérence pour maintenir ce que nous devons maintenir pour garder cette vie nocturne à Lausanne. C'est donc la reconnaissance de ce que nous demandons depuis pas mal de temps, de ne pas faire trop peser sur la police toutes les responsabilités qui incombent à la sécurisation et à la sécurité dans notre ville.

L'autre point qui est très important pour les Verts, et je pense que vous commencez à le savoir, c'est la partie évaluation. Ce rapport-préavis fait la part belle à l'évaluation, et nous saluons cette volonté politique de faire de l'évaluation publique. A titre personnel, et peut-être de manière très engagée aussi, puisque je suis politologue et spécialisée dans l'évaluation de politiques publiques, c'est la seule et unique manière de faire et de monter des politiques publiques ciblées. Et, comme cela transparaît dans le rapport-préavis, c'est la seule manière d'améliorer ce qui doit être amélioré et de corriger les éventuelles erreurs. C'est vrai que l'évaluation n'est pas du tout simple, mais cela porte ses fruits. Cela a porté ses fruits dans d'autres contextes et on ne doute pas que l'évaluation qui sera menée, qui a été présentée ici avec une belle expertise, portera ses fruits.

On aimerait revenir sur un ou deux points dans le processus d'évaluation avec quelques souhaits que nous avons émis lors de la commission. C'est vrai que l'évaluation est une tâche ardue, complexe – je ne vous apprend rien, certains le savent bien mieux que moi. Dans le cadre de ce rapport-préavis, comme l'a évoqué ma collègue Gaëlle Lapique, nous avons toute une série d'objectifs, qui mériteraient peut-être d'être un peu clarifiés et ordonnés pour poser de manière très cohérente les termes d'évaluation et savoir ce qu'on veut évaluer. Ce n'est pas pour faire de la théorie que j'interviens ce soir, mais pour éviter que l'on tombe dans le piège de se demander, dans quelques années, si cette politique a atteint les objectifs visés. Qu'est-ce qu'on souhaite évaluer ? Est-ce qu'on souhaite évaluer l'ensemble du processus ? Est-ce qu'on souhaite évaluer certaines actions ? Est-ce qu'on souhaite regarder les effets ? Les résultats ? L'efficacité ? Je vous livre cela en vrac, de manière pas très cohérente. Notre souhait serait que cela se fasse avec l'expertise déjà évoquée dans le rapport-préavis, mais de manière un peu plus participative, avec les acteurs qui sont aussi des acteurs de terrain, qui permettraient de mieux définir tous les éléments qu'il faudrait, comme les indicateurs, pour suivre et évaluer, par exemple, certaines propositions dans ce rapport-préavis.

Et puis, dernier point, là aussi sous forme de souhait, comme ma collègue Gaëlle Lapique l'a rappelé, on souhaiterait, peut-être par le biais de nos collègues qui siègent également au

Grand Conseil, qu'on demande au Canton de renforcer ce qu'on a eu il y a quelques années et qui est maintenant un peu endormi, soit ce cadre de prévention des maladies et de promotion de la santé. Les démarches ont déjà été faites. Cela a été retranscrit par la voix de notre municipal, M. Junod. Des contacts ont été pris et beaucoup de choses ont été faites avec le Canton. On aurait ainsi non seulement beaucoup de financement – peut-être pas par ce biais –, mais un cadre qui nous permettrait d'agir et d'aller un peu plus loin dans ce qui est déjà très bien décrit dans ce rapport-préavis en termes de prévention primaire et de promotion de la santé. Ces éléments de prévention primaire et de promotion de la santé sont plutôt des programmes cantonaux, avec lesquels on pourra aller de l'avant. Donc, mesdames et messieurs qui siègent au Grand Conseil, demandez aussi où on en est avec cette prévention et cette promotion au niveau cantonal.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Notre groupe se satisfait de la prise de conscience, tardive, certes, mais prise de conscience tout de même, de la majorité politique au pouvoir dans cette Ville par rapport à l'évolution et à la dégradation de la situation. Contrairement à ce que d'aucuns auraient tendance à croire, notre parti n'est pas composé majoritairement d'une *Schadenfreude*, qui se réjouit que les choses n'aillent pas pour dire sentencieusement « je vous l'avais bien dit » et craindre comme la peste que les choses s'améliorent. Si les choses vont mieux, nous le saluons et nous nous en réjouissons.

Indiscutablement, dans l'évolution de la Loi sur les auberges et débits de boissons, et jusque dans les dernières séances où, grâce à l'action de la Municipalité de Lausanne, trois adjonctions d'articles ont pu être faites à la loi permettant les fouilles préventives, nous saluons la volonté affichée de la Municipalité et du municipal de police de pacifier les nuits lausannoises. Nous nous réjouissons également que, pour la Loi sur les amendes d'ordre, qui est actuellement en discussion et qui n'est de loin pas gagnée, parce que l'application pratique pose un certain nombre de problèmes, Lausanne soit demandeuse.

Nous nous félicitons du chemin parcouru, étant passés, il y a une petite dizaine d'années, d'une attitude systématique de déni de la réalité à une attitude véritablement active dans le fait qu'on peut faire la fête, mais en respectant ses voisins, le mobilier urbain et les biens qui ne nous appartiennent pas. C'est la raison pour laquelle nous entrons en matière dans l'appréciation de ce préavis et nous nous en réjouissons.

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** – Le PLR apportera également son soutien à ce rapport-préavis, qui va dans le bon sens. Il prévoit et précise un certain nombre d'axes et de positions sur les nuits lausannoises qui nous semblent vraiment positifs.

D'abord, sur la création des SIP, lors de la procédure de consultation, le PLR a dit qu'il y était favorable, tout en précisant un certain nombre de choses. Naturellement, il faut un travail de prévention, il faut aller auprès des noctambules, et il faut aussi essayer de décharger la police, qui est déjà très prise par les interventions nocturnes. La plupart des interventions de Police-secours ont lieu la nuit. C'est donc normal d'essayer de les aider et de les décharger, tout en précisant bien – et nous avons voulu le faire lors de la consultation, et cela a été entendu dans le cadre du rapport-préavis – que, dès le moment où il y avait violence, une menace ou une action qui nécessitait l'appel de la police, on ne devait absolument pas hésiter. Il faut vraiment que la répartition des tâches entre les SIP et la police soient extrêmement claires. Nous soutiendrons donc ces SIP, qui nous semblent positifs, et nous verrons ce qui est dit dans l'évaluation qui devra être faite.

Une des nuances que nous avons apportée lors de la consultation, qui n'a pas été prise en compte, c'était éventuellement de prolonger les heures d'action des SIP, parce que, dans le projet actuel, on nous parle d'arrêter à 2 h du matin. Il nous aurait paru pertinent d'essayer de prolonger ceci jusqu'aux heures où il y a véritablement des soucis. Certes, les gens qui sortent de boîte vers 4-5 h ne sont peut-être pas ceux qui sont les plus prêts à entendre les discours de prévention, mais cela aurait peut-être un impact positif en parallèle avec les forces de police. Il serait intéressant de voir ce que l'évaluation dit. Laissons la Municipalité essayer le projet tel qu'elle le souhaitait et on verra ce qui se passe.

L'axe sur l'amélioration de l'offre de transports publics est également positif. Je me permets de rappeler que le PLR, il y a de cela quelques années, avait déposé, en mon nom et celui de mon collègue de Haller, une demande pour essayer de concilier la sortie des boîtes de nuit avec des offres améliorées de transports publics pour permettre aux gens qui sortent vers 5-6 h de prendre directement les transports publics et éviter ainsi les soucis de sécurité, avec des gens qui utiliseraient leur véhicule, et aussi, surtout, éviter les soucis nocturnes dans la rue, avec des gens qui hurlent sous les fenêtres en sortant du club. Ainsi, ils peuvent sortir et prendre un transport public pour rentrer chez eux.

Tout cela aussi pour dire à mon collègue Mivelaz que, en ce sens, les députés PLR au Grand Conseil n'ont pas suivi tous les points de la pétition des Jeunes Libéraux-Radicaux déposée au Conseil communal. Nous avons défendu une position plus ferme sur certains angles par rapport à la Loi sur les auberges et débits de boissons. Mais il faut tout de même relever la pertinence de certaines questions posées par les Jeunes Libéraux-Radicaux, notamment la prolongation des horaires. C'est ce qui se fera maintenant grâce à cette heure blanche introduite dans la Loi sur les auberges et débits de boissons qui a été votée par le Grand Conseil.

Je crois, en revanche, qu'on peut se demander si, véritablement, ce sont les *Happy Hours* qui posent problème lors des nuits lausannoises. Les *Happy Hours* se passent en début de soirée, et c'est une forme d'appel publicitaire pour un certain nombre de clubs. Je ne suis pas certain que le fait d'empêcher les *Happy Hours* permettra de pacifier les nuits lausannoises. Cela pour dire qu'on va dans le bon sens. Les mesures de prévention sont importantes, mais il ne faut pas pour autant abandonner les mesures répressives. Nous soutiendrons donc ce texte.

Concernant la demande de notre collègue Litzistorf d'aller plus loin, auprès du Grand Conseil, pour des financements, je sais, chère collègue, que, si vous aviez suivi ce qui s'est dit au Grand Conseil, vous auriez vu que les députés lausannois ont eu quelques soucis dans leurs groupes. Je pense aussi à mon collègue Chollet, qui, parfois, dans son groupe, a aussi eu quelques soucis, comme j'en ai eu au sein du mien. Il est parfois difficile de faire comprendre aux gens qu'un certain nombre de jeunes du Canton viennent à Lausanne et créent aussi des soucis, raison pour laquelle on doit prendre des mesures fortes. Sur ce débat, on a souvent l'impression que le reste du Canton nous dit de nous débrouiller avec nos soucis. On a déjà obtenu pas mal au niveau de la Loi sur les auberges et débits de boissons grâce à l'intervention de la Municipalité, et aussi grâce à notre conseiller d'Etat, Philippe Leuba, qui s'est battu pour défendre ce projet. Je pense qu'ensemble, avec ces mesures, on va vers un mieux dans les nuits lausannoises, et je ne peux que m'en féliciter.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – Le groupe La Gauche soutient ce préavis et se réjouit de voir que la réponse de la Municipalité aux quelques problèmes de la vie nocturne – qu'on aurait tort d'exagérer, puisque Lausanne, en comparaison suisse et internationale, reste une ville très sûre – n'est pas uniquement répressive, comme cela avait pu être le cas pendant les premiers mois après certains problèmes de violences nocturnes. On avait alors une réponse très axée sur la répression. On est donc contents d'avoir ce deuxième volet de la réponse municipale.

Je relève aussi que beaucoup de spécialistes de la prévention insistent sur le fait qu'il est toujours dangereux qu'il y ait confusion dans les interventions entre assistants sociaux et personnes chargées de la prévention, d'une part, et intervention policière, d'autre part. Il est important que la population fasse bien la différence entre ces deux domaines d'intervention. A ce titre, on peut se demander quelle garantie on aura pour que la population fasse bien la différence entre SIP et police, notamment du point de vue de la reconnaissance des gilets. On se demande s'il n'y aura pas confusion dans les uniformes, ou autre. C'est un point important, puisque le travail des SIP peut être sapé, en quelque sorte, si une partie de la population les prend pour des auxiliaires de police. Il y a donc une réflexion à mener dans la mise en œuvre de ce préavis.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – J’aimerais revenir sur les propos de M. Mivelaz, qui fustigeait tout à l’heure les Jeunes Libéraux-Radicaux et leurs aînés. Je rappelle à M. Mivelaz que c’est la gauche de cet hémicycle, par le postulat de M. Buclin, qui demande d’entrer dans les projets pilotes pour légaliser la consommation de cannabis, hautement plus dangereux que la consommation de vins.

Je rejoins tout à fait les avis de M<sup>me</sup> Lapique et de M<sup>me</sup> Litzistorf. Le PLR demande depuis de nombreuses années que la Municipalité intervienne auprès du Canton pour qu’il y ait plus de programmes de prévention, notamment en matière de consommation de drogue dans les écoles.

**M. Philipp Stauber (UDC)** : – M. Chollet vous a donné une position générale du groupe UDC sur le rapport-préavis qui nous est présenté. Il m’appartient maintenant de préciser quelques bémols ou réticences par rapport notamment à ces équipes SIP.

Lors de la consultation sur cette question, nous avons exprimé nos réserves, en précisant chaque fois ce qui faisait l’objet de notre scepticisme. On nous dit ici qu’on reprend des modèles qui fonctionnent en Suisse alémanique, notamment le modèle zurichois. On ne mentionne par contre pas les écarts entre la solution proposée ce soir et ces modèles, notamment le modèle zurichois. A titre d’exemple, je fais mention d’outils qui sont absents de notre modèle, par exemple la possibilité de faire un contrôle d’identité, ou encore la possibilité de proposer ou d’envoyer une personne alcoolisée au centre de dégrisement. Ces deux mesures sont reconnues à Zurich comme étant efficaces, d’une part, pour positionner les intervenants et, d’autre part, pour utiliser cette possibilité comme une menace si la première intervention, qui est beaucoup plus douce, ne mène à rien.

Un autre élément, qui n’est pas mentionné dans d’autres modèles, mais qui l’est à Lausanne, est un peu particulier : la conduite opérationnelle de cette unité SIP est intégrée dans une unité organisationnelle de notre Ville qui n’a pas d’expérience de terrain ; ce sont donc essentiellement des bureaucrates ou des buralistes – je ne sais pas comment vous les appelez – qui devraient mener cette unité SIP, du moins c’est ce que nous avons compris dans le préavis qui nous est présenté.

Un autre aspect qui, à notre avis, n’est pas suffisamment abordé, c’est celui des noctambules provenant d’horizons divers, mais surtout hors de l’agglomération lausannoise. Si je pense aux jeunes, aux mineurs, qui se trouvent peut-être à 3 h ou 4 h du matin en ville, le fait de faire intervenir, par exemple, les parents, soit de les appeler, n’est pas abordé de manière suffisante. Je rappelle que cela nécessiterait un contrôle d’identité qui, précisément, n’est pas prévu dans les modalités de notre solution.

Je reviens également sur les objectifs. Il faut se donner un peu de peine pour appeler cela des objectifs. Ils sont un peu mous. Il s’agit plutôt de belles intentions ; il serait assez difficile de vérifier ensuite, dans une évaluation, si on a atteint ces objectifs, puisqu’on ne sait pas très bien par quel bout les prendre pour vérifier si on a amélioré la situation par rapport à la formulation qui en est faite. Mais, comme M. Chollet l’a dit, scepticisme n’est pas nécessairement refus. Nous nous laissons volontiers convaincre par les résultats que nous obtiendrons avec la solution proposée. Aujourd’hui, il est vrai nous restons sceptiques quant à l’efficacité de ces mesures, mais nous ne voulons pas non plus nous y opposer de manière globale. J’aimerais toutefois mentionner que tout le groupe UDC ne votera pas favorablement ce rapport-préavis.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Je ne vais pas reprendre les propos de mon camarade Philippe Mivelaz, auxquels j’adhère complètement. Je voudrais poser une question et faire une remarque par rapport à certains éléments du préavis.

Tout d’abord une question. Concernant la définition de zones à habitat prépondérant, il y a, dans le quartier où j’habite, un établissement de nuit, qui est dans une zone à habitat prépondérant, dont les voisins se plaignent assez régulièrement – en l’occurrence, c’était une famille. Les nuits qui se prolongent, même après la fermeture, posent problème. Il était

question que cet établissement déménage dans une partie du socle du bâtiment de la Riponne. Je voulais savoir si quelque chose se préparait.

J'ai aussi une remarque. J'ai lu avec intérêt que, dans les activités alternatives proposées pour les nuits lausannoises, on est un peu dans la monoculture et, dans les autres activités proposées, il y a les ouvertures prolongées des salles de gym. En fait, une partie de la jeunesse a peut-être envie d'autres types d'activités ; je pense à des cours de danse, à des activités artistiques, au théâtre, ou autres. Je m'attendais à voir un rôle plus important attribué aux maisons de quartier.

J'ai bien lu qu'il était mentionné que la Municipalité souhaitait mener une réflexion avec les principaux partenaires de la jeunesse sur la mise à disposition de lieux alternatifs dans les différents quartiers. Et puis, j'ai eu la curiosité d'aller regarder les sites des maisons de quartier que je connais un peu, qui sont celles en bordure de mon quartier. J'ai été étonnée de ne pas trouver d'activités pour les jeunes qui commencent à sortir, soit les 15-20 ans, ou même 22 ans – en tout cas pas le vendredi et le samedi soir. Je vois un rôle assez naturel des maisons de quartier à développer. Cela correspond aussi à une demande que j'avais entendue lors de la visite au Conseil communal d'une classe des Bergières ; on avait demandé aux élèves ce qu'ils souhaitaient demander à la Ville et ils m'avaient répondu qu'ils voulaient un lieu où l'on peut avoir des activités sans consommer. Je relaye donc cette demande.

Je ne peux que soutenir ce projet de mesures, qui pourraient, le cas échéant, faire l'objet d'un préavis le moment venu, en fonction des pistes qui seront retenues. Je reprends donc les propos du rapport-préavis. Je peux imaginer que le Conseil des jeunes pourrait jouer un rôle pour définir un certain nombre d'activités correspondant à des goûts différents de ceux qui peuvent trouver réponse aujourd'hui.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Encore trois points, puisqu'on arrive au terme du débat. Je ne veux pas me réserver pour une prise de parole plus tardive.

Le premier point qui a été trop peu soulevé, c'est le fait que ce préavis témoigne de l'adhésion définitive, je dirais, de la Ville de Lausanne, par sa Municipalité, au principe selon lequel on a besoin de présence humaine dans les rues pour régler les problèmes de sécurité, et pas de mesures de type surveillance ou des mesures dissuasives sur le domaine public, avec des équipements spécifiques, des barrières d'empêchement d'accessibilité, etc. Ce sont des voies qu'ont choisies d'autres villes ; il y en a un certain nombre en France, qui ont récemment défrayé la chronique à ce propos, y compris en lien avec la vie nocturne, pour dire que la ville doit être moins accueillante la nuit pour être sûr que personne ne s'y rend. Je suis heureux de voir qu'à Lausanne, on table sur l'idée qu'avec de la présence humaine adéquate et formée, on peut rendre la vie, y compris nocturne, conviviale.

Le deuxième point que je trouve important, c'est le fait que le développement des bus pyjamas était une demande du Parti socialiste, qui trouve une première réponse dans ce postulat. La première étape, c'est l'harmonisation des horaires et le fait qu'il y aura des départs aux mêmes heures dans toutes les directions. C'est un résultat très positif, qu'il faut saluer, qui fait partie des remarques de bon sens qu'on a à peu près tous, j'imagine, entendu est à propos de la vie nocturne lausannoise, soit qu'il faudrait aussi améliorer l'offre en transports publics. On se rapproche, avec ce pas de plus, d'une idée de transports publics en continu, ou en tout cas avec un service où les trous entre le service nocturne et le service régulier sont le plus petits possible.

Dernier point, j'aimerais simplement revenir sur les propositions des Jeunes Libéraux-Radicaux. Je trouve un peu dommage, alors que leur pétition vient d'être traitée au Grand Conseil, qu'ils n'aient pas publiquement pu reconnaître que Lausanne aura les horaires d'ouverture des discothèques les plus étendus de Suisse romande dès l'entrée en vigueur de la Loi sur les auberges et débits de boissons. On sera les seuls, en Suisse romande, à permettre une ouverture jusqu'à 6 h, moyennant un certain nombre de conditions. Je

regrette aussi qu'ils aient demandé dans leur pétition la suppression de la possibilité d'heures blanches. Il me semble avoir entendu qu'il y a peut-être quelques membres de ce Conseil qui ont des connexions avec les Jeunes Libéraux-Radicaux. Il serait *fair-play* de leur part de reconnaître qu'il y a certaines des réformes conduites par la majorité de ce Conseil, notamment sur les horaires d'ouvertures, qui vont dans leur sens. Je vous invite à adhérer à ce préavis.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Si vous trouvez une personne à droite qui souhaite rendre la Ville moins conviviale par des obstacles physiques tels que barrières ou autres, vous me le présenterez. Je serais heureux de faire sa connaissance, parce que, pour l'instant, je n'en connais pas.

Maintenant, concernant le double horaire, c'est ce que Lausanne a demandé et obtenu dans la Loi sur les auberges et débits de boissons. Vous avez raison de dire que cela n'était en tout cas pas gagné d'avance, notamment par rapport à ce que j'appelle, avec une certaine affection, l'arrière-pays, qui manifeste, de temps en temps, un manque d'empathie par rapport à la capitale, et qui oublie un peu trop facilement que si leurs cités sont d'un calme olympien pendant la nuit, c'est bien parce que leurs jeunes sont moins olympiens calmes à Lausanne. Ils feraient mieux de s'en souvenir.

Quelques mots concernant les SIP et UNISSET. C'est intéressant, parce que M. Buclin émet la crainte que l'on confonde les SIP avec la police. Ce serait l'injure suprême. Il ne faut pas qu'on les confonde, et nous partageons exactement la même crainte, mais inverse, c'est qu'on les distingue trop manifestement, en ce sens qu'il serait, à nos yeux, catastrophique que les SIP se justifient en opposition à la police. Je ne peux m'empêcher d'avoir une certaine amertume en pensant à ce qu'il y a une dizaine d'années, UNISSET avait terminé relativement en eau de boudin, parce qu'ils faisaient précisément trop copain-copain avec les personnes qu'ils étaient censés cadrer. Finalement, l'opposition avec la police était flagrante. Oui, monsieur Buclin, les SIP ne sont pas des policiers ; non, monsieur Buclin, ils n'ont pas une action différente, ils visent le même but.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – Je voulais réagir aux propos de M. Stauber, mais comme les propos de M. Chollet vont dans le même sens, je pourrai répondre à ces deux collègues.

M. Stauber a regretté que la Ville n'ait pas inclus dans son projet certains aspects du modèle zurichois, en particulier la possibilité pour les SIP d'effectuer des contrôles d'identité ou d'obliger des personnes à se rendre dans des cellules de dégrisement. Au contraire, je pense qu'il faut se réjouir que ces possibilités n'aient pas été retenues dans le modèle proposé par la Ville, puisque, à mon avis, cela introduirait des confusions tout à fait problématiques. Les SIP sont utiles pour développer un discours de prévention, baisser les tensions, faire des recommandations aux noctambules et, tout d'un coup, on passerait dans un autre registre, avec un contrôle d'identité. Il y aurait effectivement une confusion des rôles, qui nuirait au travail de prévention. Alors, la police et les SIP poursuivent le même but, je le reconnais, mais ils le font par des moyens différents. Il me semble important que ces moyens ne se confondent pas, puisque cela pourrait saper le lien de confiance que les SIP doivent tisser avec la population nocturne pour pouvoir intervenir.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Très rapidement, pour répondre à M. Chollet, il existe en France des gens qui font des propositions du type de celles que j'ai évoquées, qui consistent à dire que des endroits, qui sont publics la journée, doivent être éventuellement fermés la nuit. Plus près d'ici, parce que je sens que vous allez m'expliquer que cela ne vous intéresse pas, je signale, par exemple, qu'au bout du lac, à Genève, un membre de la droite bourgeoise, Guillaume Barazzone, a décidé que, pour apaiser la vie nocturne, il fallait commencer par interdire la diffusion des matchs de foot à l'extérieur.

Je constate que la Municipalité de Lausanne, dont je suis parfois prompt à critiquer le Service de la police du commerce, a, en l'espèce, pris une décision inverse, qui consiste à dire que ce n'est pas en réprimant les matchs de foot à l'extérieur qu'on va résoudre les

problèmes. Je donne un autre exemple : les couvre-feux que votre parti, monsieur Chollet – peut-être que vous n’aviez pas soutenu la mesure – a demandé et obtenu dans un certain nombre de communes – pas à Lausanne, même s’il les a aussi demandés à Lausanne – pour certaines catégories de la population. Pour moi, ce sont des mesures purement répressives, qui prennent acte du fait qu’on aurait renoncé à la convivialité, on se dit qu’on n’arrive plus à faire cohabiter tout ce monde et donc, on passe à la répression. Je ne parlais pas d’autre chose et, malheureusement, certaines de ces propositions émanent plutôt de votre camp. Enfin, chacun ses opinions !

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique :** – Je ne vais pas revenir sur l’ensemble du préavis. On en a d’ailleurs beaucoup parlé depuis maintenant de très nombreux mois dans ce Conseil, ou en marge de ce Conseil.

J’aimerais tout d’abord me féliciter du consensus général ; il y a eu quelques réserves et quelques questions, auxquelles je vais essayer de répondre tout à l’heure. Cela n’a pas été le cas dans toutes les villes suisses qui ont introduit ce type de dispositif, et je suis très heureux qu’ici, on ait trouvé ce consensus. C’était aussi le sens de la démarche que la Municipalité a initiée, en évoquant cette question à deux reprises, lors des soirées des états généraux, en organisant une consultation des groupes politiques, mais aussi de l’ensemble des partenaires et des milieux intéressés par les nuits lausannoises.

Comme M<sup>me</sup> Lapique l’a dit, la consultation n’a pas été un alibi, elle a fait considérablement évoluer le projet, notamment sous l’impulsion des acteurs de la prévention, qui ont permis de recentrer le dispositif qui vous est proposé ici sur un dispositif de régulation de l’espace public, considérant que, finalement, les questions de prévention et de réduction des risques en termes de consommation d’alcool ou de consommation de stupéfiants sont plutôt l’affaire d’acteurs spécialisés, et que les SIP devaient avoir une mission la plus claire possible ; ils ont des missions subsidiaires. On a eu l’occasion d’en parler longuement en commission, mais leur mission principale est la régulation de l’espace public. Ils ont ainsi une place relativement claire, dans un dispositif où chacun a des responsabilités différentes, à la police et aux services communaux. Le Canton a aussi une part de responsabilité dans l’ensemble du dispositif, notamment lorsqu’on touche aux questions d’ordre sanitaire.

J’en viens maintenant à quelques-unes des observations qui ont été faites ce soir. Concernant la remarque sur la question de la monoculture des nuits lausannoises, j’aimerais dire que ce n’est pas exclu que ce problème nous guette un jour, mais je ne crois pas qu’aujourd’hui, les nuits lausannoises sont marquées par ces questions. Au contraire, la richesse actuelle des nuits lausannoises tient beaucoup à leur diversité, à la richesse culturelle aussi. La Ville soutient financièrement de nombreux festivals dans le domaine des musiques actuelles, qui sont des animations réelles des nuits lausannoises. Il y a aussi toute une série de clubs subventionnés, et on est très loin de cette monoculture. Si Lausanne est parfois aussi attractive, c’est parce qu’elle a une offre diversifiée et bon marché, au contraire de villes comme Genève ou Berne, qui ont très peu d’offres. Cette offre sera encore enrichie avec l’ouverture des salles de gym en début de soirée. Il faut être attentif à préserver cette diversité – je partage cet avis –, mais la monoculture ne guette pas les nuits lausannoises ; en tout cas pas pour l’heure.

Concernant la remarque de Mathieu Blanc sur les horaires des SIP, en commission, on vous a indiqué les horaires évoqués dans le préavis ; ils ne font pas partie des conclusions. Le postulat de base, qui débouche des expériences dans d’autres villes, en particulier à Berne et à Zurich, c’est que le travail de prévention n’est plus très efficace en toute fin de soirée. Après, est-ce qu’il faut arrêter à 2 h, à 3 h ou 4 h ? On verra bien, l’expérience nous le dira. Il se peut aussi que la question se pose différemment en hiver par rapport au printemps. Ces analyses seront faites et on n’a, encore une fois, aucune objection à ce que les SIP puissent travailler plus tard. La seule limite est financière; elle est liée aux moyens que vous nous donnez avec ce préavis, qui ne permettront pas de faire travailler les gens

toute la nuit, et je crois que cela n'aurait pas de sens. Mais on fera des expériences, et peut-être que le dispositif sera réajusté, soit pour une présence plus tôt dans la nuit, soit plus tard, en fonction des besoins et des observations qui seront faites. La Municipalité n'est pas fermée sur cette question.

J'en viens maintenant à la question de l'évaluation. M<sup>me</sup> Litzistorf a évoqué l'importance de bien conduire cette évaluation et de la faire avec des acteurs de terrain. J'aimerais insister sur le fait que ce qui va être évalué, ce sont clairement les objectifs énoncés dans le préavis, au chapitre 6, je crois, qui sont relativement précis. Nous allons faire une évaluation qui implique des acteurs de terrain, qualitative, sous forme d'interview, en interrogeant toute une série d'acteurs concernés par les nuits lausannoises – cela ira des patrons de club à des ambulanciers et à tous ceux qui peuvent être confrontés par le milieu des nuits lausannoises. Mais nous allons aussi tenter de faire une évaluation plus quantitative, à travers des observations que peuvent faire la police et les services de la Ville au matin, pour essayer de mesurer l'effet que le passage des SIP peut avoir sur la manière dont l'espace public est laissé, c'est-à-dire sur les déchets et les phénomènes observables. C'est peut-être plus risqué du point de vue de l'évaluation. On mêlera donc des études qualitatives, organisationnelles, sur la manière dont fonctionnent les SIP avec des études quantitatives, qui seront effectuées notamment en partenariat avec l'institut de M. Kuhn, qui n'est plus à l'Université de Lausanne, mais à Neuchâtel, qui est un partenaire crédible pour l'évaluation des politiques publiques en matière de sécurité.

J'en viens maintenant aux remarques de M. Stauber. J'aimerais d'abord corriger un point : les SIP à Zurich n'ont pas de compétence de contrôle d'identité. Le Tribunal cantonal nous a rappelé, il y a quelque temps, le périmètre des tâches de police. Les contrôles d'identité font partie des tâches exclusives du Corps de police, et cela n'est pas du tout mis en question en Suisse. Même des assistants de sécurité publique au sein du Corps de police n'ont pas le droit de le faire ; seuls les policiers assermentés peuvent faire des contrôles d'identité. On est allé à Zurich avec M. Tosato pour voir comment travaillaient les SIP et il n'y a pas de contrôle d'identité.

Vous avez par contre évoqué la question des cellules de dégrisement, qui existent à Zurich. Cela sera aussi mis en place par la Ville de Lausanne. Par contre, le Canton réfléchit à leur mise en place au sein du Service des urgences, selon des modalités très différentes de ce qui existe à Zurich, puisqu'on sera dans un système intégré à la chaîne sanitaire, qui sera couvert par la LAMAL, avec des questions de financement qui sont débattues au Grand Conseil, et qui ne sont pas encore réglées. Mais le Canton va développer un outil qui permettra d'avoir une prise en charge plus rapide et plus efficace des personnes confrontées à des situations de suralcoolisation massive. Le but est de désengorger les urgences et de pouvoir aussi avoir un suivi médical de ces personnes approprié en termes de consultation d'alcoologie. Un dispositif de ce type est en train de se mettre en place au niveau du Canton.

Cela me permet de faire le lien avec une question relevée plusieurs fois, notamment par M<sup>me</sup> Litzistorf et M<sup>me</sup> Lapique, soit le financement cantonal. Le Canton contribue à l'effort qui sera mis en place, en renforçant notamment le dispositif sanitaire de prise en charge des noctambules et des situations de suralcoolisation massive. Cela dit, vous avez raison, il serait légitime que le Canton participe financièrement aux dégâts collatéraux des nuits lausannoises, si on peut les appeler ainsi, puisque le public qui vient à Lausanne n'est pas composé que de Lausannois ; loin de là ! Evidemment, on regrette que cela ne soit pas le cas, mais je le redis, la Ville a clairement fait une demande, et la question a été traitée. Cela n'a pas été obtenu en l'état. Sans doute que cela aurait suscité des débats pas simples au Grand Conseil. M. Chollet a évoqué les dissensions que l'on connaît, qui traversent malheureusement tous les groupes politiques, ou presque, entre la capitale et les régions. Mais j'espère que si l'expérience pilote est concluante, on pourra obtenir des financements complémentaires du Canton, si le dispositif devait être pérennisé par la suite, parce que ce

serait nécessaire. Lausanne ne peut pas assumer seule tous les efforts qui ont trait à sa responsabilité de ville-centre.

Cela fait aussi lien avec la question de réduction des risques que l'on évoque dans le préavis, notamment dans les milieux festifs, qu'il s'agisse d'alcool ou de stupéfiants. Ce sont aussi des compétences qui relèvent d'abord du Canton. Là aussi, on attend la mise en place de programmes de la part du Canton auxquels la Ville pourra contribuer financièrement, mais de manière subsidiaire. C'est bien d'abord la responsabilité du Canton de mener ces politiques de prévention. Et c'est parfois la difficulté quand on essaye d'avoir un dispositif cohérent s'agissant des nuits lausannoises, c'est que les compétences sont enchevêtrées entre celles qui relèvent de la Commune et celles qui relèvent du Canton. Pour que le dispositif soit pleinement cohérent, on a besoin que chacun prenne ses responsabilités et assume le rôle qui est le sien. On a aussi besoin de la Confédération, comme vous l'avez évoqué, à travers des mesures légales, jusqu'à la Commune qui, elle, a des responsabilités plus spécifiques.

Une autre question qui a été soulevée est celle de M. Buclin sur la différenciation des uniformes. Là aussi, le contexte légal dicte les choses. Les uniformes de police sont protégés, on ne peut pas s'habiller comme un faux policier. Il n'a jamais été question que les SIP soient habillés comme des policiers. Dans les villes, que ce soit à Zurich, à Berne, à Vernier ou dans les autres villes alémaniques qui ont ce type de dispositif, les personnes sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles ont un uniforme ; elles n'ont pas un képi et un uniforme de policier, mais elles ont un uniforme qui permet de les identifier comme patrouille SIP. Ce sera aussi le cas à Lausanne. Les UNISSET avaient également des uniformes. Les SIP seront clairement identifiables et différenciables du Corps de police, mais ils seront parfois amenés à travailler ensemble. Il est clair que les SIP recourront à la police si des situations ne peuvent pas être gérées ou qu'elles dégénèrent, parce qu'elles deviennent tout d'un coup tendues, parce qu'un contexte violent apparaît.

On sera attentifs à ce qu'il y ait une très bonne coordination entre les services qui sont appelés à travailler durant les nuits lausannoises, bien sûr, la police, les SIP et les services sanitaires, mais aussi les services de voirie ou des parcs et domaines qui, parfois, sont appelés, au petit matin, à assumer les conséquences des nuits. On veillera à ce qu'il y ait une très bonne coordination, et en particulier une bonne coordination entre les SIP et la police. On a vu notamment à Zurich que c'était le cas, et c'est un des gages de réussite du dispositif.

J'en viens maintenant à la remarque de M<sup>me</sup> Decollogny s'agissant des centres de loisirs. On fait déjà un pas important en ouvrant les salles de gym tard le soir. Il faut être conscient qu'on n'est pas encore à la société vingt-quatre heures sur vingt-quatre, mais de plus en plus de gens vivent la nuit ; cela impliquerait que tous les services publics fonctionnent vingt-quatre heures sur vingt-quatre et cela impliquera aussi des coûts extrêmement importants. Aujourd'hui, qu'il s'agisse d'encadrement des jeunes, de transports publics ou de missions sanitaires, on est un peu limité par les moyens qu'on a à disposition. L'accompagnement se fait avec une étape importante, qui engage d'ailleurs aussi des moyens financiers avec ces salles de gym. Il y aura des discussions sur le rôle des centres de loisirs et sur les possibilités d'évolution du dispositif, mais ce sont des choses qui nécessitent des moyens et qui doivent se faire en concertation avec l'ensemble des personnes concernées. C'est en tout cas dans cette perspective que la Municipalité travaille.

Je reviens à la dernière question, qui concerne La Ruche, qui est un club à la rue de la Tour, effectivement en zone d'habitation, qui sera donc frappé d'une mesure définitive de fermeture à 3 h du matin. On est en discussion avec ce club sur une éventuelle relocalisation à la place de la Riponne ; ces choses ont déjà été rendues publiques. Je ne sais pas si le projet va pouvoir se concrétiser et quand ; en tout cas, la Municipalité a donné son accord. Vous vous doutez aussi que l'implantation d'une boîte de nuit ailleurs, même

si ce n'est pas en zone d'habitation prépondérante, suscitera sans doute quelques oppositions. Donc, le projet n'est pas encore abouti, mais il est en voie d'être conduit. Je crois que, maintenant, tous les clubs en zone d'habitation – je vois M. Vuilleumier qui hoche de la tête – se sont vu notifier des décisions de fermeture définitive à 3 h du matin. Les autres clubs pourront, à partir de l'entrée en vigueur de la Loi sur les auberges et débits de boissons, qui devrait être effective le 1<sup>er</sup> mai ou le 1<sup>er</sup> juin, ouvrir jusqu'à 6 h du matin, sans vendre d'alcool entre 5 h et 6 h.

Peut-être un dernier mot à M. Stauber, qui a affiché un certain scepticisme sur le dispositif : c'est une position que je peux aussi comprendre. Si la Municipalité part avec un dispositif pilote, en se donnant pas mal de moyens pour l'évaluer, c'est qu'on n'a pas non plus la certitude que le dispositif fonctionne. Cela dépendra beaucoup de la qualité du chef d'équipe que l'on va engager et de la qualité des intervenants que nous aurons. Mais l'expérience vaut la peine d'être tentée. Elle a montré son efficacité dans les villes où elle existe, en termes de complément aux forces de police et de renforcement de la présence sur le terrain. M. Gaillard a évoqué l'importance d'avoir des gens présents sur le terrain, qui jouent un rôle d'encadrement et de prévention durant les nuits lausannoises. C'est ce pari que nous faisons. On espère que cela fonctionnera. On a de bonnes chances, on y croit, mais l'évaluation qui sera menée dans deux ans a aussi pour but que l'on puisse, le cas échéant, abandonner le dispositif s'il n'est pas efficace, ou le recadrer, l'adapter, s'il mérite de l'être. C'est le sens de la démarche dans laquelle on vous propose de vous engager aujourd'hui. Je vous remercie de soutenir ce préavis, et je suis heureux de voir que celui-ci trouve un consensus assez large au sein de ce Conseil communal et des différents groupes politiques.

La discussion est close.

**M. Henri Klunge (PLR), rapporteur :** – La commission a accepté les conclusions à l'unanimité.

**La conclusion N° 1 est adoptée sans avis contraire et une douzaine d'abstentions.**

**La conclusion N° 2 est adoptée sans avis contraire et 1 abstention.**

**La conclusion N° 3 est adoptée sans avis contraire et 1 abstention.**

**La conclusion N° 4 est adoptée sans avis contraire et 1 abstention.**

**La conclusion N° 5 est adoptée sans avis contraire.**

**La conclusion N° 6 est adoptée sans avis contraire et 1 abstention.**

**La conclusion N° 7 est adoptée sans avis contraire et 1 abstention.**

**La conclusion N° 8 est adoptée avec 1 avis contraire et 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2014/79 de la Municipalité, du 13 novembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte de l'inscription au budget 2015 du Secrétariat général de la Direction du logement et de la sécurité publique d'un montant de 577'000 francs pour le projet « SIP » ;
2. d'approuver la réponse municipale au postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises » ;
3. d'approuver la réponse municipale au postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina et consorts « Un suivi 'post-biture' avec les TSHM » ;

4. d'approuver la réponse municipale au postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina et consorts « Foule + alcool + attente = mauvais cocktail pour les nuits lausannoises » ;
5. d'approuver la réponse municipale au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des spotters pour les nuits lausannoises » ;
6. d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Mathieu Blanc « Pour l'organisation rapide d'États généraux de la nuit à Lausanne » ;
7. d'approuver la réponse municipale à la pétition de Mme Tamara Primmaz, Mme Cristina Kupfer-Roque et consorts « Pour un meilleur encadrement des 'nuits lausannoises' » ;
8. d'approuver la réponse municipale à la pétition des jeunes libéraux radicaux Vaud : « Extension des heures d'ouverture, dissipation des nuisances ! ».

**Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfiques, aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? De la transparence et de l'anticipation, svp ! »**

Développement polycopié

Le 6 octobre 2009, le Conseil communal de Lausanne votait un crédit d'investissement de CHF 20 millions destiné à couvrir 20 % des 100 millions nécessaires à la reconstruction des halles sud, à la rénovation des halles nord et aux jardins du centre de congrès et d'expositions de Beaulieu-Lausanne. Dans la foulée, il prenait acte de la reprise de Beaulieu Exploitation SA par le groupe bâlois MCH, censé permettre « *d'une part de consolider les activités actuelles de Beaulieu, d'autre part d'amener sur le site de nouvelles manifestations. Il devrait en résulter une augmentation sensible du chiffre d'affaires de l'exploitant* », évaluée à +35 % dans le préavis 2009/24. De son côté, le Grand Conseil vaudois accordait CHF 35 millions en faveur de Beaulieu 2020.

Plus de cinq ans plus tard, le bateau prend l'eau. Valse des chefs, départs ou cessations d'expositions, mise en stand by des investissements et démantèlement de la structure et de la vocation initiale de Beaulieu par l'abandon des congrès (annoncé le 13 février dernier) constituent quelques épisodes d'une mauvaise farce qui semble se jouer sur le dos du Conseil communal et des contribuables lausannois et vaudois.

Constatant que la Municipalité privilégie le silence et l'opacité dans ce dossier, puisqu'elle n'a ni tenu les engagements pris devant notre Conseil de présenter un plan des investissements nécessaires au-delà de 2015, ni encore répondu à une interpellation du soussigné déposée le... 24 septembre 2013, je la remercie de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. En finançant Beaulieu 2020, le Conseil communal (et le Grand Conseil) a accepté la stratégie mise en place avec MCH pour stabiliser, rénover et développer Beaulieu. Avec la fin de l'activité de congrès annoncée vendredi dernier, cette stratégie est-elle toujours d'actualité, peut-elle encore se réaliser et si oui, à quelles conditions et selon quelle planification ?
2. Le 6 octobre 2009, le syndic prétendait devant le Conseil communal : « *Il est évident aussi, plusieurs membres du Conseil communal et MCH Group l'on dit, que le projet de Beaulieu est viable sans (...) Taoua* ». Comment expliquer que cinq ans plus tard, MCH abandonne les activités de congrès en justifiant précisément sa décision par le refus de Taoua dans les urnes ?
3. Comment la Municipalité explique-t-elle l'incapacité de MCH à consolider les activités de Beaulieu et à développer les congrès et salons organisés sur le site ?

4. L'occupation des locaux par la Source et le licenciement de l'équipe des congrès signifient-ils que l'ensemble des partenaires du site (fondation, ville, canton et MCH) cautionnent le trait définitif tiré sur les activités de congrès à Beaulieu ?
5. Les loyers payés par les locataires représentent la principale source de revenu de la Fondation de Beaulieu, propriétaire des murs. Or :
  - en abandonnant les activités théâtrales et de congrès, combien MCH économise-t-elle en termes de loyer ?
  - les loyers demandés à la Source et probablement à Opus one compenseront-ils le manque à gagner pour la Fondation de Beaulieu ?
  - qui supportera la charge des investissements nécessaires à l'occupation du bâtiment principal par la Source ?
6. Une trentaine de licenciements est annoncée :
  - Concerne-t-elle exclusivement des collaborateurs affectés au théâtre et au centre de congrès ou touchera-t-elle également ceux chargés de l'organisation des salons et expositions ?
  - la collaboration entre Beaulieu et les autres centres de congrès ayant toujours été décrite comme faite « *en bonne intelligence* », des pourparlers ont-ils lieu afin de replacer les personnes licenciées soit à l'EPFL, soit au centre de congrès de Montreux ?
7. La coordination des trois activités organisées à Beaulieu (théâtre, salons/expos et congrès) a toujours représenté l'un des défis majeurs du site, lorsque des manifestations se déroulent simultanément, en particulier dans les domaines de l'occupation du parking, de la gestion des accès, de l'utilisation des espaces extérieurs et de l'information au voisinage. Avec non plus un seul locataire, mais trois, comment ces problématiques seront-elles gérées ? Ces questions opérationnelles ne sont-elles pas de nature à compromettre la stratégie esquissée ces derniers jours, voire à fragiliser certaines expositions, qui bénéficiaient de l'espace cédé à la Source ?

#### Discussion

**M. Gilles Meystre (PLR) :** – Cette interpellation a été initiée suite à l'annonce de MCH de l'abandon du volet congrès, de ses activités, et du théâtre. Elle pose un certain nombre de questions à la Municipalité à ce sujet.

Par transparence, je tiens à déclarer mes intérêts : j'ai été collaborateur de Beaulieu de 2003 à 2006, et je représente aujourd'hui une association professionnelle qui co-organise deux salons : le salon Gastronomica et le salon des métiers. Elle organise aussi une remise des CFC annuelle. Ce sont autant d'expériences qui témoignent de mon attachement à ce lieu et d'une certaine connaissance de son fonctionnement.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Je voudrais d'abord, au nom de la Municipalité, présenter nos excuses, car la Municipalité n'a pu répondre à l'interpellation déposée en 2013, ni donner un plan financier de développement. Vous comprendrez pourquoi dans pas longtemps ; il eût été inutile, dans une époque d'incertitude, d'ajouter à la polémique dans un processus déjà compliqué.

Le Beaulieu d'antan n'était pas aussi idyllique que certains peuvent le penser. A titre d'exemple, en 1997, dernière année avant la création de la Fondation de Beaulieu, l'aide économique générale de la Ville au site était de 1,3 million de francs chaque année. La Ville participait au déficit de la salle de congrès à hauteur de 820 000 francs. Le théâtre avait un déficit payé par la Ville – même s'il n'y avait pas de déficit certaines années – de 1,35 million de francs. Le pavillon des sports qui existait à l'époque avait un déficit de

215 000 francs. S'ajoutaient les studios-concerts, qui étaient encore à amortir pour 150 000 francs chaque année ; ils avaient été faits dans les années septante. La dernière rénovation du théâtre de Beaulieu a coûté à la Ville 616 000 francs d'amortissement par année, ceci bien que ce soit une coopérative. Tout compris, y compris les frais d'intérêts résiduels, il y a eu un peu plus de 4,6 millions de francs de subventions directes au site de Beaulieu par la Ville, chaque année. Sinon, cela n'aurait pas pu tourner à l'époque.

Ensuite, en 1998, 80 millions ont été injectés dans la Fondation de Beaulieu, dont 33 millions par la Ville, et on est arrivé à une situation où, compte tenu de tout ce qu'il y avait à assainir dans le bilan de la coopérative, avant que cela ne devienne une société d'exploitation, seuls 8 millions sur ces 80 millions ont été disponibles pour les investissements ; 72 millions ont assaini le bilan, et c'était bien pour la Ville, parce que presque 45 millions étaient cautionnés par la Ville, ce qui fait que si l'on n'avait pas assaini, on aurait eu 45 millions de financement net. Vous voyez donc qu'avec 8 millions à disposition au départ, la Fondation ne pouvait évidemment pas complètement redéployer le site. C'est pourquoi, en 2008, on est arrivé avec un nouveau modèle qui, pour pouvoir assainir, comme l'a dit M. l'interpellateur dans les questions qu'il pose, on a évidemment dû faire certains investissements : 35 millions pour le Canton – 20 millions directs et 15 millions sous forme d'un prêt remboursable –, et 20 millions pour la Ville.

Il était prévu un financement de 5 millions par la société d'exploitation, qui passait aux mains de MCH. Paraît-il, à cause de malentendus entre les actionnaires de cette société d'exploitation, on a oublié de le faire, et ces 5 millions ne sont jamais parvenus à la Fondation de Beaulieu. Cela paraît au moins aussi critiquable que d'autres choses évoquées. Et puis, il y avait une autre manière de financer Beaulieu : MCH avait une part fixe de loyer à 4,6 millions et une part variable en fonction du chiffre d'affaires en augmentation. Comme le chiffre d'affaires n'a probablement jamais augmenté, on n'a jamais reçu un franc.

Evidemment, avec cela, l'argent manquait pour les investissements des halles nord. On s'est donc retrouvé dans une situation où l'on a pu faire les halles sud, mais quand même avec à peu près 5 millions de surcoût. Ce n'est pas négligeable si c'est un peu serré. On a dû faire certains travaux supplémentaires sur le bâtiment principal parce que, malheureusement, le sous-entretien chronique pendant des décennies a existé, et certaines surprises apparaissent. Mais tout n'est pas la faute de ce qui s'est passé avant. On a dû mettre 1 à 2 millions pour des problèmes de matériaux aujourd'hui interdits. Certainement qu'ils ne l'étaient pas avant. Pour tous les autres, cela correspond à un sous-entretien un peu chronique pendant longtemps.

La Fondation a aujourd'hui peu de moyens. Elle a juste suffisamment pour financer l'arrivée de La Source, qui paiera un loyer important. Pour le reste, par exemple le théâtre, elle n'a plus les moyens. C'est pourquoi on vous proposera d'ici quelques semaines une substitution ; la négociation avec Opus One est presque bouclée, et d'ici peu de semaines vous pourrez avoir un préavis.

Par rapport à l'état des lieux, on pourrait certes dire que MCH a un contrat jusqu'en 2021 avec un loyer. Si MCH ne paie pas son loyer, quel que soit le déficit annuel – et il n'est pas négligeable ; ils ne font pas des bénéfices, ils font des déficits –, et quel que soit le loyer, et qu'en 2021 ils tirent la prise, peut-être qu'ils peuvent même prendre le risque de fermer la succursale, même si c'était catastrophique pour leur image, parce que c'est une unité juridiquement indépendante de MCH Bâle ; donc, s'ils se mettent en faillite, il n'y a aucune conséquence pour eux, à part de dire à quel point ils ont une gestion catastrophique pour que cela leur arrive. On ne pense pas que cela va aller aussi loin, mais cela peut expliquer qu'on n'a pas tout de suite dit qu'ils n'ont qu'à se débrouiller, qu'on ne veut pas en entendre parler éventuellement avant 2021.

Concernant les pertes, sur le théâtre, elles se chiffrent à peu près entre 800 000 francs et 1 million. Sur le Centre de congrès, cela n'a jamais été moins de 2,5 millions, mais ce n'est

pas nouveau ; le Centre de congrès a toujours eu un déficit d'au moins 2 à 2,5 millions, quelles que soient les époques. Simplement, auparavant, avec la subvention de la Ville et avec la belle époque du Comptoir Suisse, qui faisait 25 à 30 millions de chiffre d'affaires sur cette seule exposition – ce qui n'est plus le cas aujourd'hui – on arrivait évidemment à couvrir le déficit du Centre de congrès.

Pour le futur, il faut vous dire que la situation n'est pas aussi catastrophique que certains pourraient le penser. Le Centre de congrès va certes être remplacé pour l'essentiel par l'École de La Source – environ 6000 m<sup>2</sup> – mais il y aura les loyers. Cette école prendra toutes les salles, sauf la salle Rome, de 680 places, qui sera conservée. La salle Lausanne disparaîtra, comme toutes les salles latérales au 3<sup>e</sup> niveau, à part la plus grande. Cela peut être considéré comme mauvais, mais il y a des remplacements partiels. Concernant le théâtre, il est prévu d'équiper l'étage inférieur avec 800 sièges congrès, ce qui fait une salle de 800 places environ pour les congrès. Le projet vous sera présenté dans quelques semaines. Il est également possible d'avoir des conversions des halles 6 et 7, suivant les variantes, en multi-congrès ; elles sont polyvalentes.

MCH veut effectivement se retirer sur la halle 8, le bâtiment administratif, sur les halles nord et les halles sud, à l'exclusion de toute autre chose, avec encore des imprécisions sur le fait qu'ils utiliseraient occasionnellement les halles 6 et 7. En résolvant successivement le théâtre et ce qui se passe à côté, à savoir La Source, on doit encore faire un certain travail avec eux pour voir qui utilise, et comment, les halles 6 et 7. C'est l'objet de la négociation suivante.

En ce qui concerne la Ville, le théâtre est menacé de fermeture à brève échéance pour cause de normes incendie. Avec la nouvelle législation 2015, si on ne fait rien, l'année prochaine, on nous imposera des réductions significatives des places disponibles et probablement, d'ici deux ou trois ans au maximum, la fermeture du théâtre. Et cela c'est au moins 10 millions pour les sécuritaires les plus divers et les plus remarquables, qui ont imposé un certain nombre de normes incendie au cours du temps. Donc, si on ne fait rien, on perd 300 000 à 350 000 francs d'impôts sur les divertissements. De plus, on ne sait pas où produire le Bêjart Ballet Lausanne, le Prix de Lausanne et un certain nombre d'autres manifestations. Si la négociation avec Opus One aboutit, on estime l'impôt sur les divertissements supplémentaire à 500 000 francs. La négociation est quasi aboutie, mais on communiquera à ce sujet dans quelques semaines.

En gros, la Ville prévoit une opération à peu près blanche pour payer les intérêts et les amortissements de la remise en état du théâtre, que l'on poussera un peu plus loin que les normes incendie, puisqu'il faudra aussi inclure les nouveaux congrès, pour à peu près 2 millions, avec ces fameux sièges dont j'ai parlé. Du moment qu'on fait un certain nombre de réflexions, il vaut la peine d'arrondir le montant pour avoir un programme cohérent. Donc, l'avenir n'est pas du tout compromis ; il y a une opération quasi équilibrée entre ces coûts et ces recettes, ou ces non-pertes sur l'impôt sur les divertissements.

Pour répondre à la première question, bien sûr que cette stratégie a été significativement atteinte par le fait de l'abandon de l'activité congrès par MCH – mais pas des congrès. Tous les créneaux de 300 à 400 places sont largement pourvus, y compris avec l'arrivée de nouveaux partenaires, la garantie de la salle des CFF qui se fera dans le cadre de la Gare, celle du MCBA, 8 salles convertibles pour 400 places prévues à Aquatis, qui ouvre le 15 mai, un certain nombre de salles à l'Hôtel Royal Savoy, et puis il y a toutes les salles de moins de 200 places de l'EPFL. Donc, on est bien pourvu de salles de 300 à 400 places. Il n'y aura donc pas de problème pour les activités congrès si l'on abandonne cette activité déficitaire.

Au-delà de 1000 places, il y aura aussi le SwissTech. A terme, il pourrait y avoir la patinoire de Malley, avec 10 000 places, mais ce sera à partir de 2019. On n'en est peut-être pas encore là ; et puis, les congrès de ce genre sont rares, mais il peut y avoir d'autres choses. Par contre, dans le créneau entre 300 et 1000, il y a manifestement un manque.

SwissTech est beaucoup trop cher pour ce créneau et puis ce n'est pas très rentable de louer une salle à 3000 places pour 500 personnes. Donc, entre 400 et 1000, il y a un espace représenté par la salle Rome, représenté également par le théâtre rééquipé, voire la salle 6 ou 7. Par contre, la stratégie de MCH est claire : elle ne conservera plus le théâtre ni la partie congrès.

Ce qui est clair aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est que du moment qu'on n'a jamais touché de bonus, c'est-à-dire la part en cas d'augmentation du chiffre d'affaires, c'est qu'il n'y en a pas eu. MCH prend, semble-t-il, enfin les choses au sérieux, c'est-à-dire en essayant de nommer un directeur qui a certains pouvoirs et qui ne va pas prendre successivement tous ses ordres ailleurs, avec des instructions qui ne vont pas toujours dans le même sens. Dans cette optique, et en prenant les choses au sérieux depuis quelques mois, peut-être que, et on le souhaite, si le redéploiement va bien, on finira par atteindre ces objectifs, mais ce sera dans un certain temps.

Concernant la deuxième question, je confirme la déclaration du syndic suite à une déclaration de MCH, je le précise, pour ce qui s'est passé à l'époque. Maintenant, admettons que les Lausannois aient dit oui à Taoua. Certains opposants avaient promis d'épuiser la procédure juridique ; cela signifie hélas, dans notre pays, un délai de quatre ans en moyenne, parce qu'il y a le PPA, puis le permis de construire. La pratique a été jusqu'à cinq ans pour l'Aquaecopôle, par exemple. Si vous rajoutez quatre ans à mi 2014, cela fait mi 2018 pour le début de la construction. Avec le temps de construire, vous êtes en 2020-2021, qui est la fin du contrat actuel de MCH, avec 2 millions à 2,5 millions de pertes par année. Je doute fort qu'ils eussent attendu 2021 pour réagir. Donc, effectivement, il s'agit d'un prétexte. En ce qui concerne ce qui s'est passé après Taoua, il est certain que si La Source avait été bloquée par son précontrat de location Taoua, elle ne serait certainement jamais venue dans le bâtiment principal et cela n'aurait donc pas été une opportunité disponible. Est-ce qu'il aurait existé d'autres opportunités pour les mêmes surfaces ? Je laisse chacun, y compris M<sup>me</sup> Soleil, qui n'est plus de ce monde, répondre à la question. Quant à moi, je n'en suis pas capable.

Concernant la troisième question, la réponse est diversifiée. MCH n'a pas voulu investir suffisamment sur un grand congrès à Genève. Dans la négociation, il y avait un manque de 2 à 3 millions. Cela a certainement pesé lourd dans le bilan – en tout cas de la non-augmentation et l'obtention de 35 % d'écart. Pour le reste, le paysage des congrès change. La MUBA à Bale n'est pas le principal centre de bénéfice de MCH. Ces sont deux grandes expositions qui lui fournissent quasi 40 millions de marge annuelle et permettent au groupe consolidé de faire 35 millions de bénéfice. De manière claire, le Comptoir Suisse n'obtiendra jamais les résultats qu'il a obtenus historiquement, tout en pouvant rester bénéficiaire avec certains déploiements, mais raisonnablement, pas avec 7 à 9 millions de bénéfice, comme c'était le cas certaines années historiques.

De plus, il est évident que la gestion par centre de profits de MCH avec, suivant la même méthode que Tamedia, l'obligation de faire des marges bénéficiaires de 10 % à 15 % au détriment de l'unité du groupe qui subit les prestations, n'a certainement pas aidé une unité locale à dégager de grands bénéfices, puisqu'elle subissait les bénéfices consolidés de tous les autres. Et puis, surtout au niveau de la gouvernance, incontestablement MCH a fait certaines erreurs historiques. Ils sont essentiellement allés sur leurs propres salons, avec une politique qui n'incite pas d'autres à venir chez l'ennemi. Et il faut aussi le dire, le fait de la gouvernance à distance, avec des instructions qui ne sont pas toujours identiques pour les exécutants locaux, a créé des départs en multitude, avec des fautes partagées. MCH a fait tout un bilan. Le prochain directeur est recruté dans le marché local et aura des compétences directes, et pas seulement des ordres à aller chercher ailleurs. Avec cela, j'espère sincèrement qu'il y aura un redéploiement de qualité, c'est en tout cas ce à quoi MCH a envie de s'engager. Il dit vouloir relever le défi. Le passé n'est pas glorieux, mais nous n'avons pas de raison de penser que le futur sera tout aussi mauvais, s'ils prennent cela enfin avec les bons outils.

Concernant la quatrième question, la réponse est non. Les congrès, pour lesquels il y a un manifestement de multiples sources à Lausanne pour les accueillir, sont les principales causes de déficit du site. Ces congrès à 10, 20 ou 100 personnes, avec un personnel d'accompagnement nombreux et de grandes surfaces mises à disposition pour un usage et des recettes minimales ne sont certainement pas ce qu'il y a lieu de privilégier. La nouvelle orientation est de cibler, de manière complémentaire et dans la mesure du possible, mais sous une responsabilité conjointe de la fondation et, probablement, du co-exploitant avec lequel nous négocions, voire d'autres acteurs, comme le futur restaurant qui sera géré par DSR au pied sud-est du Palais de Beaulieu, ce qui est en discussion, là aussi, très avancée. Tous ces exploitants vont exploiter des possibilités de congrès entre 350 et 1000 places à deux endroits. S'il faut avoir un multicongrès qui peut justifier d'équiper spécialement les halles 6 et 7, cela vaudra la peine. Il y a également lieu de réfléchir à des expositions comme à Palexpo. Le groupe dont j'ai parlé a fait une exposition sur le Titanic qui a laissé 300 000 à 400 000 francs de location à Palexpo, mais qui leur a rapporté beaucoup plus. Ce n'est pas pour préfigurer ce qui va arriver, mais c'est un créneau qui n'a pas été exploité dans le terreau local ; c'est peut-être aussi une piste de réflexion.

Concernant la cinquième question, cela va bien sûr faire l'objet d'une négociation. Si on calcule au prorata et si l'on tient compte des recettes ou des non-dépenses qui seront affectées par les réallocations, si j'ose dire – il faut encore faire des calculs et il y aura encore une négociation sur les loyers –, cela devrait amener le loyer de MCH, pour avoir une fourchette très large, entre 2,5 millions et 3,3 millions. Le MCH aimerait aller encore plus bas, et il faut voir les réaffectations et les rendements qu'on peut espérer des halles 6 et 7, y compris par eux-mêmes. Il y aura une vaste négociation entre le Conseil d'Etat, la Fondation de Beaulieu, donc la Ville, et MCH, qui devrait démarrer fin mars. Pour ce qui concerne les loyers, bien sûr que les loyers de La Source et d'Opus One vont compenser une partie des pertes – le nouveau modèle est plus compliqué que cela, mais vous l'aurez dans un préavis –, mais certainement pas 4,6 millions. C'est clair qu'on ne veut pas tout donner gratuitement à MCH, d'où l'étape de négociations suivante.

Concernant les charges des investissements de MCH à l'occupation du bâtiment principal par La Source, comme on réaffecte essentiellement des locaux, elles ne seront pas si considérables, elles sont évaluées et font partie de ce que la fondation est encore capable d'emprunter et de financer, mais c'est la dernière limite de ce qu'elle peut faire avec ses moyens actuels, moyennant, bien sûr, la certitude d'un loyer durable, rémunérant les locaux et les investissements.

Pour répondre à la sixième question, à notre connaissance, il s'agit de gens qui ne sont pas tous à temps plein. Heureusement, quatre ou cinq d'entre eux sont extrêmement proches de la retraite, voire ont déjà atteint l'âge de la retraite, mais cela ne résout pas tous les cas. Il s'agit de gens essentiellement liés au théâtre et au Centre de congrès. Ceux qui sont directement liés au théâtre seront clairement repris dans le cadre de la nouvelle organisation, peut-être un petit bout dans ce qui est consacré au congrès, mais vous comprendrez que ce ne sera pas le cas de tout le monde et qu'il faudra effectivement essayer de leur trouver une place ailleurs, avec des discussions approfondies, parce que la caractéristique du Centre de congrès actuel, sur les petits et moyens congrès, est de consacrer plus de 2 millions de francs à des frais de personnel pour un rendement annuel de moins de 1 million. Donc, si on essaye de résoudre le déficit chronique, on ne pourra pas garder tout le monde.

Pour répondre à la suite de la sixième question, des pourparlers n'ont évidemment pas encore eu lieu. Pour ce qui concerne le théâtre et une petite partie des congrès, cela pourrait être mis sur place lors de la nouvelle organisation. Pour le gros, il faudra regarder de manière plus vaste. Ceci dit, la situation financière du Centre de congrès de l'EPFL est loin d'être aussi idyllique que certains d'entre vous l'imaginent, parce qu'il y a, chaque année, les 5 millions de charges résiduelles pour le Crédit Suisse. Je ne suis pas sûr que le financement soit intégralement là, et j'ai le droit, comme M. Meystre, d'avoir mes doutes.

Et puis, il faut voir quelles sont les possibilités du Centre de congrès de Montreux, comme des autres qu'il y a en Suisse romande. On va faire le maximum. Je n'ai pas encore la conviction que tout le monde pourra être replacé dans des activités semblables, et c'est possible qu'il y ait aussi, en partie, un plan social. C'est ce qu'on verra dans les dix-huit à vingt-quatre prochains mois, puisque MCH s'est engagé à assumer toutes ses charges jusqu'à fin 2016, si nécessaire.

Pour répondre à la septième question, il y aura essentiellement des besoins étudiantins liés à La Source. Ce n'est donc pas cela qui va avoir un trafic significatif. En ce qui concerne la location beaucoup plus forte du théâtre, on pense qu'avec l'arrivée du partenaire, si tout se concrétise ces prochaines semaines, et dans les mois qui suivent, au Conseil communal, pour le financement de la remise en état, on devrait arriver à une situation où il y aura beaucoup plus d'utilisation le soir. Mais La Source et la majorité des expositions ne présenteront pas de problème, car elles n'ont pas lieu le soir. Il y aura, comme aujourd'hui, probablement quelques zones de conflit autour des grandes expositions et par rapport à certains spectacles du théâtre, mais cela restera parfaitement gérable. Ce sera d'autant plus gérable que, dans la nouvelle méthodologie, la fondation reprend l'intégralité de la gestion du parking.

La discussion est ouverte.

**M. Gilles Meystre (PLR) :** – Tout d'abord, merci au syndic pour ses réponses. Le but de cette interpellation était d'être rassuré. J'avoue que je le suis plus ou moins. J'apprécie la franchise avec laquelle vous avez décrit les errements, pour ne pas dire les erreurs de MCH depuis quatre ans, mais j'avoue aussi que l'attitude un peu désinvolte avec laquelle vous décrivez cela, nous fait penser que, finalement, tout ne va pas si mal et que c'était pire autrefois. C'est votre position. Je crois qu'il faut être syndic de Lausanne pour accueillir le licenciement de 30 personnes avec ce détachement. Il faut être syndic lausannois, donc syndic d'une ville de congrès, qui se targue d'avoir un Centre de congrès quasiment en son centre-ville, contrairement à d'autres villes, où ils sont plutôt excentrés. Il faut être syndic lausannois aussi pour oublier que, durant de longues heures, on a débattu de l'apport de cet outil à la vitalité économique et à la promotion touristique de notre ville.

En revanche, il n'y a pas besoin d'être syndic lausannois pour s'inquiéter d'autres sujets de préoccupation à Beaulieu. Il y a évidemment le départ ou le rétrécissement de l'activité de congrès, mais il y a un certain nombre de signaux en matière d'exposition qu'on ne peut pas nier. Vous ne l'avez pas nié d'ailleurs, mais vous n'en avez pas parlé. Quand on ne programme plus de salons dotés d'un fort capital sympathie, comme Créativa ou Animalia, quand on laisse partir des expos à fort potentiel de développement, comme l'EPHJ, quand les directeurs se succèdent les uns après les autres, quand de nombreux exposants vous téléphonent pour vous dire que les chefs de projets changent tout le temps pour les salons auxquels ils veulent participer, je ne peux, pour ma part, que continuer à être inquiet, même si vous m'avez, dans une certaine mesure, rassuré sur certains points.

Je pense même qu'on a été trompés sur la marchandise avec MCH, et que le sauveur censé stabiliser et renforcer Beaulieu n'a, en réalité, que déstabilisé et conduit au démantèlement d'une partie de cette institution. La venue des Bâlois ressemble davantage à un marché de dupes, d'après moi, qu'à une bonne affaire, et je le regrette. Je n'irai pas plus loin, parce qu'il est tard, mais je crois que, malgré les quelques chiffres que vous avez bien voulu nous donner – et je vous en remercie –, l'heure est venue de nous en donner par écrit. C'est la raison pour laquelle je dépose une résolution. Vous constaterez, monsieur le syndic, que je ne dis pas « demain », mais « dans les meilleurs délais ». Cette précision est utile pour vous éviter de me dire que la résolution est inutile.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente, dans les meilleurs délais, un bilan des investissements consentis depuis 2008 à Beaulieu, sur la base de la stratégie

développée dans le préavis 2009/24, accompagné de la planification financière 2014-2025, décidée à la conclusion 9 dudit préavis et attendue depuis fin 2013.

**M. Laurent Rebeaud (Les Verts) :** – Je n'ai rien contre cette résolution, mais j'aimerais revenir sur les propos qu'a tenus le syndic tout à l'heure. D'abord, je le remercie d'avoir corrigé une sorte d'abus de langage de MCH, qui attribue au référendum contre Taoua, donc à la majorité du peuple lausannois, la responsabilité des difficultés actuelles et des décisions qu'il vient de prendre. J'aurais bien aimé entendre ce genre de propos quant au pronostic sur l'étalement des travaux et la disponibilité de l'hôtel seulement en 2020-2021 avant le 13 avril de l'année passée. On aurait peut-être eu quelques voix de plus pour le non. Mais les choses étant ce qu'elles sont et la décision étant prise, je n'aimerais pas revenir sur cela.

Je suis très frappé, aussi bien dans les propos de l'interpellateur que dans ceux de notre syndic, par le fait que tout semble s'expliquer par l'incompétence, l'insuffisance, les tergiversations et la mauvaise organisation de MCH. Je ne suis pas actionnaire de MCH, je n'ai aucun intérêt dans cette affaire, mais je me méfie toujours quand on réussit à se mettre d'accord entre adversaires pour faire porter le chapeau à quelqu'un qui n'est pas dans la salle. Finalement, il y a quelques années, MCH a été considéré par le Canton et par la Ville comme le sauveur de toutes les activités de Beaulieu. On a pu se tromper, on a pu surestimer les capacités de MCH, même si MCH a probablement surestimé ses capacités de performance dans des domaines qu'il connaissait mal, soit l'organisation de concerts, de tournées et peut-être même de congrès.

Mais maintenant, quand j'entends dire que, tout à coup, en 2008, MCH a oublié 5 millions qu'il devait mettre dans le pot commun, que les directeurs ne savaient pas très bien quoi décider, qu'ils recevaient des consignes contradictoires de Bâle, j'ai l'impression qu'on traite MCH de bande de ploucs, d'amateurs et d'incapables, et ce n'est évidemment pas très rassurant. Alors, j'aimerais demander au syndic, puisqu'il a des contacts permanents avec ces gens, si, après avoir connu tous ces déboires et essuyé toutes ces déconvenues, il a encore confiance et si nous avons encore des raisons d'avoir confiance dans les capacités de MCH à réussir dans le domaine de l'organisation de foires et d'expositions, sur lesquelles elle veut se concentrer. C'est mon unique question, et je serai très content d'avoir, non pas une assurance, mais au moins l'expression d'une conviction de notre syndic.

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – La synthèse que nous avons entendue ce soir n'est pas nouvelle pour nous, puisque nous en avons fait la même il y a presque une année et demie ; on l'a publiée en janvier 2014. L'observation que l'on peut faire de cela ce soir, c'est que, pour l'avenir, ce sont les mêmes acteurs qui veulent prendre en main Beaulieu. Ce ne sont pas uniquement les mêmes acteurs, mais ce sont aussi les perdants du vote sur la Tour Taoua, du projet Beaulieu 2020.

Je partage un peu l'hésitation de Laurent Rebeaud au sujet de MCH, soit d'accepter la responsabilité entière chez cet unique acteur. Je me demande si nous avons la bonne composition des acteurs aujourd'hui, pour nous amener vers un avenir un peu plus radieux que ces vingt dernières années.

Je me permets de conclure avec deux questions au syndic. La première concerne la promesse faite aux opposants après le vote sur Taoua. Est-ce que votre promesse d'impliquer l'Association Beaulieu, ainsi que les voisins, dans la planification, tel que cela a été envisagé et proposé juste après le vote, tient toujours ?

Ma deuxième question concerne le sujet que Fabrice Ghelfi avait soulevé en 2009, lorsqu'il a déposé un postulat : « pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu ». Il avait demandé si l'on pouvait penser un peu *out of the box* et faire d'autres propositions que celles qui sont conventionnelles, à savoir de continuer l'activité avec l'espoir de faire mieux à l'avenir que dans le passé. Ma question est donc celle-ci : est-ce que vous voulez déjà plus ou moins fixer les fonctions que nous attribuons

à ce site, ou est-ce qu'on ne devrait pas ouvrir l'horizon pour un débat d'idées sur la valorisation du site de Beaulieu ? Je ne parle pas de ce qui a déjà été décidé, c'est-à-dire de l'arrivée de l'école de La Source, ou éventuellement les négociations sur le théâtre. Mais n'est-ce pas le moment d'aborder le sujet des foires et expositions à venir dans les halles sud et les halles nord ? Est-ce que nous voulons investir encore une fois dans une telle fonctionnalité, ou est-ce que nous ouvrons, peut-être, la possibilité à de nouvelles utilisations de ce site ?

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Je ne veux pas trop allonger le débat, étant donné l'heure avancée. De plus, M. Stauber a dit un certain nombre des choses qui me semblent nécessaires d'être rappelées dans ce débat. Moi aussi, je voulais citer le postulat, qui a maintenant six ans, de M. Fabrice Ghelfi, dont on doit constater, avec un peu de recul, qu'il posait les bonnes questions. A l'époque, on lui a répondu qu'il fallait poursuivre pendant un moment dans la même voie, que c'était la réponse adéquate. Je trouve qu'aujourd'hui, on est en droit de se demander s'il ne faudrait pas un nouveau postulat Ghelfi pour poser un certain nombre d'options sur la table.

A mon sens, le projet de la tour de Beaulieu, que j'ai soutenu, prévoyait déjà une sorte de diversification des activités sur le site. Il ouvrait des possibilités et ne fermait pas complètement l'avenir sur une activité ou sur une autre. Mais il faut bien constater que l'échec de ce projet, dont on prend évidemment acte et qu'on accepte, et maintenant la décision de MCH par rapport aux deux activités qu'ils abandonnent sur ce site, repose honnêtement toutes les questions par rapport au site de Beaulieu. Le consensus post-Taoua c'était de dire, oui, faisons un peu de logement sur ce site, parce qu'il est bien situé. Mais on n'en entend plus beaucoup parler aujourd'hui. Est-ce qu'il faut creuser cette piste à nouveau ? Est-ce qu'il faut retourner dans cette direction ? Ce qu'on entend de la part du syndic, et je ne le critique pas à ce stade, c'est que toutes les activités trouveront, d'une façon ou d'une autre, un repreneur et pourront se poursuivre. A ce propos, je rejoins à la fois l'interrogation de Fabrice Ghelfi de 2009 et les interrogations de l'interpellateur. Est-ce que ce mix sur ce site tient la route ? Est-ce qu'il tiendra la route, étant donné qu'on perd un des avantages, celui de l'exploitant unique ?

Je n'ai pas de problème avec la résolution de M. Meystre. On la soutiendra. Mais j'ai un regret : elle s'inscrit encore un peu trop dans cette logique. J'aurais préféré qu'elle se termine par une phrase disant que la Municipalité était invitée non pas à présenter le fameux plan des investissements issu de l'ancienne logique, si vous me permettez, mais plutôt que la Municipalité était invitée, une nouvelle fois, car il faut remettre plusieurs fois Beaulieu sur le métier, à proposer un certain nombre d'options différentes pour le site de Beaulieu.

Dans d'autres villes, avec des sites d'anciennes halles, qu'elles soient de congrès, ou industrielles, avec de grandes cours au centre, très proches des transports publics, on a fait d'autres choses. On a repensé et réorienté les lieux. Peut-être qu'il y a une succession d'évènements entre la votation d'avril 2014, cette annonce d'aujourd'hui, et les difficultés du secteur, qu'on connaît de façon générale, qui, malheureusement, ne vont pas en s'affaiblissant. On pourrait encore élargir la liste des constats. Il y a la question de la résistance de l'économie suisse et du tourisme et de la place des congrès suisses au franc fort. Enfin, on peut élargir la liste des problématiques. Peut-être que, malheureusement, on doit se poser à nouveau un certain nombre de questions qu'on avait cru pouvoir trancher en 2009-2010 avec le fameux paquet de réinvestissements. Enfin, malgré cette réserve, on pourra voter la résolution de M. Meystre qui a le mérite de proposer au Conseil communal de reprendre des orientations claires sur le site de Beaulieu.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – A entendre M. le syndic, qui nous dresse un tableau idyllique de Beaulieu, on aurait presque envie d'investir dans le futur Beaulieu. Vous nous avez présenté des scénarios et vous nous avez embrumés avec des réponses tout à fait exceptionnelles. Cela ne peut venir que de vous. Mais je suis très surpris par rapport à la

désinvolture avec laquelle vous avez répondu à certaines questions de mon collègue Meystre, notamment par rapport aux licenciements.

Maintenant il y a une chose qui me chicane : est-ce qu'on a l'assurance que MCH va rester jusqu'en 2021 ? Est-ce qu'il y a un plan B s'il partait avant ? On ne sait pas ce qui peut se passer financièrement pour cette entreprise. Et puis, à quoi sont conditionnées les rénovations des halles nord, qui étaient prévues dans le préavis 2009/24 pour courant 2015 ? Il serait peut-être bien qu'on ait un planning d'intentions par rapport au futur des halles nord.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Vu le nombre de questions posées, vous m'excuserez de prendre encore quelques minutes. Mais elles sont importantes.

Tout d'abord, comme je l'ai dit, nous allons sortir un préavis dans les prochaines semaines, qui répondra aux deux interpellations en suspens, à savoir celle de M. Gillard et de je ne sais plus lequel de ses collègues, et la précédente de M. Meystre ; pour des raisons que j'ai déjà expliquées, on ne pouvait pas répondre.

Maintenant, il ne s'agit pas de désinvolture. Je vous rappelle que nous mettions 4,6 millions en 1997, que le Centre de congrès n'a jamais été rentable et qu'il a toujours 2 à 3 millions de déficit. Si la Ville de Lausanne veut absolument garder ces trente emplois et ce Centre de congrès comme il est aujourd'hui, elle reprend le loyer de La Source, casse les congrès et met 4 à 5 millions de subventions par année ; alors il n'y a pas de problème. Il ne faut donc pas dire que le syndic s'en fout. Ce n'est pas du tout le cas, mais cette activité n'a jamais été rentable. On s'en est sorti de cette activité en 1997. Le plan de MCH n'a pas tenu la route avec les 35 % d'augmentation du chiffre d'affaires pour les raisons que j'ai évoquées, et aussi pour cause de changements de structure du marché, de différences entre le marché Suisse alémanique et le marché romand ; l'opération MCH du même type a très bien réussi à Zurich, alors qu'elle n'a pas très bien réussi à Lausanne ; c'est une réalité.

Avec ces 35 % le *business plan* était parfait, y compris pour couvrir les déficits de ces activités. Sans le 35 %, cela change, avec un déficit de plusieurs millions par année, il est normal qu'une compagnie de ce genre se pose des questions. Pour les défendre, après avoir dit qu'effectivement, ils n'ont peut-être pas pris suffisamment vite la mesure de certains problèmes, ce n'est pas pour le plaisir du contrepoint, mais pour l'honnêteté du débat.

Maintenant, si on rétablit les conditions de 1995-1997, sachant que le Comptoir Suisse a perdu 4 millions depuis et que la Ville donnait une subvention de 6 à 10 millions par an, il n'y a aucun problème ; je crois que personne ne veut faire cela, donc il faut passer à autre chose. Mais je vous rappelle qu'on a un contrat avec MCH jusqu'en 2021. Si on va vers une nouvelle solution, on voudra le renégocier pour une sécurité au moins jusqu'en 2024 ou 2025, parce qu'il reste cinq ans effectifs pour la négociation. Cela pose quelques questions. Bien sûr, on ne mettra pas un franc. D'abord, la fondation ne les a pas, mais on ne mettra pas un franc pour les halles nord pour des travaux de modernisation tant qu'on n'a pas acquis la sécurité du site.

MCH prend vraiment bien le taureau par les cornes depuis à peu près six mois ou une année ; le groupe a identifié les centres de coûts et les problèmes. Cela va dans le bon sens. Maintenant, est-ce que ce sera suffisant par rapport à ce qu'on a vécu avant ? Est-ce que ce sera suffisant à terme ? Je n'en sais rien. Il faut donc prévoir deux scénarios. D'abord, un scénario prioritaire, que je crois le plus vraisemblable, mais plus vraisemblable à 60 % ou 70 %, non à 95 %, à savoir qu'ils arrivent à redéployer une activité durable sur la halle nord et la halle sud, et puis qu'on arrive à trouver un modèle d'équilibre financier. La fondation a un DDP de la Ville ; on ne peut pas juste tirer la prise.

On peut, à la limite, détruire le théâtre en disant qu'on ne met pas d'argent et puis, ma foi, s'il n'y a plus rien, ce n'est pas notre problème, car on veut se venger – j'espère que vous ne ferez pas cela. Mais cela fait partie de vos compétences, parce qu'on va vous demander

de l'argent. Il faut savoir que si on ne le fait pas, on va perdre autant que l'on gagne. Quelque part, si la nouvelle opération a une différence de 850 000 francs, on la subventionnera à peu près de la même manière. C'est une possibilité. Je ne souhaite évidemment pas que cela se produise, parce que le modèle est viable et il va redynamiser le site, avec probablement 50 à 70 représentations de plus par année. C'est à peu près le modèle de données, en tout cas en Suisse romande, et ceux qui se produiront ici ne se sont jamais cassé la figure.

Maintenant, concernant le reste du site, il y a effectivement un DDP au profit de la fondation. Si elle arrive à tourner sans redemander de l'argent – à part le théâtre, je n'ai pas vraiment l'intention de vous proposer une subvention, parce que le théâtre est équilibré –, très clairement, si elle arrive à équilibrer avec MCH, et que MCH signe à nouveau pour dix ans, la fondation a un DDP pour je ne sais plus pour combien de décennies ; elle est évidemment prioritaire. Et puis, si on est intelligent, comme l'a dit M. Stauber, on va bien sûr reprendre le dialogue avec les opposants, puisqu'on commence à avoir les conditions de bord clarifiées. Il s'agira de régler la surface de Taoua, la halle 20 ; cela doit faire environ 10 000 à 12 000 m<sup>2</sup>. Les opposants nous ont clairement dit qu'ils acceptaient sept niveaux, pas plus. Ils souhaitent des espaces de qualité. Mais je ne vais pas refaire le débat. Ce dialogue va pouvoir redémarrer maintenant qu'on commence à clarifier le reste. Je pense que, dans le cadre de ce dialogue, il sera prudent d'avoir une option A, dans laquelle les halles nord et le bâtiment 8 restent lieux d'expositions, et peut-être un scénario B d'un point de vue urbanistique, au cas où ce n'est plus vrai demain. C'est une précaution qu'on doit prendre dans un concours d'idées.

Mais la priorité reste que le système tourne sans nouveaux appoints et qu'on redynamise le site grâce à La Source et grâce à un restaurant, qui sera à la place de l'actuel théâtre. Il fonctionnera en partie pour des congrès. C'est, pour moi, la stratégie prioritaire. Mais, avec ce qui est arrivé, il est légitime que, dans le cadre du DDP, on essaye d'élargir la vocation potentielle des halles nord et du bâtiment 8 à ce qui pourrait arriver si, par hasard, ce n'est pas comme cela demain. En ce qui me concerne, le bâtiment sud est reconstruit. Au pire, si cela allait mal par la suite, il faudrait définir une nouvelle vocation. Le bâtiment principal est maintenant aux deux tiers réaffecté. Pour le reste, on arrivera, le cas échéant, à trouver des solutions qu'on va construire tranquillement ces prochains mois.

Concernant la résolution de M. Meystre, je crois qu'il faut être clair. Le plan 2014-2023, à ce stade, n'a aucun sens, parce qu'on sait ce qu'on a dépensé : les halles sud et les travaux ordinaires de rénovation. On peut demander à la Fondation de vous fournir cela. Dans le plan 2014-2025, il y a le théâtre et La Source, par la Fondation, pas par MCH. La fondation va dépenser de l'argent et, ensuite, elle aura un locataire. Il y a encore des inconnues. Les halles 7 ont été refaites et il y a encore des inconnues sur l'affectation exacte. On ne peut rien vous dire sur les halles nord tant que ce n'est pas clarifié avec MCH, parce que, pour le moment, on ne veut pas mettre d'argent. Mais si cela va mieux, peut-être qu'il y aura un contrat et qu'ils paieront un loyer, ou qu'ils paieront les investissements dans cinq ans. Alors, je veux bien vous dire qu'on ne peut rien vous dire sur 2015-2025, parce qu'on sait ce qu'on a dépensé en 2014, à part ce qu'on vous présentera dans le préavis du Théâtre, qui va sortir dans quelques semaines.

Cela ne me gêne pas du tout que vous votiez une telle résolution. Je vous dis simplement que la deuxième partie est vide et qu'elle n'a aucune chance de se remplir avant au moins que tout soit clarifié, et ce sera probablement des investissements conditionnels, au plus tôt dans une à deux années. Alors, si vous voulez, je vous donnerai une réponse circonstanciée si vous acceptez la résolution, sous forme d'information, mais je ne pourrai pas vous donner ce qui n'existe pas et ce qui n'est pas planifiable aujourd'hui, compte tenu des inconnues.

**M. Pedro Martin (Soc.) :** – J'avais posé des questions qui ressemblaient un peu à l'interpellation de M. Gilles Meystre. Je me rallie donc à la résolution.

Mais je profite de dire que, concernant les licenciements annoncés, il me semble que vous avez fait une proposition assez cavalière. Vous dites qu'on va trouver des solutions pour ces gens, qu'on va les mettre à la retraite. Mais, humainement, il y a quand même un problème. Comme je l'avais demandé dans mes questions, je voulais des réponses détaillées et précises à ce problème, mais vous n'avez vraiment pas répondu de manière claire. Donc, j'aimerais que vous preniez cela en main et que vous trouviez des solutions, parce que trente personnes seront mises à la porte ; c'est dur ! Ces personnes seront inquiètes. Il faudra peut-être trouver des solutions plus acceptables du point de vue humain, parce que ce n'est pas très clair.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Je vous rappelle que ce sont des employés de MCH et que nos possibilités sont limitées. Pour tous ceux qui travaillent au théâtre, c'est clair que, dans le nouveau modèle, ils seront repris, et peut-être quelques autres encore. Pour le reste, on va évidemment se préoccuper de leur sort et les placer essentiellement, et dans la mesure du possible, dans le milieu professionnel, y compris s'il y a l'un ou l'autre qui sait l'allemand, dans le reste du groupe à Bâle ou à Zurich. Pour le reste, je ne peux honnêtement pas vous dire ce qui se passera dans six, huit ou dix mois. J'ai seulement dit que ceux qui arrivaient à l'âge de la retraite prendraient probablement leur retraite, parce qu'il y en a deux ou trois qui ont 64 ou 65 ans ; c'est donc vraisemblable.

Mais, pour les autres, je ne peux pas vous dire aujourd'hui si le nombre de cas problématiques dans une année, une année et demie, à la fin du mandat, sera de cinq, de dix ou de douze. C'est impossible pour moi, car ce sont des employés de MCH. On est conscient de cette préoccupation. Au pire, il y aura un plan social. Et si le Conseil communal souhaite voter un crédit spécial de 1 ou 2 millions pour qu'on les engage tous à la Ville, même si ce n'est pas notre faute, on regarde si c'est finançable. On fera le maximum, mais on ne peut pas faire plus, car ce ne sont pas nos employés.

**Le président** : – Il y a encore 54 conseillers dans la salle. On est donc juste en dessus du quorum. Je vous demande de rester pour que ce débat n'ait pas été inutile. M. Meystre va encore prendre la parole et, ensuite, on vote la résolution. Je ne donnerai plus la parole à qui que ce soit.

**M. Gilles Meystre (PLR)** : – Je constate quand même, au froncement de sourcils – il y a peut-être un peu de fatigue dans ces sourcils – et aux nombreuses circonvolutions de votre argumentation qu'un certain flou et un certain nombre d'inconnues subsistent ; mais c'est le flou qui domine. A mon sens, la transparence n'est pas encore là. Alors, concernant les investissements consentis, ce volet ne souffre d'aucune contradiction et doit être rempli. Le deuxième volet, qu'on vous demande de mettre sur papier, n'est certes pas la planification qu'on pouvait attendre en 2009, mais cela peut être aussi de nouvelles orientations stratégiques et des investissements prioritaires qui, quoi qu'il en soit, seront faits. A mon sens, cette résolution tient et je ne la change pas.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La résolution est adoptée par 51 voix contre 1 et 5 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Beaulieu : aux Bâlois les bénéfiques, aux contribuables lausannois et vaudois les déficits ? De la transparence et de l'anticipation, S.V.P. ! » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente dans les meilleurs délais un bilan des investissements consentis depuis 2008 à Beaulieu, sur la base de la stratégie développée dans le préavis 2009/24, accompagné de la planification financière 2014-2025, décidée à la conclusion 9 dudit préavis et attendue depuis fin 2013. »*

---

La séance est levée à 23 h.

---

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16